



Actes
Colloque
international

ENFANCE ET JEUNESSE AU SAHEL

*Facteurs d'exclusion,
dynamiques d'inclusion*

DAKAR-SÉNÉGAL
MUSÉE DES CIVILISATIONS NOIRES
8 NOVEMBRE 2022

Conception et réalisation graphique **Julien Denieuil**
Impression **Typolibris**

Photographies : @ SIF ; Hervé Lequeux (SIF) ; Vali Faucheux (SIF)

@ SIF 2023

ACTES DU COLLOQUE

« Enfance et jeunesse au Sahel : facteurs d'exclusion, dynamiques d'inclusion »

Engagé de longue date dans l'éducation et la protection de l'enfance au Sahel, le Secours Islamique France (SIF) s'inquiète de la dégradation des conditions de vie des enfants et des jeunes dans cette région, de la violence à laquelle ils sont confrontés et du manque d'accès à l'éducation et à l'emploi. C'est pourquoi le SIF a tenu à organiser le colloque international des 30 ans de l'organisation au Sénégal, sur la thématique « Enfance et Jeunesse au Sahel : Facteurs d'exclusion et dynamiques d'inclusion ».

Des prises de parole par des intervenants de haut niveau, des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers et des acteurs de la société civile sont venues éclairer ces enjeux, en présentant des solutions de terrain et des recommandations en termes de politiques publiques. Trois temps forts se sont succédés : un panel introductif a dressé un panorama général des vulnérabilités touchant les enfants et les jeunes au Sahel dans un contexte de crise prolongée. Une deuxième session a permis de discuter des défis de l'accès à l'éducation en situation d'urgence et de la construction de systèmes éducatifs inclusifs et résilients. Enfin, la dernière table ronde a permis d'appréhender comment mieux protéger les enfants et de comprendre les mécanismes amenant les jeunes sur de potentielles voies de violence.

Un entretien avec Tareq Oubrou, théologien et essayiste, a aussi permis de présenter la vision éthique du SIF sur l'éducation et la protection des enfants, notamment dans les écoles coraniques non formelles.

La journée s'est clôturée sur une prise de parole de Madame la Professeure Amsatou Sow Sidibe (ancienne Ministre Conseiller du Président de la République, chargée des Droits Humains et de la Paix) en sa qualité de « Grand témoin ». Elle a apporté son éclairage sur

l'historique de l'inclusion des enfants (notamment les talibés) dans la région sahélienne et souligné les enjeux actuels autour de la question.

Cet ouvrage restitue l'essentiel des propos tenus lors du colloque qui a eu lieu le 8 novembre 2022 au Musée des Civilisations noires de Dakar. Il rend compte des résultats du sondage du SIF « *Les jeunes sahéliens ont la parole* » mené en 2022 au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal avec l'institut de sondage OpinionWay et soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). ■

**Vidéo du colloque
disponible en ligne**



Sommaire

Allocutions d'ouverture

Rachid Lahlou (Secours Islamique France).....	11
François Bockel (Ambassade de France au Sénégal).....	18
Mame Ngor Diouf (Ministère de la femme, de la famille, de la protection des enfants du Sénégal).....	20

PANEL 1 : quelles approches pour réduire les facteurs de vulnérabilité des enfants et des jeunes au Sahel ?

Pathé Dieye (Think tank WATHI).....	30
Hatimi Deme (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso).....	33
Guillaume Husson (UNESCO ; Alliance Sahel).....	36
Justine Laison (Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfant).....	42
Elom Khaunbiow (African Security Sector Network).....	44
Marina Kabou, discutante au panel (Réseau Migration Développement).....	46

PANEL 2 : comment assurer l'éducation et l'insertion professionnelle dans un Sahel en situation de crise prolongée ?

Daouda Diarra (Plan International ; Coalition mondiale de protection de l'éducation contre les attaques).....	52
Mamadou Kante (Ministère de l'Éducation Nationale du Mali).....	55
Charlotte Berquin (Agence des Nations unies pour les réfugiés).....	59
Céline Demagny (Agence française de développement).....	62
Mansour Sow (Secours Islamique France).....	66
Focus sur les projets du SIF en faveur des enfants et jeunes talibés.....	70

Ousmane Adama Dia (Docteur de l'Université Paris IV Sorbonne, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar)	73
Emeline Marchois, discutante au panel (Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence)	76
Philippe Humeau, discutant au panel (Qualé Africa Perspective)	77
Adama Seck, discutant au panel (Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal)	79
Entretien dynamique avec Tareq Oubrou (Secours Islamique France)	82
<i>Focus sur l'approche basée sur les droits de l'enfant au SIF</i>	99
PANEL 3 : comment renforcer l'insertion sociale des jeunes et leur résilience dans les contextes fragiles ?	
Julie Simon (Observatoire Pharos)	104
Aby Sane (Ministère de la femme, de la famille et de la protection des enfants du Sénégal)	108
Moctar Kane (Global Community Engagement and Resilience Fund)	110
Cheikh Ahmed Tidiane Diouf (Social Change Factory)	113
Khawa et Khadim (Secours Islamique France)	116
<i>Focus sur la participation des jeunes via les groupes de plaidoyer du projet du SIF</i>	119
Christelle de Nardi, discutante au panel (Organisation internationale de la Francophonie)	120
Abdoulaye Guindo, discutant au panel (Doniblog)	123
Discours de clôture : Amsatou Sow Sidibe (Professeur, Docteur d'Etat en droit, ancienne Ministre)	127
Conclusion : Mahieddine Khelladi (Secours Islamique France).....	133

Remerciements

Au nom de toute l'équipe du Secours Islamique France, nous tenons à remercier chaleureusement les personnes et les institutions suivantes pour leurs contributions, et leur implication.

Les intervenant.e.s et modérateurs.rices

Mame NGOR DIOUF, Secrétaire général du Ministère de la femme, de la famille et de la protection des enfants du Sénégal
François BOCKEL, Conseiller Adjoint de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France au Sénégal
Nathalie DOLLE, journaliste indépendante
Florence DE BIGAULT, Directrice Générale OpinionWay Afrique de l'Ouest
Pathé DIEYE, Chargé de recherche au think tank citoyen WATHI
Hatimi DEME, Spécialiste de l'enseignement bilingue franco-arabe au projet d'appui à l'enseignement bilingue franco-arabe au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso (MENAPLN)
Guillaume HUSSON, Chef du secteur Éducation du Bureau régional Multisectoriel pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) à l'UNESCO et représentant le groupe Education et Employabilité des jeunes de l'Alliance Sahel
Justine LAISON, Coordinatrice de la Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfant (CONAFE)
Elom KHAUNBIOW, Chargé de programme à l'African Security Sector Network (ASSN)
Marina KABOU, Chargée de projet au Réseau Migration Développement (RE-MIDDEV)
Souleymane ABBA GANA, Directeur des Programmes et Opérations à l'International du Secours Islamique France
Daouda DIARRA, Spécialiste de l'éducation en situation de crise de Plan International, membre du steering committee de la Coalition mondiale de protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) à Dakar
Mamadou KANTE, Directeur national adjoint de l'enseignement fondamental au Ministère de l'Education Nationale du Mali
Charlotte BERQUIN, Directrice de l'unité Education du bureau régional pour l'Afrique Occidentale et Centrale au Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations unies (UNHCR)
Céline DEMAGNY, Chargée de mission Développement Humain - Education, Enseignement Supérieur, Santé à l'Agence française de développement (AFD)
Mansour SOW, coordinateur adjoint programmes Education et Bien-être de l'enfant mission Sénégal au Secours Islamique France
Ousmane Adama DIA, Docteur de l'Université Paris IV Sorbonne, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Ancien directeur de l'apprentissage du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion du Sénégal
Emeline MARCHOIS, Facilitatrice pour la communauté francophone pour le Réseau Inter-agences pour l'Education en Situations d'urgence (INEE)
Philippe HUMEAU, Directeur Qualé Africa Perspective
Adama SECK, Vice-président de la Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal (FNAECS)

Tareq OUBROU, Président du Comité Éthique du SIF
 Fatiha TERKI, Directrice et représentante permanente du Programme Alimentaire Mondial au Sénégal

Julie SIMON, Chargée de projet à l'Observatoire Pharos

Aby SANE, Directrice adjointe à la direction nationale de la promotion des droits et de la protection des enfants au sein du Ministère de la femme, de la famille et de la protection des enfants du Sénégal

Moctar KANE, Country manager pour le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF)

Cheikh Ahmed Tidiane DIOUF, Responsable des programmes de Social Change Factory

Khawa et Khadim, jeunes talibés sénégalais accompagnés par le SIF

Christelle DE NARDI, Attachée de programme au sein de l'unité « Jeunesse, Sport et Citoyenneté » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Abdoulaye GUINDO, Président de la communauté des blogueurs du Mali et coordinateur de la plateforme « Benbere »

Amsatou Sow SIDIBE, Professeur, Docteur d'Etat en droit, ancienne Ministre Conseiller du Président de la République chargée des Droits Humains et de la Paix

Les institutions

Agence Française de Développement

Ambassade de France au Sénégal

Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations unies (UNHCR)

Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfant du Sénégal

Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion du Sénégal

Ministère de l'Education Nationale du Mali

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Programme Alimentaire Mondial au Sénégal

UNESCO

Union Européenne

Les ONG, associations, instituts de recherche

African Security Sector Network (ASSN)

Coalition mondiale de protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA)

Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfant (CONAFE)

Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal (FNAECS)

Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF)

Observatoire Pharos

Plateforme « Benbere »

Qualé Africa Perspectives

Réseau Inter-agences pour l'Education en Situations d'urgence (INEE)

Réseau Migration Développement (REMIDEV)

Social Change Factory

WATHI

Les partenaires

Musée des civilisations noires de Dakar
OpinionWay

Remerciements particuliers aux personnes ressources

Mouhamadou-Moustapha BA, West-Africa Advocacy and Campaigns Manager de Crisis Action

Philippe CABIN, Chargé de mission à l'Agence Française de Développement
Gwang-Chol CHANG, Chief of Education Policy Section, Division of Policies and Lifelong Learning Systems, UNESCO

Sébastien COCARD, Chargé de réponse aux crises, Service des instruments de politique étrangère, Equipe régionale – Afrique de l'Ouest, Délégation de l'Union européenne au Sénégal

Blandine CUPIDON, Sahel Alliance Membership Coordinator, Unité de Coordination Alliance Sahel

Stefania GIANNINI, Sous-Directrice Générale pour l'Éducation, UNESCO

Arame GUEYE SENE, Directrice Exécutive de Social Change Factory

Pierre-Emmanuel MARANGE, Chargé de réponse aux crises, Service des instruments de politique étrangère, Equipe Régionale Afrique de l'Ouest et Bassin du Lac Tchad
Diya NIJHOWNE, Directrice Exécutive de la Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA)

Kamila PARTYKA, Policy officer, Commission Européenne, Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)

Olivier KI-ZERBO, Chargé de projets à la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Mali

Tracy SPROTT GRANDIN, Experte thématique sur l'éducation en situation d'urgence, Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), Bureau Régional Afrique de l'Ouest et du Nord

Remerciements aux équipes du SIF

Souleymane ABBA GANA, Directeur des Programmes et Opérations à l'International (DPOI) et toute l'équipe du Desk Afrique du DPOI du SIF

Elsa BOURGET, Référente Education et Bien-être de l'enfant au SIF, et toute l'équipe du Pôle Méthodologie et Qualité du DPOI du SIF

Le groupe de plaidoyer des jeunes talibés de la commune de Dimaguène Sicap Mbao du projet du SIF « Réinsertion sociale, citoyenne et économique des jeunes filles et garçons talibés marginalisés dans les zones périurbaines au Sénégal (département de Pikine et de Kafrine) »

Valentina ORIGONI, Responsable Plaidoyer et Relations Extérieures, Laura LE FLOCH, Chargée de plaidoyer et toute l'équipe Plaidoyer et Relations extérieures du SIF

Samir MAJDOUB, Directeur de la Communication et du Développement

Karim OUACHEK, Chargé de communication événementielle, Rémi SANTIARD, Graphiste multimédia et Anthony YATKIN, Rédacteur Web et toute l'équipe Communication et Développement du SIF

Benoît SCHIRMER, Chef de Mission Sénégal et toute l'équipe de la mission SIF Sénégal

Christine VALENTE, Assistante de Direction

Allocutions d'ouverture



Allocution de

Rachid Lahlou

Président-fondateur
du Secours Islamique France

« Monsieur Mamadou Kebe, Conseiller Technique à la Présidence de la République du Sénégal chargé de l'enfance, Monsieur Mame Ngor Diouf, Secrétaire Général du Ministère de la femme, de la famille, de la protection des enfants du Sénégal, Messieurs les représentants du Ministère de l'Education Nationale

du Mali, Mamadou Kanté, et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso, Dr Hatimi Démé, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Messieurs les représentants des ministères, Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint de l'Ambassade de France au Sénégal François Bockel, Madame la Professeure Amsatou Sow Sidibe, Mesdames, Messieurs, chers invités.

Je vous remercie chaleureusement pour votre présence et pour la confiance que vous nous manifestez à travers les projets que nous menons en partenariat dans vos pays respectifs.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les parlementaires du Sénégal, Mesdames et Messieurs les représentants des agences de développement et des organisations du système des Nations unies au Sénégal, Mesdames et Messieurs les représentants des structures partenaires du Secours Islamique France.

Bienvenue également Mesdames et Messieurs les représentants des ONG nationales et internationales au Sénégal, amis humanitaires, amis universitaires, journalistes, et bien sûr, bienvenue aux jeunes, notamment jeunes talibés, présents avec nous aujourd'hui dans cette salle du Musée des Civilisations noires de Dakar.



Je vous remercie d'être venus partager avec nous ce moment de débats et de réflexion sur l'insertion sociale et professionnelle des enfants et jeunes sahéliens. Merci d'être là, en ce moment symbolique pour notre organisation qui célèbre ses 30 années d'existence.

Je profite de cette occasion pour revenir sur le parcours de notre structure. L'aventure du Secours Islamique France a débuté en 1991, motivée par une ambition majeure : réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans le monde, sans prosélytisme ni discrimination, en se fondant sur les valeurs de l'Islam, de la solidarité et du respect de la dignité humaine. Une solidarité qui transcende les différences et les frontières ; et le respect de toutes et de tous, sans distinction d'origine, de genre ou de religion.

Aujourd'hui le SIF intervient directement ou via des partenaires dans une vingtaine de pays, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie... et aussi en France. Avec une centaine de salariés au siège, un millier de salariés dans les pays partenaires et 400 bénévoles, le SIF est aujourd'hui l'une des plus grandes ONG françaises, travaillant dans les domaines de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, l'éducation et la protection de l'enfance, la mise à l'abri d'urgence. Tout au long de ces 30 ans, le SIF a promu l'ouverture et le dialogue, tout en préservant sa spécificité liée à son identité. Peu à peu, nous avons construits des rapports de confiance avec les acteurs de l'humanitaire, avec les gouvernements des pays où nous intervenons et les communautés locales, ou encore avec les organisations multilatérales.

Cette reconnaissance s'est fondée sur la capacité opérationnelle de notre organisation, rendue possible par la générosité de nos nombreux donateurs privés ou institutionnels, qui nous permettent de réagir rapidement lors de crises humanitaires, mais aussi d'innover en termes d'approches programmatiques.

Cette reconnaissance s'est aussi construite grâce au dialogue que nous entretenons avec les autorités et les partenaires techniques et financiers. Nous avons développé une capacité de plaidoyer, ancrée sur les données de terrain, pour porter la voix des plus vulnérables et améliorer les politiques publiques sur nos secteurs d'intervention.

C'est dans cette perspective aussi que nous organisons tous les 5 ans un temps de réflexion et de discussion sur les enjeux auxquels les populations vulnérables doivent faire face, pour imaginer ensemble des solutions et pour adapter nos modes d'intervention pour une aide qui soit pertinente, efficiente, respectueuse de nos valeurs et principes, et ayant un impact positif et durable.

Le premier colloque du SIF en 2008 était sur le thème : « la diversité culturelle et confessionnelle est-elle une chance pour l'humanitaire ? ». Il y a 10 ans, lors du deuxième colloque, dans un contexte marqué par les Printemps arabes, nous avons réfléchi aux défis humanitaires à l'horizon 2030. Il y a 5 ans, alors que la crise en Syrie avait jeté sur





les routes de l'exil des millions de personnes, nous nous étions interrogés sur les réponses face aux crises de l'accueil pour les personnes migrantes, réfugiées ou déplacées.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour échanger sur le sujet de l'inclusion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes sahéliers, alors que la région connaît des crises multiples et prolongées. La persistance des conflits, la dégradation de la situation socio-économique, la crise climatique ont exacerbé les fragilités des populations.

Dans ce contexte, les enfants et les jeunes adultes figurent en première ligne. Aujourd'hui, environ 63 % de la population sahélienne a moins de 24 ans, et presque 50 % a moins de 15 ans.

Une proportion encore trop importante de ces enfants et ces jeunes est aujourd'hui hors école, hors formation et hors emploi. Ils font face à un décalage entre leurs aspirations et les opportunités réelles qui leur sont offertes pour leur avenir, ce qui peut susciter un sentiment d'injustice, une crise de confiance dans les institutions et leurs aînés, et même un repli vers la criminalité et autres voies de violence.

Alors qu'ils représentent l'avenir et qu'ils sont et seront les acteurs du développement de leur pays, de leur région, le SIF a souhaité

échanger aujourd'hui sur les solutions à mettre en œuvre en faveur de leur inclusion sociale et économique.

Cette thématique nous est apparue comme un sujet prioritaire pour ce colloque, du fait d'abord de ces défis de la jeunesse sahélienne ; mais aussi parce que le SIF déploie depuis plusieurs années dans la région des actions en faveur de l'accès aux droits fondamentaux des enfants et des jeunes les plus vulnérables, accès à la protection, à l'éducation, puis à l'autonomie socio-économique.

Ainsi, à travers notre programme parrainage, nous contribuons à la réalisation des droits de plus de 2 000 enfants et jeunes orphelins sénégalais et maliens.

Dans ce pays, ainsi qu'au Mali, nous menons également des projets pour l'inclusion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes talibés, en partenariat notamment avec les maîtres coraniques, les associations de maîtres coraniques et les autorités. Il s'agit d'abord de soutenir ces acteurs locaux pour améliorer les conditions de vie de ces enfants et jeunes, mais aussi pour élargir leurs opportunités d'apprentissage et d'insertion socio-économique, tout en développant les



Mahieddine Khelladi, Directeur exécutif du SIF et Mamadou Kebe, Conseiller Technique à la Présidence de la République chargé de l'enfance.



connaissances et la prise en compte des enfants et jeunes talibés dans les politiques publiques.

Toutes ces expériences nous ont amenés à nous interroger sur les vulnérabilités de la jeunesse sahéenne plus largement.

Car le SIF promeut la réalisation des droits de l'enfant comme définis par la Convention internationale des droits de l'enfant. Grâce à nos équipes d'experts techniques et nos expériences de terrain, nous avons adopté récemment une stratégie programmatique sur l'enfance et la jeunesse qui vise à améliorer de façon holistique et durable l'accès des enfants à leurs droits fondamentaux, en s'attaquant aux causes profondes de leur vulnérabilité, et en renforçant leurs propres capacités, ainsi que celles de leurs parents, de leurs familles, de leur communauté, mais aussi des institutions, à réaliser leurs droits.

Au-delà de ces programmes ciblant spécifiquement les enfants, le SIF s'est fortement engagé à assurer la sauvegarde et la protection des enfants à travers toutes ses actions. Ainsi, partout où il intervient, le SIF met en œuvre sa Politique de Sauvegarde de l'Enfant afin de s'assurer qu'il ne cause pas de préjudice aux enfants avec lesquels il entre en contact, et pour promouvoir des réponses adaptées aux problématiques de protection des enfants au sein des communautés où il est présent.

Nous avons pour ambition de renforcer notre action, grâce à notre ancrage communautaire, grâce à nos partenariats institutionnels forts avec nos pays partenaires.

C'est d'ailleurs aussi pour cela que nous avons souhaité organiser ce colloque au Sénégal, et non en France, pour pouvoir échanger

directement avec les premiers concernés, les jeunes, les autorités, la société civile et les acteurs du développement présents au Sahel.

Ce colloque revêt donc une dimension internationale particulière, et pas seulement parce qu'il se déroule à Dakar, mais aussi :

- Parce que nous allons entendre plusieurs intervenants du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et d'Europe ;
- Parce nous allons bien sûr aborder des problématiques qui concernent plusieurs pays de la sous-région ;
- Et aussi parce que vous allez pouvoir découvrir les résultats d'un sondage mené auprès de 1 500 jeunes sénégalais, maliens et burkinabés sur leurs préoccupations et leurs aspirations. Les résultats de ce sondage seront partagés tout au long de la journée par OpinionWay, l'institut de sondage qui a mené l'enquête pour le compte du SIF et avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français, que nous remercions. Votre soutien nous est précieux ; il témoigne de la confiance que vous accordez à notre organisation.
- Avec ce sondage, nous avons voulu en effet donner la parole à la jeunesse elle-même, récolter ses avis sur les thématiques traitées. Et je suis ravi de vous annoncer que 2 jeunes talibés accompagnés par le SIF au Sénégal, Khawa et Khadim, ont accepté d'intervenir en tant que panélistes pour nous partager leurs recommandations. Nous les remercions de leur présence.

Les différents panels qui vont ponctuer la journée vont nous permettre donc de comprendre les défis qui se posent aux enfants et aux jeunes, d'analyser les phénomènes touchant la jeunesse et aussi de formuler un avis éthique sur les facteurs de vulnérabilité des enfants. Nous allons pouvoir partager les expériences, les leçons apprises, ainsi que débattre et explorer, nous l'espérons, de nouvelles pistes d'action.

Je vous souhaite à toutes et tous de bons débats. » ■



Allocution de

François Bockel

Conseiller adjoint de coopération
et d'action culturelle à l'Ambassade
de France au Sénégal

« Monsieur le Conseiller Technique à la Présidence de la République du Sénégal chargé de l'enfance, Monsieur le secrétaire Général du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance du Sénégal, Mesdames Messieurs les représentants des Ministères de l'Education Nationale du Mali et du Burkina Faso, Monsieur le Président du Secours Islamique France, Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe du Secours Islamique France venus de Paris et d'ici, Mesdames et Messieurs.

Il y a plus de 30 ans, le Sénégal était l'un des premiers pays à ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant. Il s'agissait alors du premier instrument juridique international reconnaissant à l'enfant des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, nécessaires à son épanouissement et son développement.

Au Sénégal, Human Right Watch estime que plus de 100 000 enfants talibés sont forcés de mendier dont environ 30 000 dans la région de Dakar. Des centaines de ces enfants sont des migrants de pays limitrophes au Sénégal. La réponse aux enjeux de la protection de l'enfance au Sénégal doit donc trouver une réponse régionale et pas simplement sénégalaise.

Aussi, la protection de l'enfance doit être au cœur de la coopération franco-sénégalaise, ce qui est absolument essentiel. Comment pourrait-il en être autrement alors que les enfants représentent 48 % de la population totale du pays et qu'un tiers des enfants ont moins de cinq ans. C'est une immense richesse et un immense défi pour le Sénégal.

Les autorités sénégalaises sont pleinement engagées sur ce terrain et le Président de la République, Macky Sall, en lien avec les ministères concernés, aux premiers rangs desquels, Monsieur le

Secrétaire Général, votre Ministère en a fait l'une de ses priorités... Que ce soit la Stratégie nationale de protection de l'enfance, les efforts déployés en direction des enfants des rues, les questions de santé et de nutrition, l'accès à l'éducation ou encore la prise en compte des nouvelles menaces comme les violences en ligne, nombreux sont les défis qui sont en train d'être relevés.

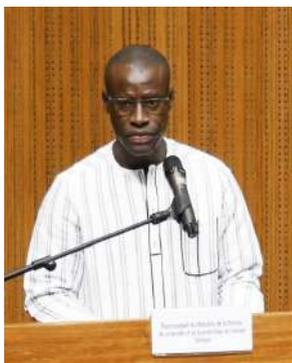
En France aussi, le Président Emmanuel Macron a fait de l'enfance l'une des grandes causes de son deuxième quinquennat avec l'attention portée aux 1 000 premiers jours de la petite enfance, à la lutte contre les violences et à la protection des enfants dans l'espace numérique. C'est donc tout naturellement que nous accordons une place particulière à ces sujets dans notre dialogue et notre coopération avec le Sénégal. Nous partageons cette préoccupation avec le Secours Islamique France.

Au Sénégal, l'Ambassade de France soutient de nombreuses associations qui accueillent, protègent les enfants talibés et qui mènent un plaidoyer pour le respect des droits de l'enfant. Je voudrais aujourd'hui, au nom de notre ambassadeur retenu à Abidjan, remercier le Secours Islamique France pour le travail effectué au Sénégal et pour son engagement inlassable. Vous bénéficiez d'une riche expertise de plusieurs années sur la thématique des enfants talibés. Vous bénéficiez également d'une excellente équipe



François Bockel, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France au Sénégal.

au Sénégal coordonnée par son Chef de mission, Benoit Schirmer, dont je salue l'engagement et avec lequel nous entretenons d'excellentes relations. Mais il s'agit à présent de donner corps à cette collaboration. Au-delà de l'appui très important que l'AFD apporte au SIF à travers son instrument FISONG, l'Ambassade de France va proposer au MEAE d'accompagner le SIF à travers notre ambassade dès le début 2023 par la mise en place d'un projet axé sur les enfants talibés qui serait financé par l'instrument FSPI dans le cadre d'un projet PISCA. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite d'excellents travaux. » ■



Allocution de

Mame Ngor Diouf

Secrétaire Général du Ministère de la femme, de la famille, de la protection des enfants du Sénégal

20

« Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller Technique à la Présidence de la République chargé de l'enfance de la République, Monsieur Kebe, Chers amis, Mesdames, Messieurs les représentants des ministères sectoriels, Mesdames, Messieurs les représentants des Ministres en charge de l'éducation du Mali et du Burkina Faso, Monsieur le Directeur Exécutif du Secours Islamique France, Mesdames Messieurs membres du SIF, du Conseil d'Administration ou des équipes techniques, Monsieur le Chef de mission du SIF au Sénégal, Monsieur le représentant de l'Ambassade de France Monsieur Bockel. Mesdames, Messieurs les représentants des organisations de la société civile, Monsieur le représentant de la FNAEC, Madame la Directrice Exécutive de la CONAFE au Sénégal, chers enfants, chers experts, chers panélistes.

C'est un réel plaisir pour moi de venir présider au nom du gouvernement du Sénégal et à travers la Docteure Fatou Diane Gueye, Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants

à cet important colloque organisé par le SIF dans le cadre de la célébration de son 30^e anniversaire.

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes dans le Sahel est de grande actualité et de grande importance dans un contexte mondial marqué par une crise multiforme : aussi bien la guerre en Ukraine, la crise climatique, mais également les effets, encore néfastes, de la COVID19 qui impactent toutes les couches de la société. Dans ce contexte difficile, il est extrêmement important d'avoir un regard particulier sur les groupes vulnérables constitués des enfants et des jeunes, premiers impactés par cette crise multiforme.

Au niveau sous-régional, la crise du Sahel interpelle tous les dirigeants dans le cadre de l'Union Africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ou encore du G5 Sahel qui essaient d'apporter, avec l'appui de la coopération, des solutions à cette crise. Malgré ces efforts, les défis persistent et les enfants et les jeunes continuent encore d'être parmi les victimes. C'est pourquoi, cette importante question sera abordée à travers différents panels et la contribution d'imminents experts que je tiens à féliciter pour leur contribution.

Au nom du gouvernement du Sénégal, je viens saluer l'œuvre gigantesque du SIF au niveau mondial avec une présence effective et



De gauche à droite : François Bockel (Ambassade de France au Sénégal), Mame Ngor Diouf (Secrétaire général du ministère de la Femme, de la famille, de la protection du Sénégal), Rachid Lahlou (Président du SIF).

remarquable au Sénégal depuis 2007. J'ai eu l'honneur d'introduire les premiers éléments du SIF au Sénégal en banlieue de Dakar en ma qualité de président d'une ONG de protection de l'enfant. Notre collaboration avec le SIF a été marquée par des actions remarquables de solidarité avec les principes et valeurs islamiques que vous avez rappelés tout à l'heure Monsieur le Président. Je suis témoin de l'action du SIF au Sénégal. À travers ce rappel et au nom du gouvernement, je souhaite encourager le SIF à poursuivre ses efforts remarquables au profit des enfants vulnérables, de leur éducation, mais également au profit du développement de notre pays.

Je remercie la présence des maîtres coraniques mais aussi celle des enfants des daaras. Je voudrais également saluer le travail remarquable des acteurs de daaras qui continuent à perpétuer de la plus belle manière les valeurs islamiques et les legs majeurs que nous a confiés la religion notamment à travers le prix du concours international de récitation de Coran remporté par le Sénégal en 2022.

Mesdames, Messieurs, distingués invités, je saisis l'occasion des 30 ans du SIF pour adresser au nom du gouvernement nos chaleureuses félicitations à toutes les équipes du SIF et leur souhaiter un joyeux anniversaire. Nous prions pour que le nouveau plan stratégique du SIF puisse consolider et profiter aux plus vulnérables au Sénégal, en Afrique et dans le monde, des résultats forts appréciables déjà enregistrés par le SIF. Pour notre part, nous réaffirmons ici l'engagement du gouvernement dans le cadre de la coopération exemplaire avec l'enfance à accompagner les affaires du SIF au Sénégal. Dans ce registre, nous avons déjà signé avec les équipes du SIF un accord de coopération qui a fait l'objet d'une démarche participative impliquant nos différents services mais, par sa rigueur et sa vigilance, l'équipe SIF de Dakar a tenu à solliciter les conseils du siège avant de s'engager dans cette collaboration aujourd'hui formalisée.

Dans cette perspective, je salue avec beaucoup d'intérêt l'annonce faite par le représentant de l'ambassade de France de plaider pour plus de ressources en faveur du SIF avec un accent sur l'appui aux enfants talibés.

Nous saluons les recherches menées par le SIF tout en invitant les parties prenantes à partager les résultats préliminaires avec celui de

l'Etat avant de les vulgariser. Cela permettrait, au-delà des concertations effectuées, ou des questionnaires partagés avec tel ou tel service, d'avoir de façon globale les contributions et avis de l'Etat.

Pour terminer, je voudrais rassurer le SIF de la pertinence de ses actions par rapport aux priorités déclinées par le Chef de l'Etat avec l'inscription d'une action prioritaire auprès des enfants et jeunes dans l'agenda du Ministère de la Femme et dans tout le gouvernement. Dans cette perspective, l'Etat s'engage à renforcer sa collaboration avec les associations des maîtres coraniques, à maintenir le dialogue et les concertations, car c'est une action prioritaire dans l'agenda ministériel. Ces concertations seront consolidées et élargies très prochainement.

L'Etat s'est également résolument engagé dans le cadre de la coopération avec les partenaires à dérouler à partir de cette année et en 2023 une cartographie nationale des daaras. Les chiffres sont parfois parcellaires, et ne reflètent pas la réalité. La dernière étude menée par le gouvernement a été effectuée au niveau de Dakar en partenariat avec la société civile qui a réalisé deux cartographies géolocalisées des daaras au niveau de Touba et de Dakar. Se référant à ces bases scientifiques, l'Etat a trouvé nécessaire d'investir le projet pour réaliser une cartographie d'ampleur nationale. Les termes de référence sont déjà stabilisés et nous allons le faire avec une équipe de référence à travers l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui est l'institut dédié en la matière, avec les acteurs des daaras et de la société civile et sous l'égide de l'inspection des daaras. Cette cartographie nous permettra d'avoir des données exhaustives sur toutes les daaras au niveau national et de savoir quels sont nos besoins pour renforcer les efforts de l'état en faveur du développement des écoles coraniques.

En souhaitant à nouveau un joyeux anniversaire au SIF, je déclare ouvert le colloque international « Enfance et jeunesse au Sahel : facteurs d'exclusion, dynamiques d'inclusion », et vous remercie de votre aimable attention. » ■

■ PANEL 1

Quelles approches pour réduire les facteurs de vulnérabilité des enfants et des jeunes au Sahel ?

Ce panel introductif avait pour objectif de dresser un panorama général des vulnérabilités spécifiques touchant les enfants et les jeunes au Sahel aujourd'hui, dans un contexte de crise prolongée ; d'identifier les trajectoires de vie des jeunes par rapport aux obstacles auxquels ils sont confrontés. Ce panel a eu aussi pour but d'analyser les visions et stratégies des autorités et partenaires techniques et financiers face à ces enjeux, en termes d'orientations et de moyens.



Modération

Nathalie Dolle

Journaliste
indépendante

PANÉLISTES

- **Pathé Dieye**, Chargé de recherche au think tank citoyen WATHI
- **Hatimi Deme**, Spécialiste de l'enseignement bilingue franco-arabe au projet d'appui à l'enseignement bilingue franco-arabe au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso (MENAPLN)
- **Guillaume Husson**, Chef du secteur Éducation du Bureau régional Multisectoriel pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) à l'UNESCO et représentant le groupe Education et Employabilité des jeunes de l'Alliance Sahel
- **Justine Laison**, Coordinatrice de la Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfant (CONAFE)
- **Elom Khaunbiow**, Chargé de programme à l'African Security Sector Network (ASSN)

DISCUTANTE AU PANEL

- **Marina Kabou**, Chargée de projet au Réseau Migration Développement (REMIDEV)



Résultats clé du sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »

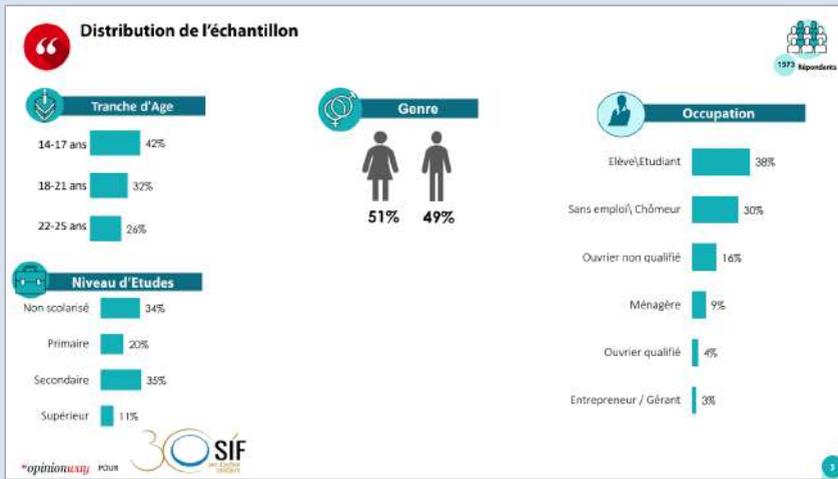
Présentation du sondage

Le Secours Islamique France a souhaité réaliser une enquête pour recueillir la voix des enfants et des jeunes sahéliens et avoir une meilleure compréhension de leurs aspirations et de leurs perceptions quant aux facteurs de vulnérabilités qui limitent leur inclusion sociale et économique. Cette enquête a été réalisée entre septembre et octobre 2022, par l'institut de sondage OpinionWay, et soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français. 1 597 enfants et jeunes ont été interrogés, filles et garçons, âgés de 14 à 25 ans et issus de couches vulnérables du Sénégal, Mali et Burkina Faso, à travers, d'une part, trois focus groupes et, d'autre part, une enquête quantitative. Les focus groupes conduits auprès de 24 enfants et jeunes ont permis dans un premier temps de dresser quelques tendances et d'élaborer un questionnaire, afin de pouvoir mener, dans un second temps, une enquête quantitative constituée d'entretiens directifs auprès de 1 573 enfants et jeunes.

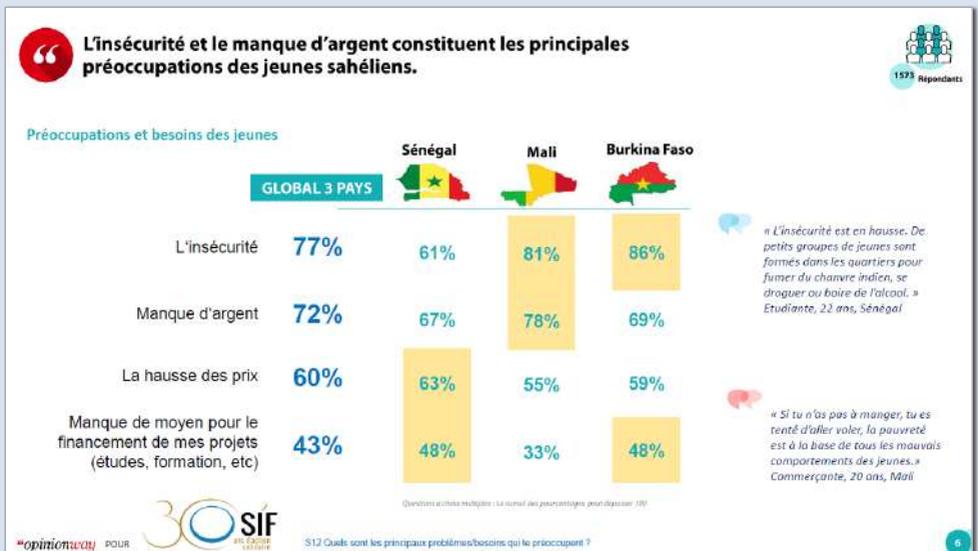
Ces jeunes vivent en zone urbaine, semi-urbaine et rurale à Dakar, Thiès, Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor pour le Sénégal ; Bamako, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso, Gao pour le Mali ; et Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Dédougou pour le Burkina Faso. Les jeunes interrogés sont pour 38 % des élèves, 30 % sont sans emploi, ou s'occupent des tâches domestiques pour 9 %, et 16 % sont des ouvriers non qualifiés. Les ouvriers qualifiés sont 4 % et les entrepreneurs ou gérants de commerces représentent 3 % des répondants.

Situation actuelle

Seulement 21 % des jeunes interrogés estiment bénéficier d'une situation favorable dans leur pays, avec un chiffre très faible pour les jeunes filles burkinabées (5 %). Les principales raisons exprimées sont le manque d'emploi et de moyens pour la jeunesse. Ces résultats font écho aux préoccupations des jeunes



que sont le manque d'argent (72 %), la hausse des prix (60 %) et un manque de moyens pour financer les projets d'études et les formations (43 %). À cela s'ajoute la peur de l'insécurité (77 %) ou d'être victime de violence (32 %), ainsi que de la situation politique de leur pays (32 %). Les jeunes sahéliens perçoivent leurs situations comme entravées par des raisons économiques et financières, et sont préoccupés par l'insécurité à laquelle ils font face dans leurs pays.

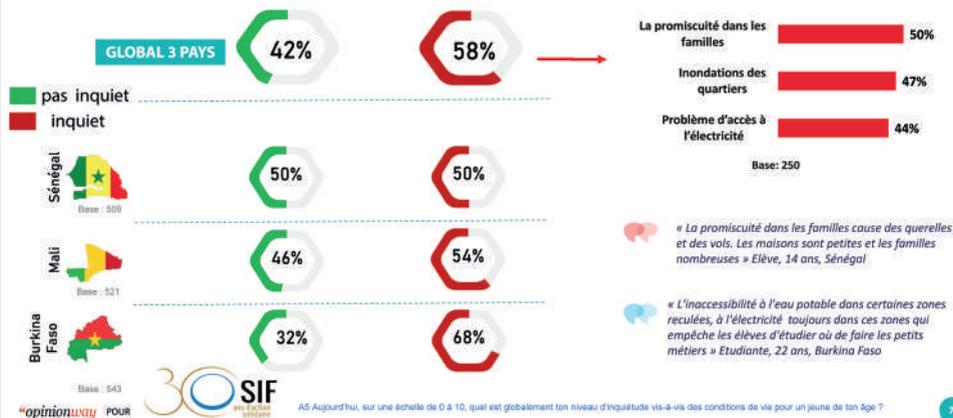




Près de 6 jeunes sur 10 affirment être inquiets de leur condition de vie.



Inquiétude vis-à-vis des conditions de vie



Conditions de vie

Près de 6 répondants sur 10 affirment être inquiets des conditions de vie des jeunes dans leur pays. À noter que cette inquiétude est particulièrement élevée au Burkina Faso, surtout chez les catégories sociales les plus vulnérables et chez les filles. Le ressenti personnel des jeunes interrogés est quelque peu différent puisque la moitié estime leurs conditions de vie comme étant ni bonnes ni mauvaises. Une tendance se dégage cependant chez les jeunes issus de zones rurales puisque 24 % qualifient leurs conditions de vie de mauvaises, contre seulement 13 % chez les jeunes vivant en zone urbaine.

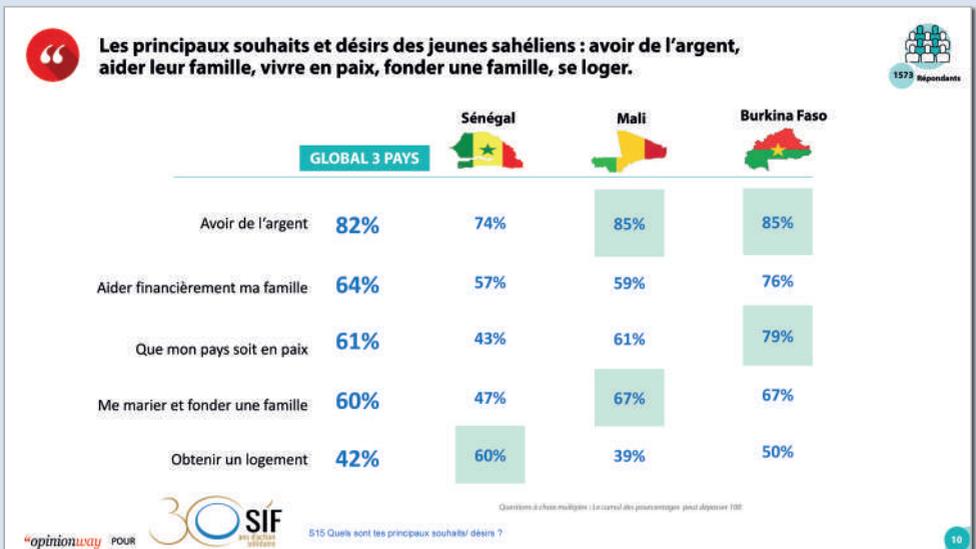
Les principales raisons de ces mauvaises conditions de vie sont la promiscuité des familles, les inondations des quartiers ou encore un mauvais accès à l'électricité. La violence est perçue comme pouvant détériorer les conditions de vie des participants qui ont identifié la drogue, le vol ou encore les abus sexuels comme principales menaces.

Changement climatique

Un tiers des répondants (31 %) constate les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement, notamment à travers une hausse des inondations (18 %) et des répercussions sur la santé des populations (25 %). Ces impacts sont la cause d'inquiétudes qui affectent près d'un jeune sur deux. Ainsi, 57 % des jeunes sahéliens estiment que la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement doivent être des priorités pour les pouvoirs publics.

Perspective d'avenir

Les jeunes Maliens et Burkinabés espèrent davantage de paix et moins d'insécurité pour leur pays, tandis que les Sénégalais attendent une augmentation des emplois pour les jeunes. De manière globale, les jeunes restent optimistes quant à la situation de leur pays dans le futur, cependant la moitié se révèle plus inquiète quant à son avenir personnel. Ils sont 76 % à souhaiter un travail plus stable, notamment pour être en mesure d'aider leur famille financièrement ; 53 % se voit fonder son foyer et 41 % acheter une maison. ■





Intervention de

Pathé Dieye

Chargé de recherche de WATHI

Fondé en 2015, WATHI est un think tank citoyen qui participe à la production et l'échange de connaissances et d'idées et contribue à la consolidation des États, des institutions et des sociétés d'Afrique de l'Ouest.

- *Quels sont les facteurs de vulnérabilité principaux touchant les enfants et les jeunes aujourd'hui dans les différents pays de la zone ?*
- *Quelles sont les trajectoires de vie des jeunes dans le Sahel faisant face à ces vulnérabilités ?*

« Le Sahel représente un espace où les principaux leviers de production du vivant et du viable sont fragiles ou quasi inexistantes. Nous parlons d'États fragiles. Cela s'explique par la fragilité des institutions et de nombreux territoires sous-administrés ou désadministrés qui rencontrent des difficultés à répondre à l'ensemble des droits et besoins des populations touchées par l'extrême pauvreté, les difficultés d'accès à une alimentation équilibrée, l'accès à l'éducation, ou encore l'accès à un emploi décent. Or ce sont ces deux derniers éléments que les jeunes cherchent à acquérir.

Les conflits, l'insécurité alimentaire et les effets du changement climatique représentent un ensemble de facteurs dont la combinaison exacerbe les vulnérabilités au Sahel. Ce sont les causes principales des malnutritions aiguës et sévères et de l'insécurité hydrique qui touche près de 40 millions d'enfants au Burkina Faso, au Mali et au Tchad.

Lorsque l'État est absent, il peut y avoir une perte de confiance en celui-ci, et un transfert de légitimité du pouvoir vers des milices et groupes armés terroristes qui revendiquent cette légitimité de l'État auprès des populations, en leur apportant par exemple l'accès à l'eau ou aux soins de santé. Par exemple, Amnesty International alertait en 2021 sur des groupes affiliés à Al Qaïda qui recrutent principalement des jeunes âgés de 15 à 17 ans. 1,7 millions d'enfants ont besoin d'une assistance humanitaire dans le Sahel central. 2 millions d'enfants ont du quitter leur foyer¹.

1. OCHA 2022.

**« Si tu n'as pas à manger, tu es tenté d'aller voler,
la pauvreté est à la base de tous
les mauvais comportements des jeunes. »**

Commerçante, 20 ans, Mali
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)

**« On ne se sent pas en sécurité même dans la capitale
parce qu'il y a de plus en plus d'agressions, de braquages,
de bandes organisées. On ne peut plus se déplacer
d'une zone à une autre sans frayeur. »**

Soudeur, 20 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)

Les enfants n'ont pas accès à l'école. De plus, près de 40 % des enfants dans le Sahel Central n'ont pas été déclarés à l'état civil, et n'ont pas de statut juridique. Cela signifie que même s'ils ont accès à l'école, ils ne peuvent pas passer certains examens. Le Sahel a vu plus de 5 500 écoles prises pour cibles d'attaques de groupes armés et obligées de fermer, ce qui représente 13 millions d'enfants hors de l'école fin 2021².

Les filles et les femmes représentent souvent une catégorie très vulnérable, la présence de groupes armés et la pandémie de COVID19 ayant exacerbé leurs difficultés d'accéder à l'école. Les filles restent gravement menacées par les violences de genre, les mariages d'enfants, les grossesses précoces.

RECOMMANDATIONS :

- Inviter les gouvernements à garantir un accès à l'éducation pour les enfants et pérenniser l'accès en période de crise, en privilégiant les outils adaptés au contexte tels que les radios communautaires et le digital ;
- Coordonner les actions humanitaires sensibles aux conflits, c'est-à-dire comprendre le contexte dans lequel l'action est menée, comprendre les liens entre l'intervention et le contexte, et agir selon la compréhension des interactions ;
- Donner la priorité aux actions visant à améliorer la nutrition, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans et pour cela, le retour des cantines scolaires serait une bonne piste ;
- Faire de la réduction de la malnutrition infantile une priorité pour les programmes d'agriculture, de sécurité alimentaire et les nouveaux fonds destinés à renforcer la protection sociale ;
- Accompagner psychologiquement les enfants et leur famille dans ces périodes traumatisantes en instaurant un dispositif de suivi au niveau des camps d'accueil et de réfugiés ;
- La lutte contre l'insécurité ou la victoire contre le terrorisme ne doit pas se compter seulement en termes de nombre de terroristes tués ou milices démantelées, mais aussi avec le nombre de dispensaires ouverts, d'écoles accessibles etc. Il faut que le Sahel soit un endroit vivable pour que les jeunes puissent y trouver une voie d'avenir. » ■

2. Idem.



Intervention de

Hatimi Deme

Spécialiste de l'enseignement bilingue franco-arabe au projet d'appui à l'enseignement bilingue franco-arabe au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du Burkina Faso (MENAPLN)

- *Face à la crise actuelle, quels défis rencontre et a rencontré le MENAPLN du Burkina Faso ?*
- *Quels seraient les appuis nécessaires pour les résoudre ?*

« Pour comprendre les vulnérabilités qui touchent les enfants et les jeunes au Sahel, il faut comprendre et définir le concept de vulnérabilité souvent opposé à celui de résilience. La vulnérabilité peut se définir comme étant une situation de précarité, une fragilité au niveau mental, psychologique et physique, qui s'explique par deux facteurs principaux.

Le premier est un facteur naturel lié au changement climatique et à la dégradation de l'environnement aggravés par les activités humaines. On peut parler de la rareté des pluies, de la végétation, les inondations, les sécheresses. Puisqu'il en est la principale cause, l'Homme devrait pouvoir renverser cette tendance. Cependant, il y a un deuxième facteur qui est d'ordre socio-culturel et qui favorise les conflits des acteurs sur la gestion de la terre et renforce l'insécurité.

L'insécurité est le facteur principal de la vulnérabilité des jeunes et des enfants au Sahel. Le cas du Burkina Faso est assez parlant puisqu'à ce jour 4 800 écoles sont fermées, avec plus de 7 000 élèves déscolarisés³. La scolarisation des enfants est fondamentale pour leur développement, ainsi que celui de leurs familles et communautés qui sont, de ce fait, également exposées à cette vulnérabilité.

3. Source ST-ESU / MENAPLN.

« L'insécurité est en hausse. De petits groupes de jeunes se sont formés dans les quartiers pour fumer du chanvre indien, se droguer ou boire de l'alcool. »

Etudiante, 22 ans, Sénégal
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)

Les groupes armés ont un impact négatif direct sur le bien-être et la réalisation des droits de l'enfant car ils empêchent les parents de travailler, de produire et d'avoir une sécurité alimentaire et financière, et maintiennent les écoles fermées. À cause de cela, il y a 2 millions de déplacés au Burkina Faso, un enjeu auquel s'ajoute la non reconnaissance civile des enfants déplacés, par l'absence de l'administration dans certaines régions ou d'enregistrement à l'état civil par les parents.

L'approche militaire et sécuritaire de l'Etat ne permet pas seulement de mettre fin à l'insécurité au Burkina Faso, elle montre ses limites. Il faut lui adjoindre aussi une approche culturelle et de développement. Cela passe par la prise en compte des différents types d'écoles au Burkina Faso (écoles classiques formelles, coraniques, medersas...). Il incombe à l'Etat d'inclure toutes les formes d'éducation dans le système formel.

Le gouvernement travaille à offrir une éducation de qualité aux enfants inscrits dans les différents types d'écoles. Conscient du fait que beaucoup de communautés envoient leurs enfants dans les écoles coraniques, la gestion des écoles coraniques devient de ce fait une nécessité. Ainsi, est-il en train d'inclure ces dernières à l'éducation non formelle afin qu'elles proposent aux enfants et aux jeunes une diversification de l'offre éducative et l'apprentissage d'un métier.

Dans sa réforme des écoles coraniques, le Burkina Faso travaille à s'assurer que le contenu de l'éducation de l'école coranique puisse répondre aux attentes de la société et de l'Etat. L'objectif est donc que l'enfant puisse continuer d'apprendre le Coran, tout en développant d'autres savoirs théoriques et pratiques.

RECOMMANDATIONS :

- Développer une approche communautaire globale qui implique les populations, même sur les enjeux sécuritaires. Les parents doivent être inclus dans le dialogue ;
- Développer une approche éducative des enfants et des jeunes à travers toutes les formes d'éducation (éducation franco-arabe, éducation coranique) ;
- Instaurer une approche participative et communautaire en tenant compte des préoccupations des parents et des besoins des jeunes ;
- Travailler au renforcement de la formation technique et professionnelle des jeunes scolarisés ou déscolarisés ;
- Financer les projets des jeunes et des activités leur permettant de vivre dignement afin qu'ils ne puissent pas être tentés de rejoindre les groupes armés. » ■

De gauche à droite : Pathé Dieye (WATHI), Hatimi Deme (MENALPIN Burkina Faso), Guillaume Husson (UNESCO & Alliance Sahel), Justine Laison (CONAFE).





Intervention de

Guillaume Husson

Chef du secteur Éducation du Bureau régional Multisectoriel pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) à l'UNESCO et représentant le groupe Education et Employabilité des jeunes de l'Alliance Sahel

L'UNESCO est une institution spécialisée des Nations unies pour l'éducation, la culture et la science. Créée en 1945, par la France, l'Allemagne et l'UE (depuis rejoint par d'autres Etats et organisations), l'Alliance Sahel est une plateforme de coopération internationale qui finance et coordonne avec les pays du G5 Sahel près de 1 000 projets pour répondre à tous leurs défis actuels, sécuritaires, démographiques, économiques et sociaux.

- *Concernant les enjeux autour de l'éducation et l'insertion professionnelle, quels sont les enjeux prioritaires ? Comment y répondre concrètement ?*
- *Comment la communauté internationale peut soutenir les efforts opérés pour l'accès à l'éducation et la formation professionnelle dans ce contexte de crise prolongée ?*

« Les enjeux de l'éducation dans les pays du Sahel⁴ font face à de multiples défis, le premier étant un problème d'accès. Tous les enfants n'entrent pas à l'école et une grande partie abandonnent avant la fin du primaire. À titre d'exemple, au Tchad en 2021, seuls 44 % des enfants achevaient l'enseignement primaire et 19 % des adolescents achevaient le collège (14 % pour les filles)⁵. En 2021, on comptait environ 4,9 millions d'enfants dans le Sahel⁶ en âge d'être scolarisés au primaire qui n'étaient pas scolarisés, dont 2,6 millions de filles.

Par ailleurs, en plus des enfants non scolarisés actuellement, il y a une forte pression démographique qui pèse sur le système éducatif. En 2022, on comptait environ 63 millions de jeunes de 0 à 25 ans au Sahel

4. Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Mali et Tchad.

5. ISU.

6. Selon les données de population des Nations unies.

« L'inaccessibilité à l'eau potable dans certaines zones reculées, et à l'électricité, empêche les élèves d'étudier ou de faire de petits métiers. »

Etudiante, 22 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)

(68 % de la population), et on en comptera 119 millions en 2050 (60 % de la population). Les besoins sont donc chaque année de plus en plus importants et il faut recruter des enseignants en nombre suffisant, les former, les déployer sur l'ensemble du territoire, construire des nouvelles salles de classe, mettre à disposition suffisamment de manuels scolaires et autres ressources éducatives.

Beaucoup d'enfants sont à scolariser alors que la région du Sahel fait face aux crises sécuritaires, sanitaires, climatiques. En effet, dans certaines zones les écoles sont fermées notamment du fait de la crise sécuritaire. Par exemple, au Burkina Faso, c'est 3 664 établissements scolaires fermés au 31 mars 2022, avec 579 440 enfants et adolescents affectés⁷.

Enfin, il y a lieu également de mentionner que certains parents n'envoient pas leurs enfants à l'école car l'offre n'est pas toujours en adéquation avec la demande en termes de contenus offerts et ne prend pas en compte les valeurs religieuses et socio-culturelles de ces ménages.

L'enjeu principal consiste à surmonter la crise de l'apprentissage au Sahel. En effet, on constate une très faible acquisition de certaines compétences fondamentales. Selon les évaluations des acquis des élèves menés par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), en 2019 :

- 2 élèves sur 3 en début de scolarité du primaire (2^{ème} année) n'ont pas le seuil suffisant de compétences en langue au Burkina Faso et au Tchad ;
- Environ 3 élèves sur 4 en fin de scolarité du primaire (6^{ème} année) n'ont pas le seuil suffisant de compétences en lecture

7. UNICEF.

au Niger et au Tchad ; en mathématiques, c'est presque 9 élèves sur 10 au Tchad, un peu plus de 3 sur 4 au Niger.

Un second enjeu fondamental réside dans la formation et l'emploi des jeunes. Dans la région du Sahel, d'après les données de la Banque Mondiale, on compte entre 30,9 % au Mali (en 2020) et 68,6 % au Niger (en 2017) de jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Par ailleurs, pour les jeunes qui sont en formation, on constate une forte inadéquation entre l'offre existante de formation et la demande économique avec :

- Une prédominance des filières littéraires et sciences humaines au profit des filières scientifiques ;
- Une prédominance du secteur tertiaire dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle et plus spécifiquement tout ce qui est administration, secrétariat, commerce, etc. et peu de formations en lien avec l'agriculture et l'industrie.

RECOMMANDATIONS :

Pour améliorer l'accès :

- Renforcer la résilience des systèmes éducatifs face aux crises et à la fermeture des écoles en développant l'enseignement à distance. Sur l'enseignement et l'apprentissage à distance, l'UNESCO en partenariat avec la Conférence des ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) et le Gouvernement français a développé une plateforme régionale ImaginEcole pour les pays d'Afrique francophone dont ceux du Sahel.
- Toutefois, l'enseignement à distance numérique fait face à des défis liés à l'accès à la connectivité et à l'électricité, ce qui nécessite de développer des alternatives à court et moyen termes comme par exemple la mise en place de kits déployables rapidement sur tous les terrains, comme par exemple la IDEAS BOX de Bibliothèque sans Frontière (BSF) qui est un kit déployable, et qui contient un groupe électrogène, de la connectivité, des

ordinateurs, des tablettes, des ressources pédagogiques et qui permet de donner accès à l'école aux enfants dans les zones touchées par la crise sécuritaire. D'autres alternatives sont et peuvent être déployées, comme véhiculer l'apprentissage via les radios communautaires, la télévision mais aussi via la distribution de ressources éducatives papiers dans les zones les plus défavorisées.

- Pour améliorer l'accès, il convient aussi d'adapter l'offre éducative à la demande de certaines familles notamment sur les contenus d'apprentissage en trouvant des compromis entre l'enseignement fondamental et moderne et les enseignements religieux et traditionnels. Il est possible de s'inspirer des daaras modernes au Sénégal dans lesquels enseignement religieux et enseignement des compétences de base visées dans le cycle fondamental sont opérés.
- Enfin, les Etats doivent mettre en place des politiques incitatives et visant à scolariser les jeunes filles tout en combattant les mariages et les grossesses précoces.

Pour renforcer les compétences fondamentales :

- Une réponse visant à renforcer les compétences fondamentales dès les premières années d'école est d'intégrer les langues nationales comme médium d'enseignement. En effet, lorsque l'enfant apprend au cours des premières années avec sa langue maternelle, les acquis sont meilleurs. À titre d'exemple, le Burundi qui enseigne en Kirundi au cours des premières années du primaire et qui intègre progressivement le français comme langue d'enseignement présente de très bons résultats à l'évaluation des acquis des élèves de début de scolarité menée par le PASEC en 2019.
- Une autre réponse est la nécessité pour les pays du Sahel de mener des réformes curriculaires tenant compte des contextes nationaux, des valeurs socio-culturelles, religieuses, économiques c'est-à-dire d'adapter les curricula, les programmes scolaires et les ressources éducatives aux réalités des pays et à leur évolution continue, et faire en sorte que l'apprentissage des élèves renforce l'estime de soi.

- Concernant les réformes curriculaires, et pour faire face aux crises sécuritaires, sanitaires, climatiques, et aux fermetures d'écoles une partie de l'année, une réponse est de mettre en place dans les pays du Sahel ce que l'on appelle des curricula préventifs qui sont des curricula condensés sur 3 à 6 mois et qui permettent d'enseigner aux élèves touchés par des fermetures d'écoles l'essentiel du programme scolaire annuel. Cette initiative du Bureau International d'Education de l'UNESCO est une priorité pour la région Sahel en 2023.
- Et bien entendu, la formation des enseignants en lien avec les curricula et les programmes scolaires est essentielle pour renforcer l'apprentissage des compétences fondamentales chez les élèves.

Pour renforcer le lien éducation-formation emploi :

- Une des premières réponses préconisées par l'UNESCO est d'intégrer dès l'enseignement primaire des notions d'entrepreneuriat ainsi que le développement de compétences techniques de base en lien avec les opportunités d'emploi, afin que les enfants dès le plus jeune âge puissent connaître l'entrepreneuriat et que l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) puisse être revalorisé, en particulier au sein des familles.
- Une des secondes réponses est d'impliquer le secteur économique privé dans l'identification des besoins en main d'œuvre, dans l'élaboration des formations et dans la délivrance des formations. À ce titre, l'UNESCO à travers son Institut International de Planification de l'Education (IIPE) a appuyé, en Mauritanie, la mise en place de cadres de concertations publics-privés à niveau régional et sectoriel, notamment pour les secteurs économiques porteurs.
- Enfin, une troisième réponse et pour le secteur économique informel, est de mettre en place des dispositifs d'apprentissage professionnel informel (API) qui s'adressent à des jeunes dans différents domaines d'activités, et qui sont de nature, en complément des mécanismes plus formels, à pouvoir traiter le volume important de jeunes en vue de leur insertion. Les apprentis reçoivent une formation et des indemnités, tandis

que de son côté, l'employeur ou le maître d'apprentissage tire parti du travail de l'apprenti. Il est important que ces formations mettent l'accent sur les compétences digitales et les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant aux jeunes par exemple de pouvoir échanger et envoyer leur offre de service sur les réseaux sociaux, sur WhatsApp, pour pouvoir élaborer un site Web permettant de diffuser l'information sur les services proposés et permettant d'attirer des clients, etc.

Enfin, pour conclure, sur le soutien international, je voulais mentionner que l'Alliance Sahel est une plateforme de coordination de bailleurs de fonds qui a été créée en 2017 qui comprend 26 partenaires au développement et qui a pour rôle de coordonner les actions de ces partenaires et de les adapter pour trouver des synergies et être plus efficace et efficient dans leurs actions. L'éducation est l'un des secteurs prioritaires de l'Alliance Sahel avec un total de 136 projets dans le secteur de l'Éducation et un montant total de plus de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2021. » ■

**« La promesse dans les familles
cause des querelles et des vols.
Les maisons sont petites
et les familles nombreuses. »**

Elève, 14 ans, Sénégal
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Justine Laison

**Coordinatrice de la Coalition Nationale
des Associations et ONG
en Faveur de l'Enfant (CONAFE)**

*La CONAFE Sénégal est une structure faite de
d'organisations défendant les droits de l'enfant.*

- *Sur les enjeux de protection, quels sont les enjeux prioritaires dans la sous-région ?*
- *Quelles recommandations portez-vous auprès des autorités ?*

« Protéger les enfants consiste à prévenir la maltraitance, la négligence, l'exploitation, les abus, la violence, ainsi que les pratiques sociales néfastes et la privation de soins dont sont parfois victimes les enfants. Il faut également pouvoir apporter des réponses adaptées à ces phénomènes.

Le Sénégal est un pays jeune puisque 52,1 % de la population a moins de 20 ans et 42 % de ce pourcentage a moins de 15 ans. Les enjeux de protection des enfants, fortement exposés aux vulnérabilités nécessitent donc des investissements de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, avec une implication des organisations de la société civile et des jeunes et enfants eux-mêmes. Il faut faire du dividende démographique un élément essentiel du développement économique et social du Sénégal.

Le Sénégal a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux sur les droits des enfants, reconnaissant ainsi que les enfants sont titulaires de droits, ce qui l'engage à assurer leur protection et la réalisation de leurs droits. Malgré la mise en place de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE) adoptée en 2013, la transversalité de la question de la protection de l'enfance reste un défi majeur à relever pour le gouvernement sénégalais.

La problématique de l'état civil demeure un enjeu de première importance, un facteur bloquant dans la réalisation des droits de

l'enfant qui n'ont pas de reconnaissance de leur nationalité et identité. Cela participe à l'exclusion d'un nombre important d'enfants des systèmes de protection, de scolarisation et de prise en charge. Un enfant qui n'est pas reconnu à la naissance est un enfant qui n'existe pas, qui n'a pas de droits.

À cela s'ajoute l'enjeu du maintien des enfants, surtout des filles, dans les systèmes éducatifs. Ceux-là doivent être améliorés puisqu'ils sont trop souvent le lieu d'expression de violences. Les enfants ont une fois de plus besoin de protection afin d'éviter l'abandon scolaire et la perpétration des violences et dérives. Il est important de leur offrir un environnement social et professionnel sécurisé pour qu'ils puissent s'épanouir. La question de la non séparation familiale est aussi en ce sens important.

La protection contre toutes les formes de violence, l'exploitation sexuelle, l'exposition à la mendicité à des fins économiques, la lutte contre les pratiques sociales néfastes, le travail des enfants restent des défis importants.

RECOMMANDATIONS :

- Renforcer le cadre légal pour une meilleure protection des enfants ;
- Généraliser les tribunaux pour enfants ;
- Ratifier le dernier protocole additionnel de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur la communication ;
- Appliquer les lois pour la sauvegarde des enfants ;
- Accroître l'allocation de ressources pour la protection dans les budgets territoriaux ;
- Faire participer le secteur privé à ces enjeux ;
- Faire une meilleure coordination des projets et programmes sous l'angle de la transversalité de la protection. » ■



Intervention de

Elom Khaunbiow

Chargé de programme
à l'African Security
Sector Network
(ASSN)

L'objectif principal de l'ASSN est de promouvoir une sécurité efficace et gouvernée démocratiquement pour les peuples d'Afrique, et de renforcer la capacité des gouvernements africains, des institutions de sécurité, des législatures et des organisations de la société civile à entreprendre et à s'approprier des programmes et projets.

- *Quels sont les enjeux autour de la sécurité et de la jeunesse ?*
- *Quelle est l'approche de la Coalition citoyenne pour le Sahel ?*

« Les cercles de décisions sur les questions sécuritaires parlent considérablement de la jeunesse, pourtant ces derniers sont exclus de ces processus décisionnels. Le cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union Africaine (UA) rappelle l'importance de faire participer la jeunesse aux sphères de décisions notamment en ce qui traite de la sécurité, et ce dans le but d'obtenir des Etats de l'Union Africaine une approche plus adaptée aux besoins des jeunes.

Au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali, il y a des Conseils nationaux des jeunes où ces derniers peuvent faire remonter leurs principales préoccupations à leurs gouvernements et mettre en avant certaines actions concrètes. Y sont par exemple traités les questions d'employabilité des jeunes, le système à deux vitesses, et les problématiques d'identité des écoles (est-ce qu'on parle d'école africaine, d'école française ou d'école arabe ?).

Il est primordial de modifier le narratif des jeunes qui sont également acteurs et porteurs d'initiatives. Des organisations et des associations de jeunes ont travaillé sur la reconnaissance civile des jeunes ou encore sur la criminalité et la résilience des jeunes face à cela. De plus, beaucoup se sont mobilisés, à travers des actions de terrain ou des travaux de recherche, pour trouver des solutions

concrètes sur les enjeux de protection de l'enfance, des femmes ou encore de l'accès humanitaire.

En guise d'illustration, le documentaire « *Commentaire et surmonter l'exposition des jeunes à la violence, à l'exclusion et à l'injustice* » a été réalisé par l'ASSN. Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, établi à Ottawa, au Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs. Dans ce documentaire, Ina Makosi Thiam, une photographe qui est née et a grandi dans un quartier pauvre de Dakar, nous emmène dans une visite guidée de sa communauté pour révéler les mécanismes d'adaptation de certains jeunes. Le documentaire montre que les jeunes ne sont tous pas impliqués dans la criminalité, mais qu'ils ont souvent des ambitions à long terme, loin du crime et de la violence.

Enfin, il est aussi important de rappeler les recommandations de la *Coalition citoyenne pour le Sahel*, dont est membre l'ASSN ou encore WATHI. Cette coalition valorise la voix et l'expertise des Sahéliens afin d'appeler les gouvernements du Sahel et leurs soutiens internationaux à répondre au conflit et à la crise humanitaire en assurant les 4 priorités suivantes :

- Placer la protection des populations au cœur de leur action ;
- S'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'insécurité ;
- Répondre à l'urgence humanitaire ;
- Lutter contre l'impunité.

Il faut également comprendre que certains jeunes font plus confiance aux groupes armés non étatiques car ils les connaissent davantage que l'Etat. Cela montre un enjeu de gouvernance qui est un défi majeur pour les Etats. » ■



DISCUTANTE AU PANEL

Intervention de

Marina Kabou

Chargée de projet
au Réseau Migration
Développement
(REMIDEV)

Le Réseau Migration Développement REMIDEV est un réseau composé de plusieurs organisations de la société civile avec pour objectif la promotion et protection des droits des migrants à travers une meilleure participation des OSC à la définition des politiques relatives à la migration et au développement.



L'absence de perspectives et d'opportunités chez les jeunes est l'un des facteurs pour lesquels certains choisissent la migration.

La migration n'est pas une perspective à connotation négative car c'est un droit universel. L'enjeu des Etats est de pouvoir couvrir les aspects de protection des enfants et jeunes, qui sont davantage fragiles lorsqu'ils sont en migration. Pour réaliser cet objectif, les Etats ne peuvent agir seuls. Ainsi, il apparaît important de favoriser une synergie des actions en collaborant avec les organisations de la société civile et d'opter pour une approche basée sur la solidarité inter-Etats. De plus, les Etats doivent faire preuve de plus de volonté politique, notamment dans l'application effective des lois votées et des traités ratifiés.

Il faut également que les Etats parviennent à mieux communiquer avec les populations et surtout avec les jeunes. Par exemple, le Sénégal a les dispositifs de formation professionnelle nécessaires pour permettre aux jeunes de s'insérer sur le marché de l'emploi, c'est la communication relative aux informations sur ces dispositifs qui fait défaut. Les jeunes ne savent pas ce qui existe en matière de formation professionnelle et continuent d'être au chômage. » ■



■ PANEL 2

Comment assurer l'éducation et l'insertion professionnelle dans un Sahel en situation de crise prolongée ?

Cette session avait pour objectif de discuter des défis pour l'accès à l'éducation face au contexte de crise prolongée et aux enjeux structurels, pour la construction de systèmes éducatifs inclusifs, de qualité, adaptés à la demande sociale et résilients. Quelles solutions de terrain et quelles recommandations en termes de réponse et de coordination humanitaire, et en termes de vision et de politiques publiques sur le long terme ?



Modération

Souleymane Abba Gana

Directeur des Programmes
et Opérations à l'International
du Secours Islamique France

PANÉLISTES

- **Daouda Diarra**, Spécialiste de l'éducation en situation de crise de Plan International, membre du steering committee de la Coalition mondiale de protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) à Dakar
- **Mamadou Kante**, Directeur national adjoint de l'enseignement fondamental au Ministère de l'Education Nationale du Mali
- **Charlotte Berquin**, Directrice de l'unité Education du bureau régional pour l'Afrique Occidentale et Centrale au Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations unies (UNHCR)
- **Céline Demagny**, Chargée de mission Développement Humain - Education, Enseignement Supérieur, Santé à l'Agence française de développement (AFD)
- **Mansour Sow**, coordinateur adjoint programmes Education et Bien-être de l'enfant mission Sénégal au Secours Islamique France
- **Ousmane Adama Dia**, Docteur de l'Université Paris IV Sorbonne, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Ancien directeur de l'apprentissage du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion du Sénégal

DISCUTANTS AU PANEL

- **Emeline Marchois**, Facilitatrice pour la communauté francophone pour le Réseau Inter-agences pour l'Education en Situations d'urgence (INEE)
- **Philippe Humeau**, Directeur Qualé Africa Perspective
- **Adama Seck**, Vice-président de la Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal (FNAECS)



Résultats clé du sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »

Education, emploi et réussite sociale

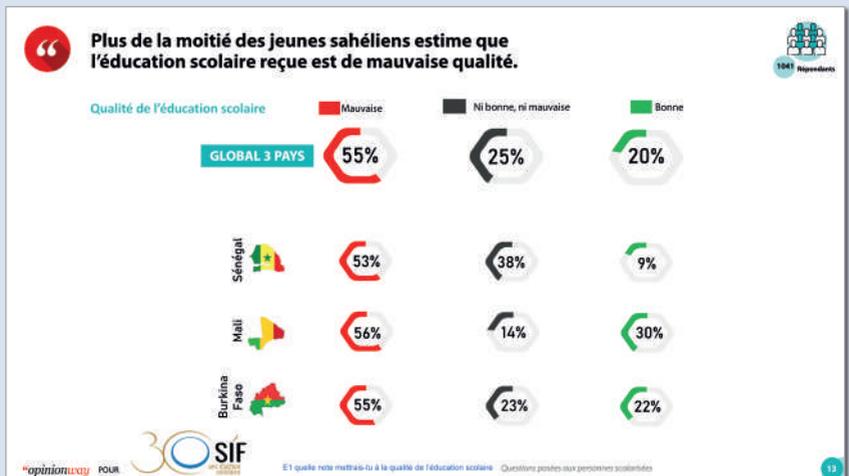
Les résultats de l'enquête montrent que sur la tranche 14-17 ans, 44 % ne fréquente/n'est inscrit dans aucune école, collège, ni lycée. Parmi les enfants déscolarisés, 30 % travaillent (moitié à temps plein, et moitié à temps partiel), 53 % d'entre eux sont en recherche d'emploi.

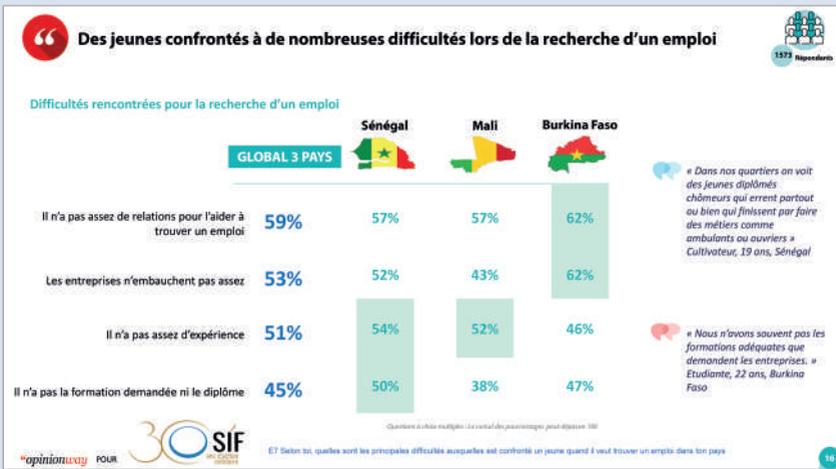
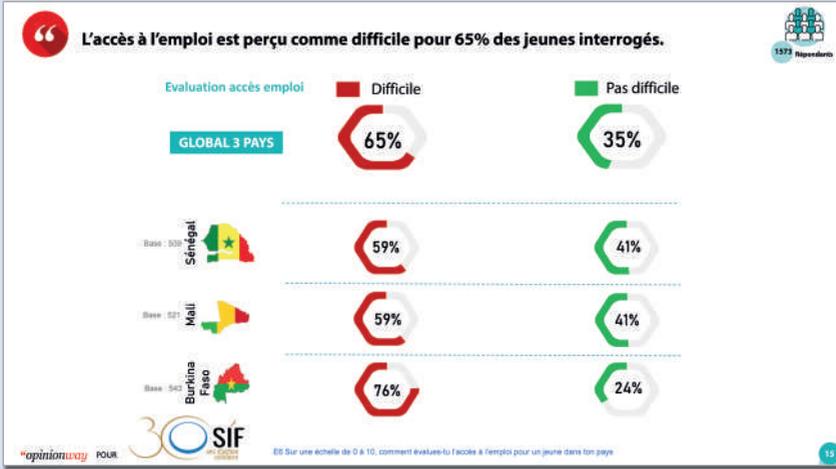
Plus de la moitié des répondants (55 %) estime que l'éducation scolaire que reçoivent les enfants et les jeunes est de mauvaise qualité dans leur pays. Cela à cause de l'inadaptabilité du système éducatif au marché de l'emploi, car trop axé sur la formation générale et théorique au détriment de la formation professionnelle et technique, et un corps enseignant perçu comme en sous-effectif, parfois non-qualifié ou mal encadré.

Ce constat est source d'inquiétude pour 65 % des jeunes interrogés pour qui l'accès à l'emploi est perçu comme difficile.

50

Panel 2 | Présentation





L'école n'est plus perçue comme une voie sûre garantissant un accès à l'emploi, ou tout simplement à une meilleure situation sociale, si elle n'est pas couplée à l'acquisition d'un diplôme, de l'expérience professionnelle et au fait d'avoir un réseau de relations. ■

« Nous n'avons souvent pas les formations adéquates que demandent les entreprises. »

Étudiante, 22 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)

« Les longues grèves durant l'année scolaire perturbent la qualité de l'enseignement. »

Élève, 14 ans, Sénégal
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Daouda Diarra

Spécialiste de l'éducation en situation de crise de Plan International, membre du steering committee de la Coalition mondiale de protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), basé à Dakar

Fondée en 1937, Plan International est une organisation humanitaire et de développement qui défend les droits des enfants et l'égalité des filles. Elle est active dans environ 80 pays à travers le monde. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) a été formée en 2010 par des organisations travaillant dans les domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et les contextes touchés par les conflits.

- *Quel est aujourd'hui l'impact des conflits sur l'accès à l'éducation et quelles solutions pour protéger les écoles contre les attaques ont fait leurs preuves ?*
- *Comment les Etats peuvent mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et comment les partenaires peuvent appuyer les efforts des pays impactés ?*

« L'alliance « *Joining Forces* et UNICEF », nous rapportait en Septembre 2022, qu'il y avait plus de 11 100 écoles fermées en raison des conflits ou des menaces proférées à l'encontre des enseignants et des élèves dans le Sahel central et le bassin du lac Tchad⁸. Selon le rapport de la Coalition « *L'éducation prise pour cible 2022* », la région du Sahel est l'une des régions les plus touchées au monde par le fléau des attaques contre l'éducation avec 900 attaques identifiées en 2020 et 2021. Dans une région où la moitié de la population a moins de 18 ans, l'accès à une éducation sûre et de qualité pour tous est absolument primordial pour assurer le futur de toute une génération, et par le même biais, le futur développement social, économique et politique des pays concernés.

8. 11 100 écoles fermées dans la région du Sahel en raison des conflits - UNICEF.

La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques définit les attaques contre l'éducation comme toute menace ou utilisation réelle de la force contre les élèves, les enseignants, les écoles et/ou les universités. Elle classe les attaques par les catégories suivantes :

- Les attaques contre les écoles ;
- Les attaques contre les élèves, les enseignants et d'autres personnels de l'éducation ;
- L'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires (dépôts d'armes, centres de détention, etc.) ;
- L'enrôlement des enfants à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université ;
- La violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université ;
- Les attaques contre l'enseignement supérieur.

De telles attaques diminuent la qualité de l'éducation, favorisent la baisse de la fréquentation scolaire, imposent la fermeture des écoles, et font fuir les enseignants. Elles ont des conséquences dévastatrices à long terme pour le développement économique et social des pays touchés, surtout pour les couches sociales particulièrement vulnérables comme les filles et les femmes qui sont les cibles de violences sexuelles, et les enfants et jeunes, recrutés dans les groupes armés.

Les attaques contre l'éducation compromettent, empêchent ou entravent la réalisation du droit fondamental à l'éducation, un droit inscrit dans les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant.

RECOMMANDATIONS :

- Permettre l'accès à l'éducation et à la formation sûre et de qualité pour tous ;
- Adopter et mettre en œuvre la « déclaration sur la sécurité dans les écoles » (engagement politique, dirigé par la Norvège et l'Argentine, qui vise à protéger les étudiants, professeurs, écoles et universités en temps de conflits armés, déjà soutenue par 116 Etats, soit plus de la moitié des Etats membres des Nations unies). La GCPEA apporte un appui technique aux Etats à travers la formation des acteurs nationaux, le partage d'expériences, la mise à disposition de ressources techniques, le plaidoyer, ou encore la collecte de données sur les attaques contre l'éducation ;
- Cesser immédiatement l'utilisation des écoles et universités à des fins militaires, et intégrer les directives pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés dans les doctrines militaires, les cadres opérationnels, les codes de conduite et les formations pour les soldats ;
- Mettre en œuvre la résolution 2 601 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la protection de l'éducation en période de conflits armés, adoptée en octobre 2021, soutenue par 99 Etats. Cette résolution condamne les attaques contre les écoles et l'utilisation militaire des établissements d'enseignement, et appelle les États membres à élaborer des cadres juridiques nationaux pour protéger les écoles, les enfants et les enseignants pendant les conflits armés et après les conflits. La résolution constitue un cadre supplémentaire, et complémentaire à la Déclaration, pour protéger l'éducation en période de conflits armés ;
- Systématiquement inclure la protection de l'éducation dans les programmes humanitaires, et renforcer ces contributions sur plusieurs années pour faciliter des solutions pérennes. » ■



Intervention de

Mamadou Kante

Directeur national adjoint
de l'enseignement
fondamental
au Ministère de l'Education
Nationale du Mali

- *À quels défis font face les autorités au Mali pour assurer l'accès à l'éducation dans les zones de crise aujourd'hui ?*
- *Comment mieux assurer la coordination des acteurs et des efforts ?*

« Le Mali a toujours fait face à divers défis pour assurer l'accès à une éducation de qualité aux enfants. On peut constater une insuffisance des infrastructures scolaires, du personnel enseignant et des équipements, comme les manuels scolaires ou les cantines scolaires. On constate un taux inquiétant et continu d'abandon scolaire et d'enfants non scolarisés, ainsi qu'une baisse du niveau des résultats scolaires au niveau national. De plus, l'Etat rencontre des difficultés à intégrer et accompagner les écoles coraniques non formelles, au sein desquelles sont inscrits de nombreux enfants, dans les systèmes formels d'éducation.

Dans ce contexte, de nouveaux défis se sont ajoutés aux précédents comme la crise multidimensionnelle à laquelle le Mali est confronté depuis 2012 qui affecte négativement tous les secteurs dont le secteur de l'éducation qui regroupe les couches sociales les plus fragiles et la pandémie de la COVID-19 qui a engendré l'arrêt momentané de toutes les activités d'enseignements et d'apprentissages. Les conséquences de l'insécurité se manifestent sur les populations à travers les violations des droits humains, en particulier sur les groupes vulnérables comme les femmes, les filles et les enfants, qui subissent des violences physiques, psychologiques, et sexuelles. Au niveau de l'éducation, nous faisons face à la fermeture successive d'écoles dont le nombre a atteint 1 776 en octobre 2022, privant 529 800 enfants de leur droit à l'éducation et démotivant 10 596 enseignants. Aussi, on dénote un manque de stratégie

préventive de riposte contre les risques et catastrophes afin de protéger les populations de ces difficultés.

Pour atténuer les affres du conflit armé, le Mali a initié et mené plusieurs stratégies de riposte dont l'adhésion et la mise en œuvre de l'initiative dite Déclaration sur la sécurité dans les écoles pendant les conflits armés, qui s'appuie sur deux documents intitulés :

- Déclaration sur la sécurité dans les écoles qui déterminent les sept engagements du pays signataire ;
- Les Lignes directrices, au nombre de six, qui dictent les attitudes à observer par les parties prenantes aux conflits armés vis-à-vis de l'école.

Pour permettre une mise en œuvre efficace de ces documents en vue d'atteindre les objectifs escomptés, le MEN, à travers la Direction nationale de l'Enseignement Fondamental, a mis en place un comité technique national puis des comités techniques dans les régions affectées par l'insécurité. Les comités techniques se composent de représentants des pouvoirs publics (9 ministères), des organisations de la société civile (2) et des partenaires techniques et financiers (2 agences des Nations unies et 4 Organisations Non Gouvernementales) impliqués dans la gestion et protection de l'école.

Les efforts fournis par ces structures ont permis d'engranger, entre autres :

- La réouverture de plus d'une centaine d'écoles fermées même si c'est avec des réserves ;
- La vulgarisation des documents de base de l'initiative ;
- L'élaboration d'un avant-projet de loi portant sur la protection des écoles pendant les conflits armés.

Pour mieux assurer la coordination des acteurs et des efforts, le Ministère de l'Education qui bénéficie de l'appui des autres ministères a, en son sein, réparti ses missions entre 15 directions centrales sous la coordination du Cabinet du Ministre. Ainsi, chaque structure centrale bénéficie de l'accompagnement de ses pairs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de ses missions. Dans la mise

en œuvre des différentes tâches, les structures sont appuyées en plus par les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

S'agissant des enfants talibés, la tutelle des écoles coraniques est assurée par plusieurs ministères : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Religieuses et le Ministère de l'Education. Cependant, les démarches sont en cours pour leur arrimage au système éducatif formel. Beaucoup d'acteurs conjuguent leurs efforts pour améliorer leur prise en charge. On peut citer, entre autres : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Affaires Religieuses, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, des organisations de la société civile et des partenaires au développement comme l'UNICEF, Secours Islamique France, Enda-Mali, Save the Children... Grâce aux efforts fournis par ces acteurs, les conditions de vie et de travail des structures d'encadrement du niveau central au niveau local en passant par le niveau régional, et des maîtres et apprenants des écoles coraniques s'améliorent progressivement.

RECOMMANDATIONS :

- Mise en application de la déclaration de la sécurité dans les écoles ;
- Engagement des partenaires pour le financement des défis ;
- Œuvrer pour l'arrimage des écoles coraniques dans le système éducatif formel. » ■

**« Notre système éducatif est basé sur la théorie.
Il n'y a pas de matériels pour la pratique.
Même au campus c'est pareil, les laboratoires
ne sont pas équipés. On n'est pas préparé
à la réalité du monde du travail. »**

Etudiant, 23 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)





Intervention de

Charlotte Berquin

Directrice de l'unité Education du bureau régional pour l'Afrique Occidentale et Centrale du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR)

L'UNHCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, est une organisation internationale qui a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides.

- *Quelles sont les solutions concrètes de terrain pour assurer l'éducation en situation d'urgence au Sahel ?*
- *Avons-nous tiré les leçons des crises précédentes telles que la COVID19 et que devons-nous faire mieux ?*

« La récurrence et l'intensification des conflits dans la région font que les populations au Sahel se retrouvent à la fois dans des situations de déplacement d'urgence qui sont régulières et récurrentes, mais aussi dans des situations de déplacements prolongés demandant une réponse humanitaire et une réponse de longue durée, afin, notamment, que l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle soit garanti pour tous les enfants et jeunes, qu'ils soient déplacés internes, réfugiés ou issus des communautés hôtes affectées par ces crises.

Les vulnérabilités des enfants et des jeunes, en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi, soulevées par les précédents panélistes sont partagées et amplifiées pour les enfants en situation de déplacement. Car ces enfants ont souvent été déplacés plusieurs fois, de manière successive, et donc déscolarisés de manière successive, rendant encore plus difficile le fait de retrouver le chemin de l'école, de la formation et donc ensuite d'accéder à un emploi. Au Sahel, 6 millions d'enfants sont en situation de déplacement forcé, sur un total de 10 millions de personnes. 60 % de la population déplacée de la zone a donc moins de 18 ans. Sur la population réfugiée, le HCR a

De gauche à droite : Daouda Diarra (GCPEA) ; Mamadou Kante (Ministère Education nationale du Mali) ; Charlotte Berquin (UNHCR Sénégal) ; Céline Demagny (AFD) ; Mansour Sow (SIF Sénégal) ; Ousmane Adama Dia (Docteur & prof. à l'UCAD, spécialiste éducation et formation professionnelle).



constaté que 66 % des enfants réfugiés étaient en dehors de l'école ou de tout type d'éducation durant l'année scolaire 2021-2022. Il y a donc un réel danger pour que ces enfants ne retrouvent jamais le chemin de l'école et ne soient pas capables de trouver un emploi et de s'insérer dans leur communauté d'accueil.

RECOMMANDATIONS :

- Les acteurs humanitaires doivent intégrer à leurs programmes l'approche communautaire. Pour favoriser la réinsertion des enfants déplacés dans les systèmes éducatifs, il est important de passer par une approche communautaire, notamment dans le choix des modalités et des contenus éducatifs, dans le respect des choix des familles. L'approche communautaire permet aussi leur implication dans la réponse éducative, dans le soutien à l'inclusion dans les systèmes éducatifs nationaux, qui est la solution privilégiée du HCR. Et cette approche permet la reconnaissance de la contribution des populations déplacées et surtout des enseignants déplacés

qui ne sont souvent pas suffisamment valorisés alors qu'ils sont les premiers à être mobilisés, notamment dans des zones isolées, sans connexion internet et qui ne peuvent accéder aux contenus d'enseignement à distance ;

- Permettre un système d'éducation à distance ; via par exemple l'apprentissage à la radio mais qui nécessite un accompagnement et un engagement des communautés ;
- Favoriser des modalités d'enseignement alternatives comme le soutien et le développement des programmes d'éducation accélérée, y compris des classes passerelles (réintégration des enfants en déscolarisation du système éducatif formel) ;
- Les questions liées à l'éducation coranique doivent être développées dans le sens d'un consensus et d'une synergie entre les différents acteurs, et notamment entre les acteurs humanitaires, qui peuvent soutenir ce modèle en situation d'urgence ;
- Favoriser la formation professionnelle certifiante et diplômante mais surtout orientée vers le marché de l'emploi local, où les jeunes se trouvent, pour éviter qu'ils aient à se déplacer pour avoir accès à l'emploi. Sur la formation professionnelle, favoriser des partenariats innovants. » ■

**« Dans nos quartiers,
on voit des jeunes diplômés chômeurs
qui errent partout
ou bien qui finissent par faire
des métiers comme ambulants ou ouvriers. »**

Cultivateur, 19 ans, Sénégal
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Céline Demagny

Chargée de mission
Développement Humain – Education,
Enseignement Supérieur,
Santé à l'Agence française
de développement (AFD)

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Comment renforcer les systèmes éducatifs afin qu'ils soient davantage résilients face aux crises alors même que les systèmes éducatifs font déjà face à des enjeux en termes de modèles et de structuration ?

« L'AFD, à l'instar de nombreux bailleurs, est convaincue que l'éducation est un facteur essentiel de prévention des crises, de reconstruction à la suite d'une crise, ainsi que de stabilité sociale, économique et politique.

Les systèmes éducatifs sont soumis à des défis de long terme et de résilience aux crises. Cette problématique, centrale pour l'AFD, questionne la manière dont sont collectivement accompagnés les systèmes éducatifs afin qu'ils soient en mesure d'absorber les chocs. Le renforcement des systèmes éducatifs doit être abordé par le continuum éducation, formation professionnelle, emploi.

Quel que soit le contexte, les financements de l'AFD visent en premier lieu à accompagner le renforcement des systèmes éducatifs, avec des principes structurants qui guident notre action :

- Le leadership des partenaires maîtres d'ouvrage des financements,
- L'appui aux politiques nationales et le recours privilégié aux approches sectorielles,
- Le soutien à l'innovation et à la production de connaissances et le renforcement de capacités.

Dans les pays du Sahel qui connaissent des situations de crises chroniques et multidimensionnelles, les financements de l'AFD s'inscrivent dans une double logique de réponse aux besoins immédiats des populations, tout en aidant à plus long terme les autorités à mieux prendre en compte les enjeux de crise dans le cadre de leurs politiques publiques. La résilience ne peut se renforcer qu'en intégrant, à côté d'une réponse immédiate, les enjeux de plus long terme.

Pour rompre le cercle vicieux, il est essentiel de privilégier une approche nexus avec des interventions articulant i) traitement immédiat d'une crise et ii) traitement de plus long terme des causes et conséquences de la crise.

Afin de renforcer la résilience des systèmes, plusieurs solutions existent :

- En premier lieu : renforcer l'analyse de contexte et identifier les vulnérabilités pour mieux cibler les actions. L'AFD s'appuie, autant que faire se peut, sur des cartographies de vulnérabilités des systèmes éducatifs face aux crises sur les territoires et peut en découler un dispositif d'action mis en place par les autorités nationales ;
- Appuyer l'élaboration de stratégies nationales dédiées à la prise en charge des vulnérabilités multiformes et encourager leur intégration dans la politique sectorielle, y compris à travers une planification sensible aux crises, et une budgétisation associée ;
- Soutenir la promotion de la continuité éducative en temps de crise et crise prolongée afin d'éviter la rupture des parcours des apprenants, en ciblant notamment les plus vulnérables (enseignement à distance, dispositifs d'écoles mobiles, etc.) ;
- Accompagner les institutions déconcentrées/décentralisées dans la mise en œuvre des politiques éducatives en lien



Mahieddine Khelladi (Directeur exécutif SIF) et Céline Demagny (AFD).

avec la prévention des vulnérabilités et des crises (approche territoriale) ;

- Privilégier des appuis multisectoriels, intégrant des activités en lien avec la santé, la nutrition, l'accès à l'eau, etc. et impliquant les communautés ;
- Accompagner le déploiement et la reconnaissance des dispositifs d'éducation non formelle et d'alphabétisation afin de favoriser la poursuite des parcours dans le cadre formel ou l'insertion professionnelle ;
- Renforcer plus largement l'intégration des dispositifs d'éducation en situation d'urgence au sein du système éducatif afin d'éviter de promouvoir une éducation à deux vitesses, notamment pour les populations déplacées/réfugiés ;
- Mettre en place des dispositifs de suivi-évaluation-capitalisation renforcés, tout au long de la mise en œuvre des activités (recherche-action ; enquêtes de perception, suivi des bénéficiaires).

Pour renforcer la résilience des systèmes, il est impératif d'améliorer la coordination entre les acteurs et de donner plus de poids aux logiques partenariales. Une part importante du soutien à l'éducation en période de crise demeure fragmentée, mal coordonnée et

basée sur une vision à court terme. Ceci a une incidence négative sur l'efficacité et la durabilité.

Plusieurs dynamiques partenariales sont à valoriser, comme celle du Partenariat mondial pour l'Éducation (PME), ou encore celle de l'Alliance Sahel. Le PME est le plus grand fonds dédié exclusivement à transformer l'éducation dans les pays à faible revenu et à accompagner la résilience des systèmes éducatifs. Ceci, non seulement à travers des financements, mais surtout à travers l'approche visant à renforcer la coordination du secteur de l'éducation, la promotion de plan sectoriel solide et l'alignement sur les systèmes nationaux pour renforcer la mise en œuvre des politiques publiques. L'Alliance Sahel, depuis 2017, représente une initiative importante rassemblant 26 partenaires au développement et offre un espace de dialogue privilégié qui permet de coordonner les interventions et les appuis apportés par ses membres dans les pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad). En tant que plateforme opérationnelle, l'Alliance Sahel favorise le partage d'expertises, de bonnes pratiques, de modes de faire innovants et de ressources analytiques, visant ainsi à accroître la cohérence et l'efficacité des interventions en particulier dans le domaine de l'éducation qui est un secteur prioritaire.

RECOMMANDATIONS :

L'AFD est co-lead du groupe de coordination sectorielle dédié à l'Éducation et l'Employabilité des jeunes de l'Alliance Sahel, qui a organisé un atelier dédié à l'Éducation en situation d'urgence.

Cet atelier a permis de capitaliser sur les actions mises en œuvre dans la zone Sahel dans le secteur de l'Éducation, et a fait ressortir des recommandations fortes :

- Mieux aligner/coordonner les interventions, en particulier dans les contextes de crise ;
- Favoriser la connaissance des contextes et le partage d'informations et produire des connaissances sur les interventions mises en œuvre sur les zones de crise car on a tendance à ne pas partager suffisamment les informations ;
- Mieux travailler au niveau déconcentré. » ■



Intervention de

Mansour Sow

Adjoint coordinateur programmes
Education et Bien-être
de l'enfant de la mission Sénégal
du SIF

Quelles propositions pour la construction de systèmes éducatifs sahéliens résilients, en cohérence avec la demande sociale et les impératifs d'accès à l'éducation inclusive de qualité ?

« Parmi les enfants identifiés comme non scolarisés dans le Sahel, une partie ne bénéficie d'aucune éducation, mais beaucoup d'entre eux fréquentent en réalité une école coranique traditionnelle non formelle, en marge du système éducatif officiel. Ce sont les enfants talibés, c'est-à-dire qu'ils suivent un enseignement dans les écoles coraniques qui se concentre majoritairement sur la mémorisation du Coran. Au Mali, en 2018, 51 % des enfants et jeunes n'étaient pas à l'école formelle, mais dans les daraas. Au Sénégal, en 2018, dans la région de Dakar, 1 922 daraas étaient comptabilisées pour 183 000 talibés⁹. La question des talibés doit être mieux considérée dans les stratégies des acteurs traitant des enjeux de l'accès à l'éducation.

Il y a une forte demande sociale des parents dans le Sahel pour que leurs enfants suivent un enseignement religieux. L'offre éducative des écoles coraniques, première forme d'enseignement étranger introduit en Afrique, est perçue comme une obligation pour tout parent musulman et doit intervenir dès la petite enfance. Elle demeure ancrée dans les traditions ouest-africaines. Les parents « confient » les enfants aux maîtres coraniques qui assument la responsabilité de l'enfant ; c'est le principe du « confiage », avec un transfert de responsabilité parentale au maître coranique, sachant qu'il y a différentes sortes d'écoles coraniques.

9. Cartographie des Daara à Dakar, Avril 2018, Global Solidarity Initiative (GSI).

Les écoles traditionnelles non formelles ne sont reconnues par l'Etat, et donc les Etats n'appuient pas les maîtres coraniques sur le plan financier et technique. Les maîtres n'ont pas d'appui suffisant non plus des parents et des communautés pour répondre à tous les besoins de base des enfants, pour améliorer leur cadre de vie (le lieu d'apprentissage et d'habitation) et leur prise en charge (notamment en termes de santé, d'alimentation). Souvent le cadre de vie de ces enfants n'est pas adapté ; la maison du maître coranique sert d'école et de lieu de vie, mais il peut également s'agir de bâtiments insalubres, inutilisés, qui ne sont pas disposés à accueillir autant d'enfants. Les enfants talibés peuvent être exposés aux abus, à la négligence, et à d'autres formes de violence.

Beaucoup d'écoles coraniques se consacrent exclusivement à la mémorisation du Coran et ne permettent pas l'apprentissage de matières séculières, et l'obtention d'une certification. De ce fait, l'accès au système éducatif formel et aux formations professionnelles est restreint.

En conséquence, ce sont des millions d'enfants qui restent à la marge des systèmes d'éducation. Et les Etats dans la construction des systèmes éducatifs doivent en tenir compte.

Le Secours Islamique France est engagé depuis plusieurs années pour une meilleure prise en compte des enfants et jeunes talibés et l'amélioration de leurs perspectives d'inclusion socio-professionnelle. Le SIF travaille en collaboration avec les ministères concernés, les autorités, les communautés, les organisations de maîtres coraniques et les organisations de la société civile.

Cet engagement est marqué par le respect des traditions d'enseignement coranique en Afrique porté par des générations de maîtres d'écoles coraniques et la promotion du droit à l'éducation pour tous les enfants.

Le SIF s'est donné pour objectif de rendre visibles les enfants talibés en invitant les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers à s'investir davantage en faveur de leur inclusion. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sous régional « Pour l'Inclusion des enfants et jeunes talibés au Mali et au Sénégal », porté par le SIF et cofinancé par l'Agence française de développement,

un Forum a été tenu en 2021 pour partager les expériences sur les défis de l'inclusion des talibés et examiner les possibilités d'actions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les pratiques en faveur de cette inclusion. Les travaux ont permis de faire un état des lieux des efforts d'intégration des écoles coraniques non formelles par les Etats dans le Sahel. Plusieurs initiatives existent, notamment avec l'intégration de matières séculières dans les écoles pour favoriser la mise en place de passerelles vers le système formel.

Au Sénégal, par exemple, quelques avancées importantes ont pu voir le jour, comme la création de l'Inspection des daraas sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale ; la définition de critères de reconnaissance des daraas en tant qu'établissements d'éducation. Un « projet de loi de modernisation des daraas » a formalisé cette intégration, mais n'est pas encore voté par l'Assemblée nationale sénégalaise. En revanche, même en l'absence d'un cadre légal formel, les écoles coraniques sont encouragées à diversifier leur offre pédagogique et certaines ont déjà intégré le Ministère de l'Éducation Nationale. Plusieurs années de concertation entre le Ministère de l'Éducation Nationale, les associations représentant les écoles coraniques et les chefs religieux ont eu lieu pour aboutir au modèle suivant reposant sur deux paliers :

- L'intégration complète (dit des « daraas modernes »), qui concerne les daraas respectant l'ensemble des conditions pédagogiques, administratives et d'hygiène déterminées par l'Etat et qui renoncent à la mendicité (Les enseignants sont formés à la pédagogie et à la psychologie).
- L'intégration en cours, qui constitue un modèle transitoire vers le modèle de « daraa moderne ». Les écoles relevant de ce statut doivent justifier de deux ans d'existence et s'engager à abandonner la mendicité, se conformer aux règles administratives et accepter de proposer une offre éducative diversifiée, que ce soit au sein de leur école ou via les passerelles avec l'école publique.

Si le Sénégal a défini son modèle d'intégration, le niveau d'avancement des initiatives dans la sous-région en faveur de l'intégration des écoles coraniques est très disparate. Il y a encore beaucoup d'avancées à faire pour l'inclusion des enfants talibés et leur inclusion

socio-professionnelle. Les Etats doivent élaborer des stratégies concrètes pour favoriser cette inclusion. Le forum tenu sur l'initiative du SIF à Bamako en 2021 a formulé des recommandations pour alimenter les orientations stratégiques et les politiques publiques en la matière :

RECOMMANDATIONS :

- Associer toutes les parties prenantes à la réflexion, et notamment les représentants des maîtres d'écoles coraniques pour qu'ils puissent participer à la conception et à la mise en œuvre de toute stratégie d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif ;
- Envisager et expérimenter plusieurs modèles d'intégration, afin de tenir compte de l'hétérogénéité des écoles coraniques et des contextes : plusieurs modèles d'intégration sont possibles ;
- Faire une analyse approfondie par l'Etat de la demande sociale en éducation est essentielle ;
- Renforcer le système public formel afin d'inclure tous les enfants notamment les enfants talibés qui bénéficieraient de passerelles vers le système formel ;
- Répondre en parallèle aux autres besoins de base des enfants talibés (santé, alimentation, sécurité, hygiène, etc.) et leur garantir l'enregistrement à l'état civil est primordial ;
- Renforcer les systèmes de protection de l'enfance dans les Etats du sahel, en veillant à l'application des lois et des standards minimaux de prise en charge sur la protection de l'enfance, pour garantir le respect des droits des enfants. » ■

Focus sur les projets du SIF en faveur des enfants et jeunes talibés

Le Secours Islamique France met en œuvre depuis 2014 au Sénégal, 2016 au Mali et 2022 au Burkina Faso des actions visant « l'amélioration de l'inclusion des enfants et jeunes talibés dans la société ». Ces projets sont soutenus par différents bailleurs, et notamment le Centre de Crise et de Soutien du Ministère des Affaires Etrangères français, l'Agence française de développement, l'Union Européenne et l'Agence de Coopération allemande GIZ. Actuellement, le SIF intervient dans 52 écoles au Sénégal, 30 au Mali et 5 au Burkina Faso.

Les activités que nous menons peuvent être réparties en trois volets complémentaires, concourant à la réalisation des droits des enfants talibés et à leur inclusion socio-économique :

- 1. L'amélioration de leurs conditions de vie** : la couverture des besoins de base des enfants et jeunes talibés est un préalable à une meilleure intégration dans la société. Ainsi, nous construisons et réhabilitons des espaces de vie et d'apprentissage sûrs, nous apportons l'eau potable par raccordement ou forages, nous construisons des latrines et des douches et animons des sensibilisations à l'hygiène et à la gestion des eaux. Les enfants et les jeunes ainsi que les maîtres coraniques sont également affiliés aux organismes publics ou mutuelles de santé nationales. Pour limiter la mendicité et garantir l'accès à l'alimentation, le SIF fournit un appui technique et financier à des activités génératrices de revenus mises en place par les maîtres d'écoles coraniques ou par des « marraines » au Sénégal (femmes volontaires du quartier), et ceux-ci s'engagent en contrepartie à prendre en charge les besoins des enfants. De plus, le SIF organise des actions de rapprochement familial, sous formes d'activités ludiques auxquelles participent les enfants et leurs parents, dans l'objectif de mobiliser les parents.
- 2. Amélioration de leur inclusion éducative et socioprofessionnelle** : au-delà de l'amélioration des conditions de vie, le SIF cherche également à accroître les perspectives d'insertion socio-professionnelle des enfants et jeunes talibés. Cela passe d'abord par l'introduction de cours séculiers (français, mathématiques, etc.) leur permettant d'acquérir les compétences de base ; les curricula étant élaborés avec les ministères de l'Education Nationale. Des enseignants volontaires délivrent ces cours et des kits scolaires sont distribués aux apprenants. Nous cherchons également à établir des passerelles vers le

système formel pour que les enfants ayant bénéficié de ces cours séculiers puissent ensuite intégrer, s'ils le souhaitent, des écoles formelles. Les plus âgés, nous les aidons dans leur orientation professionnelle, via une approche personnalisée et l'inscription dans des centres de formation, en se basant sur les besoins du marché du travail (exemples : mécanique, menuiserie, couture, installation photovoltaïque, commerce...).

- 3. Amélioration de la connaissance et de la prise en compte des enfants et jeunes talibés** : l'objectif est ici d'améliorer la connaissance des enjeux liés aux enfants et jeunes talibés par les acteurs clés (organisations de maîtres coraniques, comités de quartier de la protection de l'enfance, associations de parents d'élèves, autorités locales de l'Etat, ONG, associations locales...), ce qui est indispensable pour que ceux-ci adhèrent au projet et facilitent l'inclusion des enfants et jeunes. Ainsi, nous travaillons en partenariat avec tous ces acteurs. Pour chaque projet, les besoins sont identifiés grâce à une recherche-action participative (RAP), approche par laquelle tous ces acteurs réfléchissent aux problématiques des enfants talibés et aux moyens de les résoudre ; donc les projets sont co-écrits avec les communautés.



Des cadres de concertation au niveau national sont également créés pour améliorer la prise en compte des enfants talibés dans les politiques publiques sectorielles les concernant (protection, santé par exemple) et sur la problématique plus générale des modèles d'intégration des écoles coraniques dans le système d'éducation formelle. Ces cadres de concertation rassemblent notamment les Ministères compétents et les fédérations d'associations de maîtres coraniques.

Certaines actions de plaidoyer sont portées par les jeunes talibés eux-mêmes, par exemple au Sénégal via la mise en place dans chaque école coranique de groupes de représentants des talibés (appelés « groupes d'autoprotection »), qui ont notamment participé à la journée de l'enfant talibé en avril 2021 ou au colloque du SIF de Dakar de 2022 pour interpeller les autorités sur leur situation et proposer leurs solutions.

Enfin, un aspect important de nos projets est leur approche sous-régionale. Du fait de l'existence de problématiques communes, nos projets sont menés dans plusieurs pays, avec un comité sous-régional qui s'est réuni à Bamako en 2021 (avec le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry) et à Dakar en 2023 (avec cette fois-ci le Sénégal, le Burkina Faso et le Tchad). Cela favorise les échanges de bonnes pratiques et la comparaison des approches pour la prise en compte des écoles coraniques dans les stratégies nationales d'éducation, et aussi dans un objectif d'amélioration de nos projets et de développement de notre expertise.





Intervention de

Ousmane Adama Dia

Docteur de l'Université Paris IV Sorbonne, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Ancien directeur de l'apprentissage du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion du Sénégal

Quelles approches adopter pour favoriser l'employabilité des jeunes, face aux enjeux autour de l'éducation et de la formation professionnelle ?

« Les évolutions récentes des systèmes d'éducation et de formation professionnelle se traduisent par des dynamiques d'ajustement de l'offre de compétences aux besoins du marché du travail sans tomber, bien sûr, dans le paradigme de l'adéquation formation-emploi qui est de plus en plus remis en cause. Face aux enjeux de l'employabilité des jeunes et l'inefficacité des systèmes classiques d'éducation et de formation, les formations qui s'organisent sur le principe de l'apprentissage professionnel non formel gagnent, de plus en plus, en pertinence et en légitimité. Elles inscrivent des transitions moins problématiques et développent, à côté de la formation classique, des modèles inclusifs pour soutenir le continuum éducation-formation-emploi pour des milliers de jeunes, notamment ceux qui évoluent en marge de l'école.

Les Assises nationales, organisées en 2001 sur l'éducation et la formation professionnelle, constituent un tournant décisif dans le processus de légitimation institutionnelle de l'apprentissage et son intégration dans le système global de la formation professionnelle et technique. Elles marquent l'aboutissement d'un long processus d'expérimentation et de capitalisation qui a abouti à l'institutionnalisation, au Sénégal, du modèle de l'apprentissage rénové.

Le système d'apprentissage professionnel informel (qui renvoie à l'apprentissage traditionnel ou à l'apprentissage non formel) concentre plus de 400 000 jeunes apprentis, là où le système classique formel ne compte que près de 80 000 jeunes¹⁰.

Ces enfants et jeunes en apprentissage hors du système scolaire et académique sont confiés à des membres de la famille, de la communauté afin qu'ils leur apprennent un métier. Cette tradition de « confiage » fait partie intégrante du système d'apprentissage non formel et relève d'une longue tradition de transmission de savoir et de savoir-faire qui est très répandue dans les sociétés sahéliennes. Les systèmes d'apprentissage traditionnel relèvent du secteur non-formel qui est dominant dans la structure de l'économie sénégalaise. Le secteur participe pour plus de 50 % du PIB et joue un rôle déterminant dans la création de la richesse nationale.

Les sociétés sahéliennes ont hérité des traditions françaises en matière d'éducation qui font de l'école le lieu par excellence, l'unique lieu de l'éducation et de la formation. C'est un héritage lourd dont on n'arrive difficilement à se départir. Ce modèle construit de manière exclusive sur une logique scolaire et académique est très contraignant et bâti sur une pédagogie de l'échec avec une récurrence d'abandons, de renvois et d'échecs. En plus, ce système est lourdement marqué par des contraintes structurelles pour l'employabilité des jeunes, du fait de sa double inefficacité interne et externe. Beaucoup de jeunes sortis de ce système n'ont d'autre perspective pour se construire un avenir que de rentrer dans un processus non formel d'apprentissage de métier.

En outre, le système de formation par apprentissage a un énorme potentiel en termes d'employabilité des jeunes, puisqu'il est bâti sur des perspectives d'auto-emploi et, par conséquent, d'insertion dans le monde du travail. En effet, l'apprentissage professionnel informel est crédité d'une grande efficacité externe puisqu'il récuse, dans son processus de développement des compétences, toute disjonction entre l'espace scolaire et le monde du travail qui est l'un des travers du système formel.

10. Annuaire statistique du Ministère en charge de la formation professionnelle 2021.

RECOMMANDATIONS :

- Les systèmes d'éducation formels et non formels doivent être complémentaires, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et technique ;
- Il faut rendre le système formel davantage souple, flexible pour donner les mêmes chances d'insertion aux enfants qui évoluent en marge du système formel ;
- Travailler dans le sens d'une réforme en profondeur du modèle d'éducation au Sénégal pour aller vers la construction d'un système plus inclusif, avec une diversité d'offres et de possibilités de formation pour les jeunes. » ■

**« Nous avons le manque de compétences,
le manque de formation adéquate et le manque
de connaissance nécessaire pour accéder à l'emploi. »**

Étudiante, 22 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



DISCUTANTE AU PANEL

Intervention de

Emeline Marchois

Facilitatrice pour la communauté francophone pour le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'urgence (INEE)

Le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) est un réseau public mondial composé de membres qui travaillent ensemble dans un cadre humanitaire et de développement afin de garantir à tous les individus le droit à une éducation de qualité, sûre, pertinente et équitable.



L'INEE porte les recommandations suivantes pour assurer l'accès et la continuité de l'éducation en zone de crises :

- Concernant la coordination : il est important que les organisations soient bien coordonnées, notamment à travers le Cluster éducation et les groupes de travail régionaux sur l'éducation, qui sont très actifs. Au niveau de la coordination thématique, les organisations de la région peuvent chercher conseils et des ressources auprès de l'INEE, qui est un réseau inter-agences, et qui s'organise en groupes de travail thématiques ou groupes de référence. L'INEE a un point focal au Cameroun, proche de la région Sahel, auprès de qui les organisations francophones d'Afrique de l'Ouest peuvent se rapprocher puisque l'INEE s'organise aussi en « communautés de langue » ;
- Concernant la qualité des structures et des systèmes éducatifs :
 - Faire appliquer les textes internationaux dont les Etats sont signataires.
 - Formation : à la demande des pays/régions, la consolidation des compétences locales en contextualisant les formations et les ressources permet le renforcement des structures et des systèmes locaux, régionaux et nationaux. Exemple : en République Démocratique du Congo et en Tanzanie, les acteurs de l'éducation en situation d'urgence et de la protection, les ministères et leurs équipes, ont

été formés à l'éducation sensible au conflit. Cela a permis de développer des plans d'action au niveau des écoles et au niveau régional. Cette participation communautaire a permis à d'autres pays de développer des plans d'actions nationaux, pour l'éducation, comme au Burkina Faso. » ■



DISCUTANT AU PANEL

Intervention de

Philippe Humeau

Directeur Qualé Africa Perspective

Qualé Africa Perspective est une société indépendante, basée à Dakar, qui réunit des associés africains et européens. Elle fournit à ses clients

des services leur permettant de comprendre les problématiques et les enjeux en présence, pour développer les stratégies et réponses contextualisées pertinentes.

« Dans son ouvrage « L'éducation en Afrique »¹¹ Abdou Moumouni appelait les Etats qui avaient récemment obtenu leur indépendance à ne pas oublier l'éducation traditionnelle et à ne pas trop reproduire le système éducatif dont ils avaient hérité de la colonisation. L'avertissement d'Abdou Moumouni a finalement été peu entendu. L'un des effets de cela s'illustre par la question de la demande sociale en éducation, et notamment en éducation religieuse, que l'on persiste à ne pas suffisamment considérer. On connaît mal cette demande sociale parce qu'il n'existe quasiment aucune étude sur ce sujet pourtant crucial pour qui veut façonner un système éducatif en cohérence avec la culture et l'esprit d'un peuple.

Un certain nombre d'Etats de la région ont entrepris de prendre en compte la demande sociale, qu'ils connaissent de manière intuitive mais pas assez scientifiquement, en intégrant notamment les écoles franco-arabes dans l'offre éducative. Ces dernières n'ont

11. Paru en 1964.

cependant pas vidé les écoles coraniques traditionnelles de leurs élèves talibés. Cela signifie que les écoles coraniques répondent à une demande sociale et éducative spécifique (la mémorisation du Coran). Il apparaît donc important de mieux connaître la demande sociale en éducation pour comprendre pourquoi les écoles coraniques traditionnelles se maintiennent. Il faut une véritable volonté politique pour comprendre cela, ce qui permettra par là-même de travailler sur la question de la confiance, difficile à construire entre les autorités gouvernementales et les maîtres coraniques. Un véritable dialogue entre ces parties prenantes est nécessaire pour aller au fond des points de divergence ou de désaccord.

Quale, forte de 10 ans de travail sur l'intégration des écoles coraniques dans les systèmes éducatifs nationaux, considère aujourd'hui que l'enjeu majeur pour l'école coranique est son adaptation à la modernité. L'école coranique, qui est née dans le contexte rural traditionnel, et donc dans un tissu communautaire serré, se retrouve aujourd'hui très souvent dans des grandes villes, complètement en dehors de ce tissu social dont cette école et la communauté se nourrissaient réciproquement. Si l'on veut travailler sur cette question, il faut penser comment l'école coranique peut traverser cette épreuve de la modernité, et s'adapter (notamment son modèle socio-économique) pour transposer son modèle éducatif traditionnel dans un contexte moderne et urbain. » ■

**« Il y a des élèves
qui payent pour passer
en classe supérieure. »**

Elève, 16 ans, Mali
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



DISCUTANT AU PANEL

Intervention de

Adama Seck

Vice-président de la Fédération Nationale des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal (FNAECS)

Organisation faitière qui fédère les maîtres coraniques. Elle est présente dans tous les départements du Sénégal.



L'accès à l'éducation rencontre des défis de taille face au contexte de crise prolongée. Le monde actuel, et notamment l'Afrique, est confronté à, entre autres, cinq défis majeurs :

- Celui de la sécurité qu'elle soit liée au changement climatique, au déficit alimentaire et nutritionnel, aux maladies incurables, à la croissance démographique où l'Afrique verra sa population passer de 1,2 milliard d'individus en 2016 à plus de 4 milliards en 2050, etc ;
- Celui de la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi des jeunes ;
- Celui d'un monde de plus en plus inhumain, facteur de tensions sociales ;
- Celui de l'intolérance culturelle ou religieuse, voire du terrorisme, faute de programmes inclusifs, participatifs et harmonisés fondés sur le vivre ensemble, l'employabilité des jeunes, la prospérité, la solidarité, l'État de droit et la culture de la paix ;
- Celui de l'éducation, formation et insertion dans l'économie et la société.

À cela s'ajoutent des enjeux structurels pour la construction de systèmes éducatifs inclusifs, de qualité, adaptés à la demande sociale et résiliente, notamment au niveau du Sénégal. En effet, d'après le travail de consultations sur le développement au Sénégal mené par le PNUD en 2015, on voit qu'émerge le « souhait d'une société prospère et solidaire dans un état de droit » pour le Sénégal. Ainsi, l'enjeu des écoles coraniques n'est pas seulement conjoncturel mais

également structurel, car la transformation du système éducatif est passée de l'éducation traditionnelle arabo-islamique et par l'école française à un système de trilinguisme entre la langue nationale, l'arabe et le français.

Une solution de terrain proposée par la FNAEC, en partenariat avec l'ONG ENDA, est la mise en place d'un projet de formation et de certification de 2 000 entrepreneurs de la chaîne de valeur agricole à l'échelle nationale, financé par 3FPT (Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique), dont 200 Talibés ont été formés dans la région de Dakar et Thiès, dans le domaine de la plomberie et le métier d'installation et maintenance des systèmes d'irrigation connectés à l'énergie voltaïque, communément appelé IMSI.

RECOMMANDATION :

À travers les 11 décisions et 45 mesures ou directives issues du Conseil Présidentiel d'août 2015 sur les Assises Nationales de l'Éducation et de la Formation, le Président de la République engage le système éducatif à former le Sénégalais visé par le Plan Sénégal Emergent dans son pilier numéro 2. Son profil se décline comme suit :

- Un citoyen ayant le respect de soi, de l'autre et du patrimoine commun ;
- Un Sénégalais enraciné dans ses valeurs endogènes, traditionnelles et ou religieuses, ouvert à des valeurs universelles qui n'effacent pas son identité ;
- Un sortant d'un système d'éducation, de formation et d'insertion où toutes les offres éducatives sont harmonisées ;
- Un Sénégalais, doté de compétences de base, de vie courante et professionnelle, lui permettant de vivre dans sa société et de trouver un emploi décent sur le marché du travail afin de contribuer au développement de son pays.

Toutefois, force est de reconnaître que si d'énormes progrès ont été faits dans le domaine de l'accès (86 % de taux brut de scolarisation dans le primaire en 2019), il n'en est pas de même du côté de l'équité où il existe beaucoup de jeunes déscolarisés et non scolarisés (47 %) ORLECOL / étude UNICEF). Parmi eux, près de deux millions de jeunes talibés (apprenants des écoles coraniques c/f FNAMC), restent exclus du système officiel. » ■





Entretien dynamique avec

Tareq Oubrou

Président du Comité Éthique du SIF

Cette session était un tête-à-tête avec Tareq Oubrou, théologien et essayiste, imam et recteur de la grande mosquée de Bordeaux, qui avait pour objectif de présenter la vision éthique du SIF sur l'éducation et la protection des enfants, notamment dans les écoles coraniques non formelles. Comment déconstruire éthiquement des pratiques dites traditionnelles qui peuvent avoir un impact négatif sur les droits des enfants et, au contraire, promouvoir les pratiques, parfois déjà existantes, qui sont favorables au bien-être et aux droits des enfants ? Quelles recommandations pour améliorer l'accès des enfants à leurs droits fondamentaux ?

Modération

Nathalie Dolle

Journaliste
indépendante



Monsieur Oubrou, aujourd'hui, c'est avec votre casquette de Président du comité d'éthique du SIF que nous allons discuter. En fait, ma première question est très simple, pourquoi est-ce qu'il fallait un comité d'éthique au Secours Islamique France ?

C'est une initiative très intelligente de la part du SIF, dans la mesure où l'action humanitaire comme toute action doit être nourrie par une réflexion. C'est à ce titre que le Comité d'éthique est le bras réflexif du SIF. Cette réflexion permet de donner sens à l'action, chercher une forme éthique que l'on pourrait qualifier d'orthopraxie caritative qui s'inspire de l'islam mais à visée universelle.

Pour cette raison, entre autres, le comité d'éthique travaille dans le sens d'apporter une explication pour l'intitulé « islamique » que

porte le SIF et de sortir ainsi de l'ambivalence, voire de l'ambiguïté, grâce justement à des choix et des convictions claires et assumées. À partir de là, le SIF se positionne avec une doctrine humanitaire spécifique.

Comme tout système de valeurs, comme toute religion ou spiritualité, comme tout système philosophique, le SIF a besoin d'une doctrine pour légitimer et expliquer son action à l'interface de la religion, avec une lecture propre d'une part et la réalité du monde et de l'humanitaire d'autre part. À cet égard, le SIF assume particulièrement une double identité, française et musulmane. Cette deuxième composante de son identité appelle une explication puisque c'est le point de départ de l'action humanitaire du SIF.

J'insiste sur la dimension spirituelle de l'islam pour le SIF, car il ne s'agit pas pour nous d'un islam civilisationnel. La civilisation du SIF s'inscrit dans la civilisation occidentale où il se trouve. Quant à l'islam, il est réduit à son esprit originel : celui d'une spiritualité qui circule dans le monde et qui prend la forme de son contexte. Pour le SIF, sa réalité de départ est la France et sa spiritualité d'origine est l'islam mais dont l'action est à visée universelle.

Du coup, comment est-ce que vous pourriez simplement nous définir cette doctrine spécifique ?

Il n'est jamais simple de faire simple. Aujourd'hui, on parle de l'islam, tout le monde parle de l'islam, on le met presque dans toutes les sauces. Or monsieur Islam n'existe pas. Ni madame, d'ailleurs. L'islam est vécu par des individus, dans des communautés et à travers des organisations en l'occurrence. Il s'agit surtout d'une lecture et d'une pratique de l'islam assumées. Cela signifie que dans cet univers qu'on appelle l'islam, nous devons faire des choix doctrinaux puisque, en réalité et de par l'histoire de l'islam, les musulmans n'ont jamais vécu sous l'autorité religieuse des Textes, Coran et Tradition du Prophète (Sunna), mais sous l'autorité de leur interprétation. Des interprétations faites par des hommes pour des hommes. Par conséquent les musulmans auront l'islam qu'ils méritent, cela dépendra de leur intelligence, de leur qualité morale, de leur expérience... Un islam incarné. Ceci étant, ce qui nous importe c'est de faire une lecture simplifiée de ce qu'on appelle islam appliquée au domaine qui nous concerne ici, c'est-à-dire la solidarité. En effet, le SIF n'est

pas une « église islamique », encore moins un « état islamique ». Elle ne fait ni le cultuel ni le politique. C'est une organisation qui œuvre dans un champ bien précis, celui de l'humanitaire, à partir du contexte national français puis mondial. C'est à partir de ces données que le SIF construit sa doctrine, de ce qu'on pourrait appeler une épistémologie de la réalité qui consiste à interpréter les références scripturaires de l'islam à la lumière d'une réalité et dans le domaine qui nous concerne ici : la solidarité.

C'est donc un travail intellectuel qui se veut sérieux pour élaborer une pensée fondamentale sur laquelle on peut bâtir une action réfléchie et conscientisée au lieu d'une action qui obéirait à une logique tacticienne sans convictions doctrinales, surtout dans un contexte mondial où il y a une confusion entre l'islam en tant que religion et l'Islam en tant que système politique et civilisation. Notre point de départ c'est de séparer l'islam avec petit 'i' de l'Islam avec un grand 'I'. L'Islam avec un grand 'I', c'est la civilisation, c'est un système. Or l'islam est une religion devenue une civilisation sous l'effet de l'histoire. Mais notre histoire n'est pas un modèle qu'il faudrait reproduire. Il faut donc faire une réduction sans altération de cet islam originel et n'en garder que l'esprit. C'est un préalable. C'est aussi une vision holistique et euristique adaptée à l'action humanitaire, mais seulement dans le champ de l'éthique pour être encore plus précis.

Est-ce à dire, Monsieur Oubrou, qu'à chaque fois que le SIF travaille sur un plan stratégique ou sur des activités particulières, on se repose cette question des valeurs et des références et de cette doctrine que vous êtes en train d'élaborer ?

Oui il s'agit du domaine du don. Pour moi, pour nous, la solidarité c'est plus qu'une simple action mais tout un paradigme herméneutique d'interprétation du Texte si l'on admet que la religion est faite pour l'homme et non le contraire. Autrement, comment faire de la religion un moteur de la générosité, de l'interprétation de ses textes à l'action ?

Selon cette vision, le Texte comme donné révélé, est lui-même perçu comme un don. Comment le recevoir ? Comment le comprendre ? Comment y trouver des sources d'une générosité universelle ? Autrement dit, comment à partir de la singularité de la religion musulmane on peut trouver des ouvertures sur les autres sans distinction religieuse, philosophique, ethnique, culturelle,

politique... Cela demande des outils herméneutiques et un travail théologique, canonique, etc. Ce travail s'effectue dans le cadre du comité d'éthique du SIF. Nos références restent toujours le Coran et la Tradition, mais pas seulement. Puisqu'il s'agit toujours de médiation humaine. L'anthropologique est important. Aussi y-a-il des outils universels d'interprétation du Texte que nous devons utiliser. À ce titre, une occasion nous est donnée pour une réforme de l'interprétation de l'islam, mais à partir d'une doctrine solidaire qui s'inspire des références de l'islam dans un monde qui n'a rien à voir avec celui des sources scripturaires. Le but final est simple : un don et une générosité inconditionnels.

Notre tâche est aussi de répondre aux questions de nos donateurs qui nous demandent des explications sur nos choix éthiques, parce que tout simplement nous collectons des dons qui sont le fruit d'une foi généreuse notamment musulmane : les aumônes obligatoires, les aumônes surrogatoires, le sacrifice... En effet, la foi musulmane, comme la foi chrétienne, la foi juive..., produit une économie du don. Parmi les questions qui nous sont posées se trouve par exemple la question sur le bénéficiaire : est-il engageable qu'il soit non musulman alors que certains dons sont classés dans des pratiques purement culturelles. Pour notre part, nous avons opté pour un don non intra-musulman, et non communautariste : ce n'est pas un don collecté auprès de musulmans à destination des seuls musulmans, mais un don collecté auprès de musulmans et de non musulmans à destination universelle.

C'est un choix qui s'est imposé ou alors il a été le fruit de discussions importantes ou tendues, en 30 ans ?

Bien sûr, il y a toujours l'approche dialogique. On dialogue, on discute et on réfléchit sur les choses pour voir comment répondre à des questions éthiques de ce genre. Une chose est certaine, c'est que dès les premiers moments du SIF, le don était envisagé pour une destination universelle. Les musulmans bénéficient des dons des non-musulmans et on ne voyait pas pourquoi les musulmans ne devraient pas respecter le principe de réciprocité. C'est la moindre des choses éthiquement parlant.

Par conséquent, et pour des raisons plus théologiques et plus canoniques fondamentales, nous nous démarquons par rapport à

d'autres lectures qui considèrent que, par exemple la Zakât¹², qui est le troisième pilier de l'islam, doit être réservée uniquement aux musulmans. Nous la considérons plus comme une pratique éthique et sociale que culturelle.

En effet, la majorité des doctrines canoniques considèrent que la Zakât relève du culte, c'est-à-dire « un droit de Dieu » comme les cinq prières canoniques, le jeûne du mois de Ramadan, le Pèlerinage.... Pour notre part nous avons choisi la lecture qui considère que la Zakât est « un droit du pauvre ». Ce qui la classe dans les pratiques éthiques horizontales et non culturelles verticales. Cette taxinomie a des répercussions sur la façon de la collecter et de la distribuer. Puisque le culte est symbolique et inintelligible, la marge de manœuvre de son interprétation et son application est restreinte, car la règle en matière de culte veut qu'on s'en tienne à la lettre aux sources scripturaires. Alors que dans le domaine du relationnel, notamment de l'éthique, il y a plus de latitude herméneutique donnée à l'interprétation et à l'action ; ce qui nous donne plus de marge de manœuvre quant à l'ajustement et l'adaptation des formes et des modalités de la collecte et de la distribution de la Zakât.

Vous avez tous ensemble, la semaine dernière, rencontré des maîtres coraniques¹³ et, à la lumière de ce que vous venez de dire, vous ne vous immiscez pas dans le contenu de l'enseignement de ces maîtres. En revanche, en tant qu'humanitaires, vous avez essayé d'établir un échange à propos de pratiques qui posent problème, comme la mendicité des enfants talibés par exemple. Donc comment est-ce que vous avez géré ça ?

Nous sommes partis d'un concept que je pourrai qualifier d'« ethno-humanitaire ». C'est-à-dire une pratique de l'humanitaire en lien avec une condition ou une réalité culturelle ou religieuse donnée qui convoque des éléments infirmatifs : anthropologique, psychotique, sociologique, théologique, etc pour permettre une

12. « C'est l'aumône légale obligatoire que tout musulman doit donner. Elle vient juste dans l'ordre des pratiques après l'attestation de la foi et les cinq prières. »

13. Une rencontre entre les maîtres coraniques partenaires du SIF et Tareq Oubrou a eu lieu en amont du Colloque à Dakar au Sénégal pour un échange ouvert sur les pratiques dites traditionnelles, parfois fondées sur le religieux, qui peuvent avoir un impact négatif sur les droits des enfants et sur les pratiques, parfois déjà existantes, qui sont favorables au bien-être et aux droits des enfants.

médiation en phase entre le donateur et le bénéficiaire, à travers l'organisation. Et puisque, pour nous, le critère cardinal est la vulnérabilité ou le degré de vulnérabilité pour être encore plus précis, c'est l'enfant qui est au centre de la problématique, mais un enfant dont le vécu s'inscrit au sein d'une institution religieuse qu'on appelle ici le « daara », dans un contexte sociologique global. Nous devons maîtriser ce contexte, du moins le connaître le plus possible. Si on était dans un autre contexte par exemple catholique, protestant ou athée, on intégrerait d'autres éléments qui nous permettraient de traduire le don dans ce contexte du bénéficiaire en question.

Pour ne parler que de cette expérience du terrain assez particulière : je suis intervenu aussi en tant qu'imam qui rencontre des imams, ce qui a permis de discuter sur la question de la mendicité en islam, partager des avis sur la violence et une occasion pour moi de remettre en cause des Textes religieux considérés comme étant bien fondés, et qui légitimeraient ce qu'on considère dans certaines traditions comme « violence pédagogique ». Des Textes que je considère comme apocryphes de par leur authenticité non établie et qui donnerait libre court à des interprétations et des pratiques qui sont source de maltraitance infantile. C'est ainsi qu'il faut nommer les choses. Battaer les enfants ne doit pas être une pratique éducative ; encore moins religieuse, musulmane, quelle qu'elle en soit la raison. C'est même le contraire que l'on trouve dans les enseignements scripturaires authentiques !

Il y a eu une discussion très intéressante. La plupart des intervenants a conclu que la violence est antinomique à la pédagogie ; que la mendicité est une humiliation ; et par conséquent que l'on ne peut accepter que la mendicité soit un moyen d'apprentissage moral de l'humilité. Le pauvre n'a pas besoin d'apprendre l'humilité. C'est l'essence même de la pauvreté, comme celui qui est dans la misère n'a pas à apprendre la misère. Ces enfants sont déjà dans la précarité, qui est déjà une humiliation qui porte atteinte à leur dignité humaine. On a discuté autour de ce phénomène de mendicité qui ne touche pas les seuls enfants talibés, car il s'agit bien d'une « mendicité systémique » qui relève d'une sorte d'économie parallèle.

Et nous étions tous d'accord sur l'objectif d'éradiquer la mendicité et la violence, mais la question qui est restée posée portait

sur les process pour ce faire. Nous étions aussi tous d'accord sur le fait qu'il faut établir un projet pour diminuer et amortir l'impact de cette violence et de cette mendicité sur ces enfants. C'est de là aussi que vient la nécessité pour le SIF de mener une réflexion qui se nourrit justement de ces rencontres, pour avoir des solutions progressives et adaptées, en ajustant en permanence ses actions avec d'autres acteurs, car qu'il s'agit d'engager tout le monde dans un même projet. Et, pour le comité d'éthique, c'était un moment très enrichissant.

Vous avez employé plusieurs fois, depuis le début de cette conversation, le mot universel, la notion d'universalisme. Quels liens ou quelles tensions entre l'universalisme des droits de l'enfant et divers textes juridiques fondamentaux signés par à peu près tout monde, dont le Sénégal, et celui de la religion musulmane ?

D'abord il faut évoquer la difficulté de définir « l'universel ». En général, il n'y a que des valeurs universalisables ou bien universalisées. Nous n'allons pas mener ici un débat sur la philosophie de l'universel. Pour moi, il n'y a d'universel que le singulier. Un universel qui ne s'incarne pas dans une réalité particulière, cela s'appelle le totalitarisme. C'est pourquoi je dis toujours qu'il n'y a pas un « mana islamique ». C'est-à-dire que le don ne doit pas porter l'esprit du donateur, notamment ses valeurs, sa religion, sa culture etc. Car le don porte et véhicule avec lui souvent les valeurs du donateur ! Or il faut faire attention aux valeurs de celui qui reçoit le don, les respecter et le faire partir de sa singularité en y ajustant ce qu'on appelle justement un universel du don. Un universel qui ne viole pas l'identité de celui qui reçoit le don. Aussi, prendre en considération le contexte culturel du bénéficiaire rend le don efficace et efficient s'il est fait de manière digne. On part de la singularité musulmane pour un universel, lequel lui-même est à son tour incarné dans les particularités d'un contexte donné. Sinon le don peut se transformer en tyrannie, surtout que le don n'est jamais totalement neutre. Il faut donc garder justement une certaine neutralité, neutralité politique, neutralité identitaire, si ce n'est l'identité de celui qui reçoit le don.

C'est très délicat. Nous tenons à ce que le don soit vraiment un don.

Donc désintéressé ? Vous avez insisté, quand vous avez rencontré cette fédération de maîtres coraniques, sur l'importance de la temporalité du processus. Est-ce que vous pouvez revenir là-dessus ? Tout le monde était d'accord sur le fait que, pour revenir sur mendicité et violence, que personne ne faisait ça de gaieté de cœur, mais qu'on ne pouvait pas changer les choses d'un coup d'un seul ?

Le propre de l'humanitaire c'est de réparer les misères qui sont souvent les conséquences de catastrophes naturelles, de crises économiques et financières mais aussi des mauvaises gestions politiques. Le SIF, comme les autres organisations humanitaires, est conscient qu'il ne peut prétendre éradiquer à lui-seul les causes mondiales, systémiques et structurelles de la misère, par contre il peut à travers des projets de développement durable s'attaquer à des causes directes de la pauvreté ; et grâce au plaidoyer influencer et alerter le législateur pour trouver la bonne loi et les bonnes règles pour infléchir les causes des inégalités sociales. Il participe donc par la réflexion en proposant des idées tout en agissant concrètement et pragmatiquement sur le terrain dans les limites possibles. Toute la question est de savoir justement qu'est-ce qu'il est possible de faire ?

Pour notre sujet ici, il faut donc être réaliste, procéder par étape, avec les autres acteurs également : l'État, la société, les familles, l'entourage, les fédérations des maîtres coraniques, les enfants, etc. C'est donc un travail collectif où chacun assure sa part de de responsabilité.

Elle va jusqu'où la part de responsabilité de l'humanitaire, avec ses valeurs musulmanes dans un pays à majorité musulmane ?

Ce n'est pas tout à fait comme ça que le SIF voit les choses, car cela pourrait effectivement prêter à confusion. Que ce soit un pays musulman ou non ; le bénéficiaire musulman ou pas... l'action est toujours universelle, dans le sens précédemment entendu. Ce n'est pas parce que le contexte est un contexte musulman que nous agissons, c'est parce que ces enfants souffrent de la pauvreté, c'est parce qu'ils vivent une grande misère... Une misère qui ne connaît pas de religion. Il n'y a pas une misère musulmane, il n'y a pas une misère catholique, il n'y a pas de misère athée, etc. C'est la

misère point ! Sauf qu'on s'inspire d'une tradition, musulmane pour notre cas, et par le biais de notre doctrine solidaire pour pouvoir, selon la logique, selon les moyens disponibles, traiter ce fléau et à partir de la singularité de la situation, celle de ces enfants exposés à la mendicité et à la violence.

DISCUSSIONS AVEC LE PUBLIC : QUESTIONS / RÉPONSES

Question : Merci Monsieur Oubrou pour votre intervention. J'étais ravi de vous entendre pour la première fois sur la question des écoles coraniques. Ma question concerne justement la mendicité et votre réponse par rapport au rôle de l'humanitaire. Je suis heureux effectivement de constater que tout le monde est d'accord sur le fait que la mendicité a vocation à disparaître, en quelque sorte, dans un monde idéal. Mais, en même temps, j'ai pu échanger avec des chefs religieux sénégalais qui disaient « la mendicité, c'est cet instrument qui permet l'apprentissage de l'humilité », que vous avez évoqué tout à l'heure, « mais c'est aussi un moyen pour les maîtres coraniques et les écoles coraniques de survivre ». Comment alors traiter cette question ?

TO : C'est vrai qu'il faut rappeler que, traditionnellement, l'école coranique était au village et il n'y avait pas de mendicité en tant que telle. Mais l'école vivait quand même de l'aumône des parrains et des marraines de cette école. Donc finalement il y avait quand même un échange, il y avait quand même un don qui se faisait, que les enfants allaient souvent collecter - ce n'était pas le maître coranique qui y allait, c'était les enfants -. Et puis, cette aumône un peu naturelle, communautaire s'est transformée, en ville, en mendicité qui a finalement pris des formes un peu exagérée, systématique, économique et qui fait qu'aujourd'hui sans la mendicité, ces maîtres coraniques ne peuvent plus faire tourner leur école. Donc on est face à un problème. Et même si tout le monde est d'accord pour dire que la mendicité doit disparaître, il faut quand même essayer de trouver une solution. À mon avis le travailleur de l'humanitaire, va jusqu'à essayer de trouver cette solution. Et cette solution n'est pas simple parce que ça veut dire qu'il faut sans doute adapter au

monde moderne le modèle économique de l'école coranique. C'est-à-dire, sans doute traditionnellement, qu'on considère que le maître coranique ne doit pas demander d'argent aux parents, par exemple, donc qu'il ne doit pas demander de salaire, mais, en même temps, il doit quand même pouvoir vivre.

ND : Je pense que ce que vous avez dit qu'un fameux Hadith, qui sert de base à tout le monde et qui est faux, est extrêmement important parce qu'on a entendu des maîtres coraniques dire « Vous nous déstabilisez beaucoup ». Pouvez-vous clarifier et avez-vous une référence religieuse que vous pouvez apporter ?

TO : Oui, ce qui est problématique, c'est légitimer la mendicité et la violence au nom des textes sacrés. Donc il faut désamorcer cet aspect scripturaire parce que c'est très important de neutraliser la légitimation de la violence, de la mendicité au nom de la religion. Mais, c'est le travail du théologien. Nous, à travers nos discussions, et moi-même en tant qu'imam, car j'ai plusieurs casquettes, nous sommes entrés dans le scripturaire, car il faut faire un peu le tri dans les références religieuses et dans l'interprétation des textes religieux pour au moins éliminer cet aspect qui pourrait légitimer certaines aberrations. Sinon, on considérerait que la mendicité fait partie des pratiques religieuses ainsi que la violence faite aux enfants ... Et il ne resterait alors qu'un pas pour passer au « djihadisme » et au crime. Il y a une violence légitime certes, mais elle est le monopole de l'Etat, pour emprunter le langage de Max Weber. Et puis, il faut sensibiliser et armer intellectuellement les maîtres coraniques pour réfuter cet argument. Mais, je pense, à travers nos discussions, que tout le monde était d'accord, une fois passée la surprise d'apprendre qu'un Hadith du Prophète, répandu dans le monde musulman, et qui dit « demander à vos enfants d'effectuer la prière à l'âge de sept ans et frappez-les, s'ils ne la font pas à l'âge de 10 ans » est en réalité un hadith considéré par des traditionnistes-critiques comme non authentique, et donc que l'on ne peut l'attribuer formellement au Prophète.

ND : Donc, non valable ?

TO : Voilà. Donc il faut commencer par épurer les références scripturaires et en éliminer les Hadiths du Prophète qui sont faibles ou apocryphes. L'autre aspect est plus technique, il est humanitaire

proprement dit. Il s'attaque aux causes de la mendicité, en assurant l'alimentation, les habits et l'abri. Au moins les besoins élémentaires. C'est là où l'humanitaire peut notamment intervenir en s'attaquant aux causes immédiates de la mendicité que sont : la faim, l'hygiène, la santé, et l'habitat insalubre.

ND : Mais jamais seul. Autre intervention ?

Question : Moi, j'ai deux préoccupations. Dans son intervention, l'imam a dit que la Zakât n'est pas un culte divin, mais c'est un droit et ce n'est pas un culte, au nom de l'islam. J'aimerais bien comprendre cette partie. Que la partie soit étayée par des preuves, des Hadiths ou des versets. Nous savons, comme vous l'avez dit, la Zakât, c'est le troisième pilier... Mais vous dites qu'en réalité ce n'est pas un culte. C'est ce que j'aimerais comprendre. La deuxième chose, c'est la prise en compte de la laïcité. C'est-à-dire nos pays sont des pays officiellement laïques. Nous reconnaissons qu'à l'intérieur de la laïcité, nous avons des écoles, par exemple, les écoles coraniques ou les madrassas, qui sont des écoles confessionnelles. Comment peut-on considérer la laïcité de l'État avec la présence de l'éducation islamique dans ces écoles ?
Merci.

TO : Pour la première question sur le culte, bien sûr, la Zakât fait partie des cinq piliers de l'islam. J'ai dit qu'il y a un problème de taxinomie, c'est-à-dire de classification canonique des pratiques de l'islam. Toutes les pratiques de l'islam ne relèvent pas du rite, du culte. Le domaine du culte est appelé *'ibâdâte-s* qui signifie : adorations strictes. C'est une relation verticale avec Dieu comme les cinq prières, le jeûne du mois de Ramadan, le Pèlerinage à la Mecque qui sont des pratiques symboliques, inintelligibles dans la mesure où on n'a aucun moyen intellectuel de savoir pourquoi cinq prières et pas quatre, pourquoi jeûner tout le mois de Ramadan et pas une partie ou un autre mois, pourquoi il faut faire sept circumbulations autour de la Kaaba lors du Pèlerinage, etc. Toutes ces pratiques relèvent d'un langage de communication symbolique et d'une connexion mystique avec Dieu qui exige une intention rituelle (an-niyya) à travers. L'autre aspect de la sharia est horizontal, qu'on appelle le domaine du « relationnel » (al-mu'âmalâte-s) : l'éthique et le droit.

Il y avait chez les canonistes médiévaux classiques un débat sur le statut de la Zakât. Est-ce un droit divin ? C'est-à-dire comme les cinq prières, le jeûne du mois Ramadan, le Pèlerinage, c'est-à-dire une pratique rituelle inintelligible, ou bien il s'agit d'un droit du pauvre ?

En effet, quand on fait la prière, on fait la prière pour Dieu. Quand on se marie, on se marie pour soi-même, par exemple. La première relève du rite, la deuxième relève de l'éthique et du droit. Toutes les pratiques de l'islam ne relèvent donc pas du rite et des adorations proprement dites. Il y a là dès le départ en islam une séparation des ordres. Je pourrais dire une « sécularisation intrinsèque » dans la mesure où l'on ne mélange pas le culte avec l'éthique et le droit. Je ne vais pas entrer dans la question de la sécularisation en islam, y en a-t-il une possible ou pas ? Ce serait un peu compliqué.

Pour en revenir à la Zakât: certes la majorité des savants disent qu'il s'agit d'un droit divin, c'est-à-dire que la Zakât est donnée à Dieu dans le sens rituel. Et à ce titre on ne peut pas entrer dans la recherche de nouvelles modalités de sa collection et de sa distribution et qu'il faut s'en tenir à la lettre du texte. C'est ça le culte. Comme on n'a pas le droit de réformer ou de toucher à la forme de la prière canonique, encore moins d'en inventer une, les modalités de la collecte de la Zakât, de son calcul... ne devraient pas être touchées dans ce cas.

Mais si l'on place la Zakât dans le relationnel, comme l'ont fait certains canonistes qui n'exigent pas l'intention rituelle pour la donner, on peut en garder le principe, mais sa collecte et sa distribution peuvent obéir à des variables économiques et sociologiques. Alors que les cinq prières n'obéissent pas à des variables culturelles. Tous les musulmans font les mêmes prières, tous les musulmans font le même jeûne. Mais la Zakât, si on la met dans l'éthique, pourra bénéficier avec beaucoup plus de souplesse aux pauvres parce que cela nous donne, au canoniste et l'éthicien que je suis, une grande marge de manœuvre pour estimer la technique et les modalités de sa collecte, à qui la donner et comment la distribuer. Il faut noter que même les savants canonistes qui ont placé la Zakât dans le répertoire du culte, dès qu'il s'agit de l'appliquer à des situations inédites ont dû procéder comme s'il s'agissait de l'éthique ou du droit en inventant des formes de Zakât qui n'existaient pas et non prévus par les

textes. Par exemple le fait de fixer 2,5% pour la Zakât de la monnaie d'aujourd'hui... Or si on considère que la Zakât est un culte, normalement on devra affranchir le musulman de donner la Zakât sur la monnaie scripturale et fiduciaire, car tout simplement il n'y a aucun texte qui parle de ce type de Zakât. Certes, les textes parlent de la Zakât concernant la monnaie d'échange mais dans des contextes de bimétallisme où la monnaie d'or et d'argent était la référence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la monnaie fiduciaire, scripturale, électronique, cryptomonnaie...

Et en matière de culte, on le sait, la règle interdit d'en inventer de nouveaux. Mais dans les faits, et pour préserver le droit des pauvres, les canonistes ont été obligé de faire une analogie (*qiyyas*) sur la Zakât de monnaie d'or ou d'argent fixée à 2,5 % pour l'appliquer à l'argent d'aujourd'hui. Ceux-là mêmes qui l'ont considérée comme faisant partie du culte, dans la pratique, ils ont fait comme s'il s'agissait d'une pratique relationnelle dans laquelle on peut appliquer des méthodes et des techniques principologiques (domaine qui relève de l'épistémologie et des théories du droit musulman, pour inventer de nouveaux canons).

C'est pour cette raison pratique et pragmatique et pour une raison encore plus fondamentale, que la Zakât pour nous est plus de l'ordre de l'horizontal éthique que du vertical cultuel. C'est un acte social. C'est un droit du pauvre, pas celui de Dieu, comme les cinq prières, le jeûne du mois de Ramadan... Bien sûr, tout ce que fait le musulman, il le fait sous le regard de Dieu, mais pour des raisons de taxinomie, le droit canon (*fiqh*) a distingué l'acte cultuel de l'acte éthique et de l'acte juridique. Cette taxinomie est très importante, d'abord pour l'islam en général, et pour la question de la solidarité musulmane en particulier. Et quand je dis que la Zakât n'est pas forcément une pratique culturelle, cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas un pilier de l'islam, mais c'est un pilier qui relève du social et non du cultuel. Et le fait de la classer ainsi nous permet de rendre la Zakât plus efficace pour le bénéficiaire et qui n'est pas Dieu mais le pauvre. Et si l'islam a intégré la Zakât dans ses piliers c'est pour signifier scripturairement justement l'importance du social dans l'islam.

Pour la deuxième question, moi je préfère parler de la sécularisation qui est plus englobante que la laïcité qui n'est qu'une forme de la sécularisation politique. Mais chaque religion, chaque pays peut

trouver sa laïcité propre, à partir de son histoire, de sa culture etc. Moi-même je travaille sur la question de la sécularisation de l'islam. Ce serait très compliqué de l'expliquer ici, mais on a besoin de ce travail fondamental : quelle sécularisation pour l'islam ? Ce qui ne veut pas dire une sortie de la religion, mais plutôt une séparation des ordres, entre le politique et le religieux, l'éthique et le cultuel, etc. Aujourd'hui, on met dans l'islam tout et n'importe quoi. Par exemple, il faut séparer ou distinguer la foi de la pratique, comme chez les Sunnites par exemple, et qui sont majoritaires dans ce pays mais dans d'autres pays également. En effet, le sunnisme n'inclut pas les pratiques dans la définition théologique de la foi (al-îmâne) qui est le domaine des croyances liées à l'assentiment du cœur. Autrement dit, je suis musulman d'abord par la foi, et la prière vient après. Ce n'est pas parce que je fais la prière que je suis musulman. C'est parce que je le suis déjà que je fais la prière. C'est la foi qui valide et donne sens à la pratique et non le contraire. Et donc, il ne faut pas mélanger la foi et la pratique qui sont séparées mais sont en lien. La séparation ne veut pas dire une rupture. La sécularisation ne veut pas dire une rupture radicale entre les ordres, mais permet de négocier la nature de la relation que peut entretenir le théologique avec le politique, l'éthique avec le cultuel etc. Donc on a besoin d'une nouvelle vision de séparation des ordres intra-islamiques pour ce qui concerne le monde musulman. C'est une question cruciale mais qui n'est pas très loin de notre sujet sur la solidarité à la musulmane.

ND : Merci pour cette réponse de spécialiste. C'est très impressionnant du coup après de relancer.

TO : À question compliqué, réponse compliquée.

Question : Est-ce que la convocation de l'intellect dans la distribution de la Zakât n'affecte pas quelque part la dimension de neutralité à laquelle vous faisiez allusion, par rapport à tout ce qui est adonné aux dons etc. ? Dans votre explication, vous avez montré que l'on peut convoquer l'intellect dans la distribution de la Zakât et, précédemment, vous parlez de la neutralité des dons. Est-ce que ces deux-là vont ensemble ?

TO : J'entends par neutralité, en réalité, le don inconditionnel. Il y a des conceptions religieuses qui considèrent que le don doit être prosélyte et missionnaire, un moyen de transmission de la religion

en même temps. Il y a des lectures théologiques qui en effet considèrent que le salut dans l'au-delà passe par le social. Il faut sauver les âmes dans l'au-delà et pour ce faire il faut passer par le salut de l'ici-bas par le social. Une sotériologie qui confond le salut social et le salut eschatologique. Nous, nous n'avons pas cette lecture. Nous, nous travaillons pour le salut ici et maintenant. Le salut dans l'au-delà, c'est Dieu qui s'en occupe. Quant à la question de l'intervention de l'intellect dans la Zakât, c'est parce que cela nous permet par exemple la commutation du don au bénéficiaire et de ne pas toujours s'en tenir à la lettre des textes. On peut, en fonction de l'utilité, ce qu'on appelle utilitarisme canonique *maslaha*. À ne pas confondre avec un utilitarisme anglosaxon qui est généralement perçu comme péjoratif parce qu'il serait calculateur et égoïste. Au contraire. Et ça, c'est un autre débat.

Ce que je voudrais dire, c'est que le fait d'introduire l'intellect et le raisonnement discursif pour choisir la forme du don de la Zakât c'est pour la rendre plus adéquate et plus utile pour celui qui en bénéficie. Parfois l'argent vaut mieux que de donner une chèvre quand il s'agit de la Zakât d'un cheptel. En effet, on peut faire un don d'argent à la place du bétail au lieu de s'en tenir à la lettre de certains textes. Par exemple, Aïcha l'épouse du Prophète, au lieu de sacrifier une bête, pour la fête du sacrifice, la Tabaski, elle préférerait donner de l'argent. Elle instaure ainsi par son geste la légitimation du principe de commutation du don. On peut donc commuer le don en fonction du contexte des bénéficiaires et de son utilité pour eux. Pour la fête du sacrifice, par exemple, parfois c'est l'argent qui est le mieux, parfois c'est la distribution de la viande. Tout dépend du contexte et du besoin. Et cela nous donne une latitude éthique et canonique pour une utilité appliquée justement au bénéficiaire.

ND : Si je peux revenir au sujet du colloque, je voulais savoir, dans votre doctrine humanitaire, quelle est la place particulière que vous donnez aux enfants et à la jeunesse ?

TO : Plusieurs textes, dans la tradition musulmane, indiquent que les premiers moments de la vie sont les moments les plus vulnérables et ce depuis les premières phases embryologiques. Plus on est petit, plus on est vulnérable. Dans certains contextes, en plus de l'enfance, il y a une autre vulnérabilité, celle du genre, celle des filles

puis celle des garçons. Il y a une vulnérabilité anthropologique que nous devons prendre en considération selon les degrés de vulnérabilité. Il y a une hiérarchie de la vulnérabilité qui oriente nos dons. Donc, effectivement, nous agissons sur le terrain, mais à partir de nos priorités éthiques qui s'inspirent de la tradition. On peut rejoindre d'autres traditions d'ailleurs. L'islam n'a pas inventé la morale, il est venu pour confirmer la morale. Le Prophète lui-même dit « Je suis envoyé pour consolider et parfaire la morale ». Il n'a pas dit « Je suis venu pour inventer la morale ». L'islam n'a pas inventé la morale. Il l'a confirmée. Toute lecture, toute interprétation qui crée la division intérieure et qui ne réconcilie pas l'individu avec sa personne et son milieu est une mauvaise interprétation de la religion, une mauvaise interprétation de sa pratique. On peut dire sans risquer de nous tromper que la vulnérabilité, c'est d'abord l'enfance. Et dans l'enfance, il y a la fille, puis le garçon. Puis vient l'âge adulte et chez les adultes il y a la femme puis l'homme, sans parler de la vieillesse qui est une autre vulnérabilité à ne pas oublier...

On peut tout à fait se tromper dans l'évaluation des différents degrés de vulnérabilité, mais je ne pense pas qu'on se soit trompé dans cette hiérarchisation principielle. Aussi, je suis tenté de dire, si je me permets de conclure, que malgré l'évolution de nos sociétés, une certaine universalité de la vulnérabilité reste jusqu'alors inchangée, ce qui veut dire que le combat humanitaire doit continuer. ■



Focus : approche basée sur les droits de l'enfant au SIF

Le SIF place la réalisation des droits de l'enfant au cœur de sa stratégie Education et Bien-être de l'enfant (EBEE), de ses programmes et actions de plaidoyer en faveur des enfants. L'organisation adopte une approche basée sur les droits de l'enfant, cadre conceptuel visant la protection et la promotion de ces droits, de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ces droits sont ainsi considérés comme un objectif et comme un principe de programmation.

Le SIF est ainsi guidé par les normes, principes et standards relatifs aux droits humains et notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant, par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Dès lors, le SIF reconnaît les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droits à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires et non négociables.

Dans le cadre de cette stratégie, le SIF s'attaque aux causes de non-réalisation des droits de l'enfant, y compris aux causes profondes. Il cherche à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les enfants les plus vulnérables et marginalisés afin de contribuer à un avenir meilleur pour toutes et tous.

Ainsi, la priorité est donnée au renforcement des capacités :

- En premier lieu, des enfants, détenteurs de droits spécifiques, requérant une protection adaptée ; ils doivent être soutenus pour être acteurs de leur propre développement et pour revendiquer leurs droits auprès des acteurs responsables et débiteurs d'obligation.
- Des acteurs responsables (famille, communauté, société civile, secteur privé) et débiteurs d'obligation (Etat) qui doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant et être soutenus pour assumer ces responsabilités.

■ PANEL 3

Comment renforcer l'insertion sociale des jeunes et leur résilience dans les contextes fragiles ?

Cette session a eu pour objectif de comprendre les mécanismes amenant les jeunes sur de potentielles voies de violence, de confronter les données à disposition avec les perceptions, et d'identifier des solutions concrètes pour prévenir et répondre à ces enjeux.



Modération

Fatiha Terki

Directrice et représentante permanente du Programme Alimentaire Mondial au Sénégal

PANÉLISTES

- **Julie Simon**, Chargée de projet à l'Observatoire Pharos
- **Aby Sane**, Directrice adjointe à la direction nationale de la promotion des droits et de la protection des enfants au sein du Ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant du Sénégal
- **Moctar Kane**, Country manager pour le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF)
- **Cheikh Ahmed Tidiane Diouf**, Responsable des programmes de Social Change Factory
- **Khawa et Khadim**, jeunes talibés sénégalais accompagnés par le SIF

DISCUTANTS AU PANEL

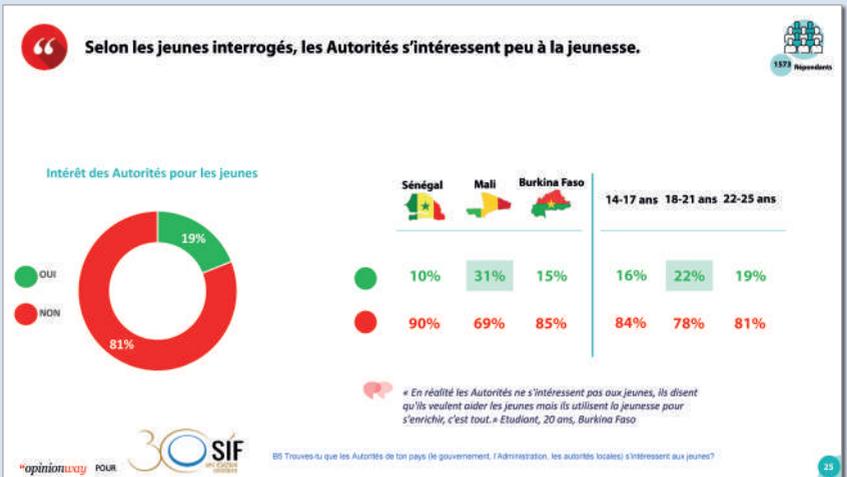
- **Christelle de Nardi**, Attachée de programme au sein de l'unité « Jeunesse, Sport et Citoyenneté » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- **Abdoulaye Guindo**, Président de la communauté des blogueurs du Mali et coordinateur de la plateforme « Benbere »



Résultats clé du sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »

Vie communautaire

66 % des jeunes ont exprimé un faible niveau d'engagement dans les actions de leur communauté. Ils ne s'identifient pas comme preneurs de décisions, et très peu participent à des activités associatives. 81 % perçoit un manque d'intérêt des autorités à leur égard, en particulier pour les jeunes sénégalais et burkinabés qui s'estiment exclus des décisions les concernant ou la cible de manipulation à des fins électorales.



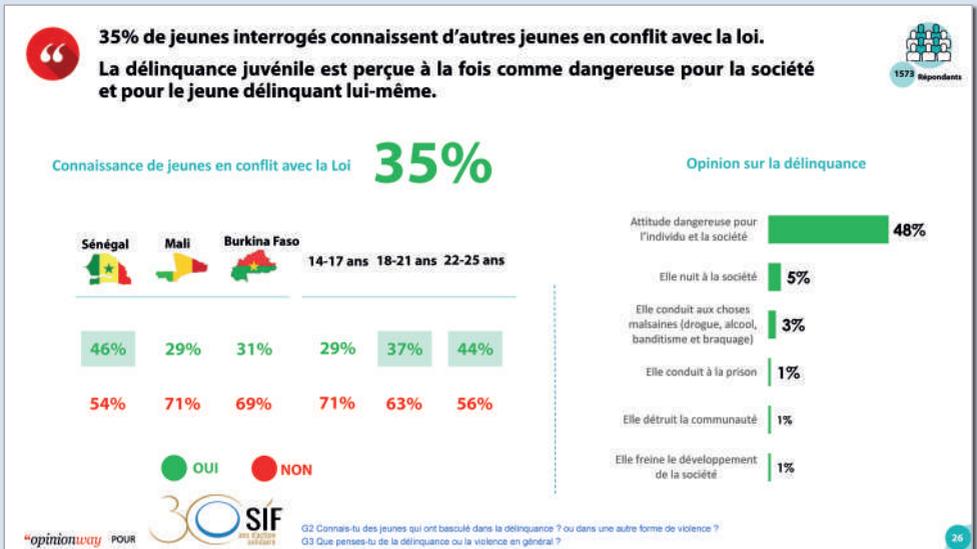
102

Internet et les réseaux sociaux

Pour les jeunes, internet sert en priorité à s'informer (36 %). Dans un second temps, cela leur permet d'effectuer des recherches et faciliter la communication. Les réseaux sociaux sont perçus comme des lieux d'expression de leurs opinions, de leurs attentes et de leurs revendications. Cependant, ils s'inquiètent des risques liés à leur utilisation comme la divulgation de la vie privée, les arnaques ou encore la désinformation.

Insécurité

Les résultats précédents ont montré que les répondants appréhendent l'insécurité dont les sources sont multiples. Les violences physiques et sexuelles au sein des familles préoccupent 28 % des jeunes sahéliens. Ils sont 60 % à mentionner la délinquance juvénile, ex aequo avec le vol, tandis que 52 % redoutent les effets du djihadisme ou encore la violence entre jeunes pour 51 %. La délinquance juvénile est perçue à la fois comme dangereuse pour la société, mais également pour le jeune délinquant lui-même qui serait une cible vulnérable, dû à la précarité économique de la jeunesse, et facile à instrumentaliser pour certains mouvements djihadistes et gangs urbains. La montée du djihadisme inquiète particulièrement 83 % des jeunes burkinabés. 33 % des Maliens et 42 % des Burkinabés interrogés se sentent personnellement en insécurité, notamment à cause de l'instabilité politique, des attaques multiples et de la présence de djihadistes. ■





Intervention de

Julie Simon

Chargée de projet
à l'Observatoire Pharos

Association française de loi 1901, l'observatoire Pharos travaille sur tous les continents à la compréhension des crises et conflits contemporains traversés par de puissantes passions identitaires.

- Dans quelle mesure les enfants et les jeunes sont-ils aujourd'hui concernés par le repli communautaire, identitaire et la criminalité ?
- Quelles sont les données à disposition et les facteurs de risque ?

« Les sociétés sahéennes se voient confrontées à des fragmentations de la cohésion sociale, à une absence de dialogue. Il y a une forte tendance au repli communautaire, au niveau local, et au repli identitaire, avec des dynamiques nationales qui donnent lieu à une concurrence entre identités et peuvent, au-delà de la fragmentation sociale, mener au conflit.

Il n'existe pas de lien de fait entre le repli communautaire, identitaire et la criminalité, mais on constate que c'est parfois le cas. Au Niger, par exemple, deux facteurs d'instabilité touchent particulièrement les jeunes :

- Le grand banditisme qui implique des tensions intercommunautaires ;
- Le terrorisme idéologique.

L'émergence d'actes criminels pose donc la question de leur fondement idéologique. D'autant plus que si certaines revendications prennent parfois l'apparence du religieux, il est nécessaire de creuser davantage pour comprendre les mécanismes à l'œuvre.

Les jeunes ressentent des frustrations et des tensions fortes, liées à :

- Une cohésion sociale affaiblie par la corruption ;
- Le manque de ressources et de perspectives d'avenir ;
- Des inégalités dues aux statuts sociaux.

Parallèlement, des groupes indépendants violents, se revendiquant d'un islam rigoriste, profitent de cette vulnérabilité des jeunes pour les enrôler dans leurs rangs. Il est alors essentiel de comprendre ce qui relève pour ces jeunes de l'idéologie d'une part, et de la nécessité matérielle d'une autre, de l'imbrication de ces phénomènes d'où émergent des cercles vicieux générateurs de tensions, où inégalités, repli et idéologie s'entremêlent.

Afin d'identifier ce qui relève des facteurs énumérés précédemment, de mesurer les enjeux liés aux vulnérabilités des jeunes et de cerner l'origine de ce repli, l'Observatoire Pharos a mis en place le Baromètre du pluralisme, un outil de prévention et de suivi des relations intercommunautaires et des ressentis identitaires.

Ainsi, il mène aujourd'hui des enquêtes de terrain avec des entretiens semi-directifs dans trois pays choisis pour expérimenter l'outil : le Mali, le Liban et la France. Le Baromètre du pluralisme se base sur une étude de perception réalisée sur un échantillon représentatif, ce qui nous permet d'isoler les différentes dynamiques à l'œuvre selon les catégories d'âge.

Notre expérience de terrain nous démontre que les perceptions des jeunes se distinguent sur de nombreux aspects liés à la cohésion sociale et aux tensions identitaires :

- Au Liban, les études ethnographiques réalisées en 2021 ont démontré que la question du rapport à l'autre est très marquée par les expériences de la guerre civile. Cela implique des ruptures parfois très nettes entre les générations.
- Au Niger, lors d'un atelier de formation, l'un de nos experts a constaté que les jeunes étaient les plus conscients et concernés par l'émergence de tensions quotidiennes entre un islam confrérique traditionnel hiérarchisé et les groupes islamiques rigoristes indépendants. Ces tensions n'étaient pas mentionnées par les populations plus âgées.

En plus de produire des recommandations, le Baromètre permet de mesurer la cohésion sociale et le niveau de pluralisme culturel et religieux au sein d'une société, en se basant sur les faits et les perceptions des populations, à travers trois dimensions :

- La sphère politique : le repli peut être le reflet d'une crise démocratique ;
- La sphère sociale : la clé de lecture de la fragmentation peut se trouver dans l'accès et le partage des ressources au sein de la société ;
- La sphère privée : le repli identitaire d'un individu peut être relié à une crise de vérité, à l'influence de courants religieux qui génère des fractures avec la société.

Cette approche orientée action de terrain permet de voir les évolutions dans le temps, s'il y a des points de tensions qui cristallisent les fractures dans les sociétés et dégradent la cohésion sociale ou au contraire des signes d'amélioration. Cet instrument aide ainsi à prévenir les conflits et produit des recommandations pour adapter les solutions aux contextes particuliers que traversent les jeunes.

Analyser les dynamiques dans ces 3 sphères combinées permet de :

- Effectuer un diagnostic précis et focalisé sur le ressenti des populations ;
- Proposer des solutions pertinentes et mieux ciblées des acteurs engagés ;
- Réorienter les actions si elles ciblent une dimension qui ne cristallise pas les tensions.

Le Baromètre peut donc être vu comme un outil de sélection des solutions face au repli identitaire des jeunes. Enfin, la comparaison entre les différents pays étudiés permettra d'identifier les facteurs de fractures :

- D'un pays à l'autre, il est possible d'identifier les indices qui attestent d'une dégradation de la cohésion sociale ou de la croissance du repli identitaire.
- Plus il y aura d'analyses de pays différents, et plus il sera possible de repérer en amont les signaux de fragmentation de la cohésion sociale.

Cette démarche s'inscrit dans la logique d'alerte précoce des grandes institutions comme l'UE. » ■





Intervention de

Aby Sane

Directrice adjointe à la direction nationale de la promotion des droits et de la protection des enfants au sein du Ministère de la femme, de la famille et de la protection des enfants du Sénégal

- *Comment renforcer l'accès aux services essentiels de la protection de l'enfance, services indispensables pour réduire les facteurs de risque ?*
- *Quelles solutions de terrain en termes de dispositifs de protection, du niveau communautaire au niveau national ?*

« Le Sénégal travaille à réduire les vulnérabilités qui touchent les enfants sur son territoire. L'Etat a ainsi signé et ratifié un certain nombre d'instruments nationaux et internationaux allant dans ce sens, et a développé en 2013 la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE). Cette stratégie a deux objectifs, la mise en place d'un système national intégré de protection de l'enfant et l'appui et la promotion d'un changement social positif. Afin de faciliter sa mise en œuvre au niveau central, des instances sont mises en place comme le Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant (CINPE) présidé par le Premier Ministre. Il y a le secrétariat exécutif national, bras technique du CINPE, dont la présidence est assurée par le Ministère et appuyé de commissions dont la Direction générale de l'Action Sociale, Direction de l'Education surveillée et de la Protection Sociale et la Direction des Droits humains (entre autres).

Au niveau déconcentré, 46 Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) sont mis en place afin que les communautés locales s'approprient les enjeux de protection des enfants. Ils sont déclinés au niveau des villages et des quartiers et permettent le signalement de cas et le référencement. La SNPE propose donc un cadre commun aux acteurs du niveau central et déconcentré et

permet de prendre en charge les enfants selon leurs vulnérabilités, sachant que la réponse se veut multisectorielle.

La fonctionnalité de ces dispositifs est un défi. Le CINPE ne s'est tenu qu'une fois mais le secrétariat exécutif national a été plus opérationnel surtout lors de la COVID19 dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Zéro enfant dans la rue ». Tous les comités départementaux ne fonctionnent pas de la même manière.

Néanmoins, les comités s'efforcent de mettre les enfants à l'abri, de les écouter, de rechercher la famille, faire la médiation, envisager un projet de vie et appuyer le retour en famille ; sachant que certains enfants viennent de Guinée Bissau, de Gambie, de la République de Guinée... » ■

**« Réussir, c'est quand on rêve d'une vie meilleure
et qu'on a la volonté de faire sortir
les parents de la pauvreté. Je donne un exemple :
quand on vit dans un quartier inondé et qu'on travaille dur,
qu'on gagne de l'argent et que l'on achète une belle villa
pour héberger sa famille. »**

Élève, 14 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Moctar Kane

Country manager pour le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund – GCERF)

GCERF est le fonds mondial multipartite dédié à la prévention de l'extrémisme violent travaillant avec les communautés et leurs organisations partenaires, en étroite collaboration avec les autorités locales, nationales, et régionales.

- *Quelles données avons-nous sur les jeunes et l'extrémisme violent ?*
- *Quelles sont les solutions pour prévenir les risques d'enrôlement des jeunes ?*

110

Panel 3 | Moctar Kane



Le Sahel est l'une des régions les plus démunies du monde. Il abrite plusieurs États touchés par des conflits et en proie à des conflits multidimensionnels. Ces conflits ont créé des environnements fertiles pour l'extrémisme violent et le crime organisé, dans un contexte régional déjà fragile. La région est également en proie aux activités criminelles, notamment le trafic d'êtres humains et la contrebande de drogues et d'armes. Selon l'Indice mondial du terrorisme de 2022, l'État islamique est à l'origine de 35 % du total des décès mondiaux dus au terrorisme dans le Sahel, en 2021. En 2002, le Burkina Faso occupait la 4^e place dans l'indice mondial de terrorisme, le Mali la 7^e place et le Niger la 8^e place. Les principaux moteurs de l'extrémisme violent sont le chômage des jeunes, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les griefs liés à la gouvernance. Pour faire face à une montée de l'extrémisme violent touchant les jeunes dans le Sahel, il est primordial de soutenir, à échelle mondiale, les initiatives locales et communautaires dans le but d'accroître la résistance des communautés à ce phénomène. C'est l'un des objectifs du GCERF.

Les groupes communautaires soutenus par le GCERF exploitent ces tensions et insécurités en communiquant des récits d'injustice et en offrant une protection en échange de la loyauté. Ils contribuent à améliorer la cohésion sociale afin de créer des conditions favorables à la prévention et au renforcement de la résilience. Ils facilitent la réhabilitation, le désengagement et la (ré)intégration des communautés, y compris des personnes qui étaient dans des groupes criminels, des groupes armés non étatiques et des groupes extrémistes violents.

Le GCERF a mené une étude sur les vulnérabilités à l'extrémisme violent dans la région de Liptako-Gourma, couvrant le Mali, le Burkina Faso et le Niger auprès de 4 090 personnes dont 20 % de femmes. Le GCERF a constaté que les facteurs de vulnérabilité entraînant les jeunes sur les voies de violence sont multiples et varient en fonction des états :

- Facteurs liés à politique et à la gouvernance (indice autour de 20/30)
- Facteurs liés à l'éducation et valeurs familiales (indice de 18,8/30 au Niger, 17,4 au Burkina Faso, 16,7 au Mali)
- Facteurs psychologiques et émotionnels (personnels) (indice de 18,2/30 au Niger, 16,6 au Burkina Faso, 16 au Mali)
- Facteurs socio-économiques (indice de 12/15 pour le Burkina Faso, 11,9 au Niger, 11,3 au Mali)
- Facteurs religieux et idéologiques. Concernant ces derniers facteurs, l'indice est le plus faible en comparaison des autres facteurs (7,3 maximum pour le Burkina Faso, 6,8 au Niger, et 5,7 au Mali) ; donc cela veut dire que les questions idéologiques et religieuses ne sont pas les raisons principales à l'enrôlement dans l'extrémisme violent.

De manière globale, en prenant en compte l'ensemble de ces facteurs, on constate qu'en moyenne, l'indice de vulnérabilité des jeunes à l'extrémisme violent est en effet élevé : 87,2 au Burkina Faso, 77,7 au Niger, 68,1 au Mali.

RECOMMANDATIONS :

En se basant sur ces données, comment prévenir les risques ?

- Pour répondre aux enjeux de prévention des risques liés à l'extrémisme violent et à l'enrôlement, un nombre de mythes sont à combattre et notamment celui de l'homogénéité. On pense par exemple que la jeunesse représente un groupe uni, unifié, qui a des expériences unitaires, partagées et qui a les mêmes aspirations. Pourtant cela n'est pas le cas ; les échanges précédents ont montré par exemple que tous les enfants et jeunes ne suivent pas le même cursus scolaire, certains jeunes étant intégrés dans le système formel et d'autres non.
- Il ne faut pas opposer la résilience à la vulnérabilité alors que ces deux phénomènes coexistent, surtout chez les jeunes.
- Il faut mettre en place des réponses systémiques et non pas symptomatiques. » ■

**« La base du djihadisme c'est de gagner l'argent ;
les djihadistes sont en train d'enlever les jeunes.
Il y a beaucoup de jeunes qui refusent d'aller
dans l'armée, prétextant qu'ils vont se faire assassiner
par les djihadistes, mais il y a des jeunes qui deviennent
aussi des djihadistes à cause de l'argent. »**

Etudiant, 22 ans, Mali
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Cheikh Ahmed Tidiane Diouf

Responsable
des programmes
de Social Change Factory

Social Change Factory est un centre de leadership citoyen, d'innovations sociales et de recherche basée au Sénégal, fondé en 2014 et qui intervient dans 18 pays d'Afrique.

- *Comment renforcer les liens des jeunes avec leurs communautés et l'Etat ?*
- *Quelles sont les solutions pour garantir la participation des enfants et des jeunes aux processus de décision et soutenir leur engagement personnel ?*

« Il est important de renforcer les liens entre les jeunes et leurs communautés, ainsi qu'avec l'Etat afin de prévenir les potentielles voies de violences chez les jeunes qui sont avec les enfants et les femmes, les plus vulnérables. Cela peut et doit passer par l'accès à une éducation de qualité.

Hélas, selon une enquête de 2019 menée par le Haut Conseil du Dialogue Social du Sénégal, environ 49 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont pas scolarisés, donc en dehors du système scolaire. À cela s'ajoute le fait que le taux de scolarisation au niveau secondaire est particulièrement bas dans plusieurs pays du Sahel, ce qui signifie que de nombreux jeunes ne terminent pas leur cursus jusqu'au baccalauréat ou équivalent, d'après les données de l'UNESCO.

Ce décrochage peut s'expliquer par l'écart entre les réalités des jeunes et le système scolaire qui leur est proposé. Par exemple, le Sénégal est riche de plusieurs langues parlées en fonction des régions et qui peuvent être des obstacles à la compréhension dans les écoles car la langue utilisée est le Français. Cela peut être

également dû à un écart de valeurs entre les enfants et jeunes, et les écoles qui sont françaises, franco-arabes ou arabes, et ne reposent pas sur des valeurs qui feraient l'école « africaine » ou « sénégalaise » à laquelle les jeunes s'identifieraient. Il faut donc développer des systèmes d'apprentissages alternatifs adaptés à la culture et aux réalités des jeunes, afin que ceux-ci soient dans un environnement où ils continuent à acquérir les compétences de base qui leur permettront d'évoluer dans la société.

L'approche de Social Change Factory consiste à faire le lien entre les jeunes en dehors des systèmes éducatifs formels et ces systèmes, afin que les jeunes soient formés et outillés à penser et produire des connaissances par eux-mêmes. Pour cela, elle tente de comprendre avec les jeunes ce qui ne fonctionne pas dans son environnement et comment il s'adapte. L'objectif est d'aider les jeunes à s'engager et à être porteur de solutions adaptées à leurs problèmes plutôt que simples bénéficiaires.

À titre d'exemple, nous pouvons citer le label « Voix des Jeunes » composé, entre autres, de :

- « Voix des Jeunes lab », qui s'articule autour de la mise en place de laboratoires de solutions dont la finalité est de faire des enfants des acteurs qui expriment leurs points de vue, qui initient et implantent des initiatives face aux défis liés aux droits des enfants et au changement climatique et qui mènent des actions de plaidoyer pour influencer les prises de décisions des autorités publiques dans ces domaines cités.
- « Voix des Jeunes School » qui est un concours interscolaire impliquant les adolescents âgés entre 12 et 18 ans et axé sur la recherche, la promotion et la mise en œuvre de micro-solutions communautaires efficaces.
- « Voix des adolescentes », un projet de développement de compétences personnelles qui est axé sur la formation et la mise en œuvre d'initiatives communautaires par les jeunes filles. Il est implémenté dans le but de renforcer l'engagement et le leadership des adolescentes et filles scolarisées et non scolarisées dans la réalisation de leurs droits en renforçant leurs compétences dans l'utilisation du numérique, du digital,

le leadership, la gestion de projets et la défense des droits des femmes et des filles.

- « Voix des Jeunes » qui est un concours inter-universitaire médiatique engageant les jeunes des universités et en dehors, âgés entre 18 et 30 ans, dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de solutions communautaires efficaces.

RECOMMANDATIONS :

- Renforcer toutes les dynamiques d'apprentissage alternatifs pour permettre aux jeunes d'apprendre et de continuer d'apprendre en étant autonomes, et ce particulièrement pour les jeunes étant en dehors du système éducatif ;
- Engager les jeunes dans des projets utiles pour leur communauté et faire d'eux des acteurs de changement à petite échelle ;
- Renforcer les structures étatiques et les dispositifs dans les collectivités locales et les communautés en les dotant de moyens financiers conséquents, de capital humain de qualité et en les autonomisant par la formation et le renforcement de capacités dans les domaines des compétences humaines et numériques ;
- Accroître l'implication des associations locales, de jeunes et d'autres organisations de la société civile qui travaillent sur les questions d'éducation et de participation des enfants et des jeunes aux processus de décision ;
- Mener des plaidoyers forts auprès des gouvernements, pour des lois et des cadres de normalisation, d'adaptation et d'application des textes, pour garantir la participation des enfants et des jeunes aux processus de décision. » ■

« Je pense que dans la plupart des cas ils [les adultes] ne tiennent pas compte de notre avis parce qu'ils pensent que nous n'avons pas atteint la maturité nécessaire pour résoudre certaines questions. »

Soudeur, 17 ans, Burkina Faso
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



Intervention de

Khawa et Khadim

**Jeunes talibés sénégalais
accompagnés par le SIF**

Présidente et Secrétaire Générale du « groupe de plaidoyer de la commune de Dimaguène Sicap Mbao » du projet Réinsertion sociale, citoyenne et économique des jeunes filles et garçons talibés marginalisés dans les zones périurbaines au Sénégal (département de Pikine et de Kaffrine).

« Les jeunes constatent un manque de moyens sanitaires. Les talibés sont confrontés à des problèmes de santé et d'accès aux soins lorsqu'ils sont malades car les maîtres coraniques n'ont pas les moyens financiers et matériels de les soigner. Il serait intéressant que les enfants talibés puissent profiter de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui offre aux personnes les plus démunies la possibilité de bénéficier d'une couverture du risque maladie.

Les enfants et jeunes ne disposent pas de conditions de vie optimales au sein des daraas. Ils souffrent d'un manque d'hygiène et de sécurité dans les logements souvent insalubres. De ce fait, il faudrait que les maîtres d'écoles coraniques et les marraines¹⁴ soient davantage sensibilisés afin d'apporter des solutions concrètes sur ces enjeux et qu'il y ait des clubs d'hygiène au sein des écoles.

Nous constatons également des difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes sortis des daaras dues à un manque de formation professionnelle. Les écoles coraniques devraient être en mesure de préparer les jeunes à la sortie de l'école en leur proposant des formations professionnelles et techniques dans divers secteurs d'activités.

Une part importante des parents d'enfants talibés n'enregistrent pas les naissances, ce qui explique que de nombreux enfants n'ont

14. Les marraines sont des femmes volontaires du quartier prenant en charge certains besoins des enfants talibés.

pas d'acte d'état civil et donc aucune existence légale, ni nationalité. Cette situation est cause d'exclusion sociale pour les talibés. Il est nécessaire et urgent de sensibiliser et de faire des audiences foraines¹⁵ afin que les parents déclarent leurs enfants. Nous devons engager davantage les parents dans les écoles coraniques, notamment en rendant plus accessibles les visites.

Les enjeux des écoles coraniques touchent une large partie des populations locales, c'est pourquoi il faudrait favoriser les échanges entre les écoles coraniques et les communautés, notamment à travers des audiences foraines. Nous souhaitons participer à ces échanges, afin que l'on prenne en considération nos perspectives et ressentis. C'est pourquoi, le groupe plaidoyer a mis en place un plan d'action qui propose de rencontrer les acteurs communautaires, les autorités locales et nationales, pour leur soumettre nos recommandations et se réapproprier nos droits. » ■

15. Une audience foraine est une audience qui se tient hors de son tribunal de juridiction ou d'un bâtiment juridique officiel. L'administration juridique se rend directement au-devant des justiciables. Au Sénégal, l'autorité responsable peut se déplacer dans les communes pour procéder aux inscriptions des enfants à l'État civil.



Focus : participation des jeunes via les groupes de plaidoyer du projet du SIF

Les groupes de plaidoyer du projet Réinsertion sociale, citoyenne et économique des jeunes filles et garçons talibés marginalisés dans les zones périurbaines au Sénégal ont pour mission de porter la voix et la promotion de l'inclusion des talibés et les questions liées à leur réinsertion socio-économique.

Ils sont composés de jeunes talibés, dont des filles et des élèves fréquentant l'école formelle, (parmi eux certains fréquentent les daaras).

Ils sont accompagnés afin de leur permettre de représenter eux-mêmes leurs voix et projets au niveau de la communauté. Ainsi ils se proposent d'être des acteurs clés dans le changement de leurs conditions de vies (conception des groupes, fonctionnement, élaboration des plans d'action, suivi des activités, prise en compte de la durabilité de ces activités). Ce changement passe également par les politiques publiques et donc des échanges sont organisés avec les autorités. Ces talibés volontaires ont participé aux événements organisés en faveur de la jeunesse en général desquels ils étaient auparavant exclus, et aux événements en faveur des talibés en particulier en portant des messages forts.

Le SIF accompagne le groupe de plaidoyer, observe les interactions entre eux et leur communauté. Il les appuie au fur et à mesure, pour que les jeunes puissent monter en compétences et soient en capacité d'exprimer eux-mêmes leurs revendications, puis de concevoir et mettre en œuvre un plan de plaidoyer local. Les acteurs communautaires, notamment les marraines, les maîtres coraniques, les relais communautaires, les délégués de quartiers, sont aussi sensibilisés et organisés pour soutenir l'action des jeunes.

Il est important pour le SIF de permettre aux jeunes talibés de participer de manière active aux enjeux qui les concernent et de porter leurs messages directement auprès des autorités. Le colloque international du SIF était un événement clé pour leur permettre d'atteindre ces objectifs et pour adresser leurs recommandations aux ministères présents.



DISCUTANTE AU PANEL

Intervention de

Christelle de Nardi

**Attachée de programme au sein de l'unité
« Jeunesse, Sport et Citoyenneté » de l'Organisation
internationale de la Francophonie (OIF)**

L'OIF est un dispositif institutionnel voué à promouvoir le français et à mettre en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle au sein des 88 Etats et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie.

« Les médias peuvent jouer un rôle important en tant que tuteurs de résilience et d'inclusion sociale pour les jeunes du Sahel, en proie à diverses dynamiques délétères. On a pu constater, comme l'ont également révélé les résultats du sondage « Les jeunes ont la parole », que dans certaines zones reculées ou enclavées du Sahel, l'absence de services publics et de représentations locales de l'État, conjuguée à l'insuffisance des réponses institutionnelles aux défis locaux, pouvait contribuer à alimenter, dans certains cas, la méfiance des populations. Et face à cette crise de confiance entre dirigeants et dirigés, les médias sont rarement pris en compte dans la réponse apportée par les États et les partenaires d'aide au développement.

Pourtant, l'OIF croit qu'ils peuvent jouer un rôle clé pour favoriser la participation des populations au débat public et notamment chez les plus jeunes qui sont les plus gros consommateurs de médias. Sur quoi nous basons-nous pour l'affirmer ? À l'OIF, nous avons commandité une étude à un institut de sondage, en avril 2020, sur la consommation média au Sahel, qui a été réalisée auprès d'un échantillon de 7 000 jeunes des 5 pays du G5. Elle révèle que la radio est la 1^{ère} source d'information et le média le plus écouté par les jeunes de 15 à 34 ans : 7 jeunes sur 10 écoutent la radio tous les jours ou presque, dans les pays du G5 Sahel (versus 50 % ailleurs en Afrique).

Il faut savoir que c'est aussi le premier média vers lequel ils se tournent pour s'informer lorsqu'un évènement se produit dans leur pays ou ailleurs : il ressort en effet de la même étude que 68 % des 15-34 ans font d'abord confiance à la radio pour les tenir informés, contre 22 % pour la télévision (exception faite de la Mauritanie où la télévision et la radio sont autant consultées pour se tenir informé).

C'est sur la base de ce constat que l'OIF s'est engagée dans le développement d'un projet qui vise à mettre en place une radio dédiée aux jeunes du Sahel : « Radio Jeunesse Sahel » (RJS).

Radio Jeunesse Sahel est un média transnational qui cible spécifiquement la tranche d'âge des 15-34 ans et qui se veut le reflet du vécu des jeunes. L'objectif de cette radio, qui est initiée et portée par l'OIF, en partenariat avec le G5 Sahel, et avec le soutien financier de l'Union Européenne, est de proposer un nouvel espace d'expression commun et d'échanges d'expériences autour des thématiques qui ont été identifiées comme sujets de préoccupation pour les jeunes de la région : l'éducation, l'emploi, les loisirs, les services, l'entrepreneuriat, la gouvernance, le changement climatique, la santé, la migration, l'extrémisme religieux, ou encore la désinformation. Ceci pour les aider à se projeter dans un avenir constructif et stable.

C'est aussi un média inédit, par l'inclusivité de la représentation de la jeunesse, dans sa conception, sa mise en œuvre, son animation et sa gouvernance :

- (Inclusivité) Dans sa conception : la grille des programmes de RJS a été élaborée au terme d'une large consultation de la jeunesse du Sahel qui a touché près de 1 000 jeunes entre juin et juillet 2020 ;
- (Inclusivité) Dans sa mise en œuvre : environ 110 employés de jeunes PME ont contribué à la phase d'opérationnalisation de la radio ces deux dernières années ;
- (Inclusivité) Dans son animation : les 27 collaborateurs permanents de la radio ont été majoritairement recrutés dans la tranche d'âge ciblée par le projet, de même que les pigistes basés dans les provinces ;

- (Et enfin, inclusivité) Dans sa gouvernance : un comité consultatif de 17 jeunes issus des 5 pays concernés participe activement aux instances de pilotage du projet et appuie l'OIF dans la mise en œuvre de certaines activités préparatoires au lancement de la radio.

Une part importante des programmes de RJS est fondée sur l'idée qu'un média qui s'adresse aux jeunes, comme c'est le cas de Radio Jeunesse Sahel, doit être le miroir de cette jeunesse, et avoir vocation à valoriser les initiatives portées par les jeunes, à mettre en avant des modèles identificatoires positifs pour cette jeunesse tentée par le repli communautaire. À travers la mise en place de cette radio, l'OIF et ses partenaires espèrent stimuler l'émergence d'un sentiment de cohésion régionale et d'une génération porteuse d'idées nouvelles.

Les médias peuvent réellement jouer un rôle en faveur d'une meilleure inclusion socio-politique et économique des jeunes. La Secrétaire générale de la Francophonie est très attachée à cette initiative qui part du postulat selon lequel les médias peuvent contribuer à renforcer l'inclusion des plus jeunes, en jouant à la fois un rôle de vecteur d'éducation populaire et en diffusant des messages porteurs de solutions et porteurs d'espoir. » ■

**« Nous sommes connectés en direct grâce à internet,
nous recevons les informations instantanément,
nous suivons les actualités, les buzz. »**

Élève, 17 ans, Mali
(sondage « Les jeunes sahéliens ont la parole »)



DISCUTANT AU PANEL

Intervention de

Abdoulaye Guindo

Président de la communauté des blogueurs du Mali et coordinateur de la plateforme « Benbéré »

« Pour renforcer l'insertion sociale des jeunes et leur résilience dans un contexte fragile, Doniblog (la Communauté des Blogueurs du Mali), a lancé en 2018 la plateforme Benbéré.

Donc, au départ de Benbéré, on retrouve Doniblog, qui œuvre pour la citoyenneté active, la liberté de la presse et la démocratie à travers le blogging. DoniBlog s'est associée à RNW Media, l'ONG néerlandaise, pour faciliter l'émergence d'une communauté toujours plus grande qui accueille les contributions de tous les blogueurs du Mali qui échangent ; de l'étudiant à l'enseignant en passant par l'informaticien, l'entrepreneur, le commerçant, le nomade...

« Benbéré » vient du peulh, une langue du Mali. Ce mot désigne cet endroit aménagé devant la porte d'un chef traditionnel ou d'un notable où les jeunes se retrouvent pour discuter des problèmes de la cité. La paix (Ben) en bambara et le respect (Beray) en songhay sont des valeurs que le projet « Benbéré » prône : réconciliation et apaisement des cœurs pour un Mali uni et ouvert. Le Mali qui s'entend. Donner la parole aux jeunes qui souvent se voient confisquer le droit par les anciens, Benbéré offre cette opportunité et valorise la pensée des jeunes.

Benbéré s'attaque et discute des préjugés ; informe également les Maliens qui souvent méconnaissent les Maliens d'autres régions etc. Benbéré fait entendre la cause des jeunes à travers des campagnes de plaidoyer précises en association avec des organisations de la société civile. Benbéré se veut être le pont entre les autorités et les décideurs et la jeunesse qui souvent n'a pas seulement des revendications mais également des solutions.

Benbéré c'est un accompagnement sur les réseaux sociaux, des conversations modérées non pour bannir mais pour encourager au dialogue, etc...

Benbéré c'est 80 jeunes bloggeurs répartis sur tout le territoire, et qui ont déjà contribué à plus de 1 500 billets. Benbéré c'est 15 bloggeuses (filles).

Les jeunes contributeurs sont rémunérés à hauteur de 40 euros par billet de blog. Chaque billet publié fait l'objet d'une vérification et d'un processus éditorial afin de proposer de la qualité aux lecteurs. Lorsqu'un contributeur envoie un billet (article) dans le mail de Benbéré, le mail est reçu par un comité de rédaction composé de 3 personnes. Ce comité fait un travail de vérification et de correction des articles. Après cette étape, l'article est envoyé à un autre spécialiste qui fait une dernière lecture. Ensuite, il est publié sur le site, sur notre page facebook et notre compte Twitter (@BenbereM). » ■



Discours de clôture



GRAND TÉMOIN

Intervention de

Amsatou Sow Sidibe

**Professeur, Docteur d'Etat en droit,
ancienne Ministre Conseiller du
Président de la République chargée
des Droits Humains et de la Paix**

Première femme sénégalaise agrégée en sciences juridiques et politiques, elle est femme de paix et de dialogue. Son leadership avéré a fait d'elle la première femme candidate à l'élection présidentielle de son pays. Première femme membre de l'Observatoire National des Élections (ONEL), Professeur Amsatou Sow Sidibé fut Ministre Conseiller du Président de la République chargé des Droits Humains et de la Paix. Ambassadrice de la paix, elle est auteur de nombreuses publications.

« J'adresse mes salutations au Président-fondateur du SIF, ainsi qu'à toute l'équipe du SIF et plus particulièrement à Mansour Sow. Je salue également les institutions, les partenaires et les participants de ce colloque et vous remercie d'avoir fait de moi un grand témoin.

Je suis témoin par l'âge, mais aussi parce que j'ai côtoyé la jeunesse durant 40 années en tant qu'enseignante dans les universités. En tant que professeure de droit, j'ai formé de multiples générations de jeunes juristes, devenus de hauts cadres. Pendant 20 ans, j'ai dirigé l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar où j'ai vu passer des questions relatives aux enfants et à la jeunesse. Moi-même, j'ai beaucoup travaillé sur ces questions, notamment à travers la réalisation d'une étude avec l'UNICEF en 2000 sur la situation des enfants au Sénégal. J'en profite ainsi pour féliciter les travaux présentés aux panels auxquels j'ai assisté depuis ce matin et qui ont conduit à des discussions de haute qualité.

J'ai travaillé sur les questions de migrations et créé un forum, en 2014, sur cette question fondamentale et grave en Afrique. Ce



forum a été suivi de propositions et de demandes telles que faire de Dakar le siège momentané d'une réflexion autour de la question de l'immigration qui soulève des problèmes de droits humains, de vie et de survie, de développement, de participation, et d'emploi.

Malgré toutes les réflexions nées d'échanges, la rédaction d'un code de l'enfant au Sénégal n'a par ailleurs pas abouti. C'est pourquoi, j'espère assister au point final de ce code. Le contexte du Sahel concernant les enfants et la jeunesse est effrayant. Les crises multiples ont été abordées sur les panels, c'est pourquoi je n'y reviendrai pas, excepté pour dire que celles-ci sont des facteurs de déstabilisation, de non-développement et de non-paix.

Les thématiques choisies pour le colloque sont essentielles, surtout l'éducation, car c'est elle qui est à la base de tout, et plus particulièrement l'éducation dans le Sahel et dans ces trois pays en particulier où les écoles sont attaquées. Lorsque c'est le cas, les parents ont raison de garder leurs enfants à la maison. Ces situations engendrent un lourd facteur de déperdition scolaire. Evidemment la question de l'accès à l'éducation a été posée, il faut insister sur le cas des enfants en zone rurale où s'accroissent manque d'encadrement, de moyens et de qualité dans l'enseignement car celui qui enseigne n'est pas toujours en état de le faire.

La protection sociale a moins été abordée. Quand un enfant ou un jeune a des ennuis de santé par exemple, la prise en charge est compliquée faute de protection sociale. Ceux qui en bénéficient sont les enfants de fonctionnaires ou du secteur privé. Donc lorsque la plupart des enfants sont malades, rien n'est fait pour les prendre en charge ou les accueillir. Au Sénégal, il y a eu des initiatives faites pour aider les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans, mais elles sont à améliorer.

On a parlé de l'inexistence juridique de nombreux enfants. Ils sont physiquement présents, pourtant exclus le jour d'un examen faute d'état civil.

Les enfants et les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés, les efforts fournis pour répondre aux besoins et au respect des droits sont insignifiants car les politiques écrites ne sont pas mises en œuvre. J'ai depuis longtemps le sentiment d'un déficit notoire de culture des droits, c'est-à-dire le manque de conscience que l'enfant et le jeune a des droits.

Il est donc évidemment urgent d'améliorer ce qui existe dans le Sahel, et je ne parle pas d'un pays en particulier mais de tout le Sahel.

Témoin de longue date, ayant enseigné les droits humains et la paix, j'invite à respecter et se référer aux quatre principes existants suivants que je souhaite rappeler :

1. Le principe de l'universalité des droits. Il n'y a pas un droit pour les Africains, un autre droit pour les Asiatiques, un autre pour les Européens ou les Américains. Non, nous sommes tous des êtres humains créés par Dieu qui nous a donné des droits universels, malgré la diversité culturelle qui prend sa place et nos évolutions dans différents environnements sociaux. Mais, à titre principal, nous sommes toutes des personnes humaines.
2. Le principe de non-discrimination. On ne parle pas d'enfants du Sahel dans le cadre de crises, on doit se battre pour arriver au résultat que ce sont des enfants qui ont des droits incompressibles que l'on doit respecter peu importe d'où ils viennent.

3. L'indivisibilité des droits. Un enfant qui a faim, qui est malade ne peut pas réussir. Il faut en même temps s'occuper de son éducation, de sa santé, de l'ensemble de ses droits pour qu'il garde son équilibre.
4. Le principe d'interdépendance entre les droits humains, la démocratie et la paix. Tout cela va de pair, aucun ne peut aller sans l'autre sinon cela signifie que les autres n'existent plus et que lui-même n'existe plus.

Pour régler la question des droits des enfants et de la jeunesse, des approches doivent être présentées et utilisées, comme l'approche systémique, l'approche participative ou encore l'approche besoin comme nous l'avons vu à travers les résultats de l'enquête¹⁶, qui montrent que cette demande sociale doit être prise en compte par tous ceux qui travaillent sur les droits des enfants et des jeunes.

Mais celle qui couvre l'ensemble de ces approches c'est celle du droit qui signifie que les droits humains des enfants et des jeunes sont des droits exigibles. Il y a un certain nombre d'acteurs que les instruments juridiques internationaux, régionaux, nationaux désignent comme responsables et redevables de la mise en œuvre des droits. Le premier responsable est l'Etat qui a l'obligation de faire et de faire faire pour l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels, puis le secteur privé, les familles... À côté de l'Etat, même si cela n'est pas le même niveau de responsabilité, il y a la coopération internationale avec les pactes créés sur la Déclaration des Droits de l'Homme qui font de celle-ci un acteur de la mise en œuvre des droits.

Pour finir, je dirais qu'il est important de mettre en place un système qui permet une interprétation humaniste des religions. Il faut assoir une culture des droits et des valeurs, la culture de la paix, et permettre à la laïcité de jouer son rôle dans la liberté de conscience et de culte.

Il nous faut passer maintenant du dire au faire.

Je vous remercie pour votre aimable attention. » ■

16. Sondage « *Les jeunes sahéliens ont la parole* », SIF, 2022.



Conclusion générale



Conclusion générale de

Mahieddine Khelladi

Directeur Exécutif du SIF

« J'adresse mes remerciements à l'ensemble des intervenants ainsi qu'à tous les participants qui ont largement contribué à la qualité des débats aujourd'hui. Merci Madame la Professeure pour votre intervention et votre analyse éclairante. Je vous remercie d'être venus toutes et tous partager avec nous ce moment de débat et de réflexion. Merci d'être là en ce moment symbolique pour notre organisation qui célèbre ses 30 années d'existence.

Face aux crises multiples et chroniques et aux vulnérabilités auxquelles font face, en première ligne comme nous l'avons vu, les enfants et les jeunes, quelles sont les solutions pour favoriser leur inclusion sociale et professionnelle ? Comment garantir le respect de leurs droits fondamentaux, leur garantir l'avenir auquel ils aspirent ? Nous avons essayé tout long de la journée de répondre à ces questions. Je ne pourrais pas vous faire un résumé de tous les débats et les échanges qui ont été riches, mais je voudrais partager avec vous quelques messages clés et prioritaires sur lesquels, je pense, nous devrions collectivement porter notre attention pour contribuer à l'accès aux droits fondamentaux des enfants et des jeunes dans la région.

Le premier panel a abordé la question de la vulnérabilité spécifique touchant les enfants et les jeunes du Sahel. Parmi les défis principaux, nous pouvons citer :

- Les problématiques de gouvernance et d'application des lois et notamment des chartes et des conventions internationales signées. Le problème ne se trouvant pas dans la signature mais dans leur non-application.

- La protection de l'enfant, liée à tout ce qui concerne l'insécurité, est notre fil conducteur pour les trois tables rondes. Cela a soulevé la question des enfants fantômes, sachant qu'on estime à plus d'un milliard les personnes dépourvues d'état civil dans le monde. Le SIF a travaillé sur cette problématique dans nos efforts pour davantage de protection dans les écoles coraniques. Ce matin une solution a été proposée, celle de sensibiliser les marraines à l'inscription des enfants à l'état civil, mais avant cela il faut sensibiliser les parents qui ont une responsabilité individuelle de protection des enfants.
- L'éducation, car l'acquisition de compétences et insertion professionnelle a été un sujet qui a traversé les trois tables rondes.

Nous pouvons ensuite résumer quelques recommandations pour faire face à ces défis, des approches pour réduire ces facteurs de vulnérabilités, qui doivent être systémiques, globales et coordonnées :

- La volonté politique, l'investissement des Etats, des partenaires techniques et financiers, et de la société civile régionale, nationale et internationale.
- Au niveau de la protection, il est important de renforcer la prévention y compris au niveau des communautés, en mettant l'accent sur l'état civil et l'éducation.
- Il est important de prendre en charge les différentes formes d'éducation dans le système éducatif formel et informel. Il faut prendre en compte la demande sociale des attentes des parents, notamment dans la question de l'éducation religieuse, tout comme les réalités culturelles et sociales. C'est pourquoi, nous pouvons nous questionner : dans un contexte laïque, quelle prise en charge d'une éducation coranique/ religieuse ?
- Les mécanismes permettant de faire participer les enfants et les jeunes doivent être renforcés afin que ces derniers soient non seulement consultés mais puissent aussi participer à la prise de décision.

Concernant le deuxième panel sur l'éducation et l'insertion professionnelle, nous avons abordés les enjeux principaux en situation de crise, qui touchent des systèmes fragilisés par le contexte. Dans un contexte marqué par les crises prolongées, les défis auxquels il faut faire face incluent :

- L'accès de tous les enfants et jeunes sahéliens à une éducation de qualité, acquisition des compétences de base et compétences pratiques / professionnelles pertinentes donnant la possibilité d'accéder à un emploi décent.
- Le manque d'infrastructure, d'équipement scolaire et d'enseignants qualifiés, car nous ne pouvons pas parler de développement de l'éducation sans ces trois piliers.
- La demande sociale en éducation notamment en éducation religieuse mal connue et donc pas suffisamment prise en compte dans les systèmes éducatifs malgré la demande des parents.
- Les attaques multiformes contre les écoles responsables de la fermeture de nombreuses écoles, d'enfants déscolarisés, et des difficultés pour les enfants à avoir un suivi éducatif.

En termes de recommandations, je voudrais mettre en avant le besoin de réponses d'urgence mais aussi de réponses à plus long terme, pour assurer une éducation et une insertion professionnelle de tous les jeunes, y compris hors système formel. C'est pourquoi il faudrait :

- Mettre en application la déclaration sur la sécurité dans les écoles qui est signée par les Etats, en faveur de la protection des écoles.
- Renforcer la résilience des systèmes éducatifs du niveau central mais aussi du niveau décentralisé et déconcentré.
- Développer les modalités alternatives d'éducation et d'éducation à distance.
- Soutenir les approches communautaires prenant en compte les demandes sociales et la contribution des acteurs communautaires à l'éducation, à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

- Adapter la formation professionnelle au marché de l'emploi et à la demande. Notre sondage a montré que les jeunes ont le sentiment que la formation n'est pas adaptée à l'emploi.
- Il ne faut pas opposer mais considérer complémentaires le système formel et le système non-formel, ainsi qu'envisager une plus grande perméabilité du système formel, en développant des passerelles qui répondent à la demande sociale et prennent en compte les aspirations des jeunes à une éducation de qualité et à un emploi décent.

Lors du troisième panel nous avons constaté qu'il y a un enjeu fort de renforcer les systèmes de protection de l'enfance dans les pays du Sahel, et que les enfants et les jeunes sont aujourd'hui particulièrement touchés par l'instabilité dans le Sahel, en particulier par le banditisme et le terrorisme idéologique. Sur ce dernier point, nous avons aussi compris que les risques d'extrémisme et d'enrôlement ne sont pas liés forcément à des enjeux de religion et d'idéologie, mais surtout à des enjeux d'exclusion sociale, conséquence d'une cohésion sociale affaiblie par la corruption, du manque de ressources et de perspectives d'avenir, des inégalités fortes entre statuts sociaux différents. Nous avons noté que :

- C'est à travers des projets inclusifs qu'il faut lutter contre l'exclusion sociale et les risques de violences et d'enrôlement. Les initiatives portées par les Etats et les associations décrites aujourd'hui montrent que les jeunes peuvent être eux-mêmes porteurs d'initiatives que nous devons soutenir et valoriser. Nous devons aussi leur proposer des modèles identificatoires positifs.
- Il faut impliquer, et surtout, autonomiser le plus possible les jeunes et sortir de cette logique d'homogénéisation des problèmes qui bien souvent diffèrent les uns des autres. Sur ce point, nous avons vu combien il est important de nous adresser aux jeunes, de leur donner la parole.

J'en profite pour remercier les jeunes qui ont pu prendre la parole à ce colloque et qui arrivent à engager les décideurs. Je suis fier de les écouter aujourd'hui.

- Il est important aussi de développer les dispositifs de protection de l'enfance, à toutes les échelles pour prévenir les violences à l'encontre des enfants et prévenir les risques pour les jeunes de tomber dans des voies de violence.
- Nous avons souligné enfin qu'il faut aussi opter pour une approche intégrée éducation et protection et de la coordination des acteurs sur ces problématiques.

Nous avons aussi eu l'opportunité d'échanger avec Tareq Oubrou, Président de notre Comité Ethique, sur la vision éthique du SIF, et sur l'éducation et la protection des enfants.

Chers amis, cette journée a été extrêmement riche et je voulais remercier nos partenaires à commencer par le Musée des Civilisations noires de Dakar, le traiteur qui a organisé le café d'amitié et l'agence de communication TakeOff qui nous a accompagné pour cet événement ainsi que la SIF cup solidaire¹⁷. Je souhaiterais conclure en remerciant les équipes du SIF, notamment du siège de plaidoyer, Laura et Valentina, notre équipe du département des programmes, notre équipe de communication avec Karim et Rémi, ainsi que les missions Mali et Burkina Faso qui se sont déplacées. Sans oublier bien sûr, une mention spéciale à notre équipe du Sénégal que nous n'avons pas ménagée et qui a été à la hauteur.

Je vous remercie et vous dis à un prochain colloque. » ■

17. Tournoi de football solidaire organisé par le SIF à Dakar, dans le cadre de ses 30 ans, 3 jours avant le colloque.

